



Réserve Naturelle
CHÉRINE

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2025

GESTIONNAIRE
de la Réserve
naturelle



CO-GESTIONNAIRE
de la Réserve
naturelle



Agir pour
la biodiversité

AUTORITÉ DE
TUTELLE
de la Réserve
naturelle



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

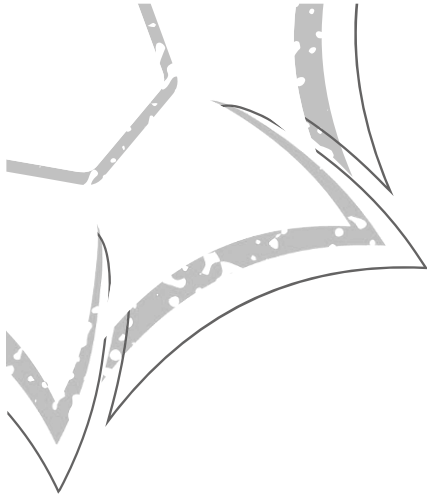
Liberté
Égalité
Fraternité

Rédaction : Laura BEAU, François CLEMENT, Jérémy COIGNET, Cécile DANIEL, Nicolas GAUTHIER, Thibaut MICHEL, Nathan MOUTARDIER, Lorène PASCAL, Brice ROGGY

Coordination : Thibaut MICHEL

Contributions : Marine CUEFF (Stagiaire Natur'adapt) ; Stéphane DEBIEN (Stagiaire Roselières) ; Tristan DEJUST (Stagiaire Marouettes) ; Coralie ISNEL (Service civique) ; Hippolyte LECHAT (Service civique) ; Valérie LAGNY (Botaniste Ecologue)

Crédits photographiques page de garde : Denis VANDROMME.



Réserve Naturelle
CHÉRINE

1 - ORGANISME GESTIONNAIRE

Gestionnaire principal : **Chérine**, co-gestionnaire : **LPO France**.

Siège : Mairie

36290 MEZIERES-EN-BRENNE

Tél. : 02 54 38 04 23

Président : Jean Louis CAMUS

2 - STATUT FONCIER

Coordonnées du site :

RNN de Chérine - Maison de la Nature et de la Réserve

36 290 Saint Michel-en-Brenne

Tél. : 02 54 28 11 02

Email : accueil@reserve-cherine.fr

Directeur de l'association Chérine : François CLEMENT

Conservateur de la RNN de Chérine : Thibaut MICHEL

Propriétaires : Conseil départemental de l'Indre (36), WWF France, LPO France, Chérine

Superficie en Réserve : 145 ha à l'origine (1985) ; 394 ha à compter du décret d'extension du 28 décembre 2022.

Type de milieu principal : Zones humides intérieures tempérées

3 - LE GESTIONNAIRE

En 2025, le personnel de l'association « Chérine » était constitué de :

- un directeur à plein temps ; **François CLEMENT**
- un conservateur à plein temps ; **Thibaut MICHEL**
- deux gardes techniciens à plein temps ; **Nicolas GAUTHIER et Nathan MOUTARDIER**
- un chargé de mission conventionnement et suivis scientifiques à plein temps ; **Brice ROGGY**
- une responsable scientifique à temps partiel (70% puis 85%) ; **Laura BEAU**
- un Technicien à plein temps ; **Jérémy COIGNET**
- une animatrice à plein temps ; **Cécile DANIEL**
- une agent pastorale à plein temps (8 mois) ; **Lorène PASCAL**

Concernant la Réserve naturelle de Chérine et la mise en œuvre du plan de gestion, le temps consacré est d'environ 5 ETP.

Table des matières

Table des figures.....	9
AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION	12
R - RESPECT DE LA REGLEMENTATION	12
C - CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET DES PAYSAGES ..	13
E - PROGRAMMES D'ETUDES, EXPERTISES, SUIVIS GENERAUX AVEC PRISE EN COMPTE DES CHANGEMENTS GLOBAUX	16
E11/Suivre les groupes de faune et de flore indicateurs.	16
E21/Réaliser, sur la réserve et sa zone périphérique, des inventaires et des études scientifiques complémentaires.....	16
E31/ Valoriser les compétences scientifiques et techniques de la Réserve sur le territoire du PNR Brenne.....	16
E32/ Transmettre et valoriser les données acquises sur la Réserve.....	16
A – ACCUEIL DU PUBLIC ET COMMUNICATION.....	17
G – GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE, MANAGEMENT	18
R - RESPECT DE LA REGLEMENTATION	20
R1 – Assurer la quiétude et réduire les atteintes portées à la Réserve.	20
R11/Organiser et renforcer la surveillance de la Réserve.....	20
R12/Limiter les atteintes à la Réserve.....	20
R14/Limiter les atteintes à la Réserve.....	23
C - CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET DES PAYSAGES ..	24
C1 - Poursuivre l'entretien des milieux ouverts (prairies, rives d'étangs et de mares, brandes et fourrés) et améliorer l'état de ces milieux.	25
C11/Poursuivre, avec les jeunes agriculteurs locaux, le pâturage, l'initier sur les extensions et compléter par des actions de broyage/arrachage.....	25
C12/Poursuivre l'entretien expérimental des brandes.....	38
C13/Renforcer les populations de Lapin de garenne.....	39
C2 - Améliorer l'état de conservation des étangs (qualité d'eau, végétation aquatique...) et autres milieux aquatiques	40
C21/Mettre en place une gestion de l'eau fonctionnelle et concertée sur les chaînes d'étangs qui traversent la Réserve.....	40

C22/Pratiquer une pisciculture exemplaire intégrant les changements climatiques et les contraintes écologiques (conservation des espèces menacées, risque d'apparition d'espèces exotiques).....	44
C23/Maitriser l'impact des espèces exotiques envahissantes.	47
C24/Restaurer la végétation aquatique menacée ou disparue.....	54
C3 – Maintenir l'état de conservation des milieux boisés.....	56
C31/Laisser la régénération et le vieillissement des essences s'effectuer spontanément. ...	56
C4 – Poursuivre le contrôle et la régulation des espèces autochtones à problème.....	57
C41/Poursuivre le contrôle et la régulation des sangliers.....	57
C42/Encourager les propriétaires et chasseurs voisins de la Réserve à exercer une pression de chasse propre à diminuer les dégâts aux exploitations agricoles et au patrimoine naturel, ainsi que les risques sanitaires.....	59
C5 – Maintenir et améliorer la fonctionnalité écologique de la Réserve.....	59
C51/Etudier, au fur et à mesure des opportunités, la possibilité d'utiliser la maîtrise foncière ou d'usage sur des propriétés périphériques.....	59
Sur la propriété de Monplaisir :.....	61
Sur l'étang de Beauregard :.....	62
Sur le site de La Grave :.....	62
C52/Conférer un statut de protection et/ou de gestion durable aux propriétés acquises ou conventionnées au profit de la Réserve.....	65
C53/Inciter les propriétaires ou usagers voisins de la Réserve à collaborer en bonne intelligence avec celle-ci.....	66

E - PROGRAMMES D'ETUDES, EXPERTISES, SUIVIS GENERAUX AVEC PRISE EN COMPTE DES CHANGEMENTS GLOBAUX 67

E1 - Valoriser la Réserve comme sentinelle des changements climatiques.....	67
E11/Développer des axes de recherche et de suivis spécifiques à cette thématique et poursuivre les partenariats avec le monde de la recherche	67
Matériels et méthodes.....	77
Résultats et analyse	77
E2 - Améliorer les connaissances utiles à la conservation de la biodiversité et au fonctionnement écologique de la Réserve et de sa périphérie.....	85
E21/Réaliser, sur la réserve et sa zone périphérique, des inventaires et des études scientifiques complémentaires.....	85
E3 – Valoriser les acquis scientifiques et techniques de la Réserve.	91
E31/Valoriser les compétences scientifiques et techniques de la Réserve sur le territoire du PNR Brenne.....	91

A - ACCUEIL DU PUBLIC ET COMMUNICATION 95

A1 – Sensibiliser les habitants, les acteurs locaux et les visiteurs aux richesses naturelles et aux rôles de la Réserve et de la Brenne.	95
---	-----------

A11/Poursuivre la sensibilisation du public sur la Réserve et sa périphérie ; développer les actions de communication.95

G - GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE, MANAGEMENT..... 106

G1 - Administrer et coordonner la gestion de la Réserve.106

G11/Assurer la gestion administrative de la Réserve106

G2 - Administrer et coordonner la gestion de la Réserve.109

G21/Transférer l’abri agricole dès que possible109

Table des figures

Figure 1 : Infractions relevées en 2025.....	21
Figure 2 : Suite données aux infractions.....	21
Figure 3 : Cartographie actualisée de la Réserve.....	22
Figure 4 : Diagramme ombrothermique de Saint-Michel-en-Brenne, 2025.....	24
Figure 5 : Ecart aux précipitations et températures.....	24
Figure 6 : Pâturage de l'entité Chérine en 2025	25
Figure 7 : Pâturage de l'entité Lingé en 2025.....	26
Figure 8 : Calendrier de pâturage.....	28
Figure 9 : Parcelles fauchées en 2025	29
Figure 10 : Clôtures de l'entité Chérine.....	30
Figure 11 : Clôtures de l'entité Lingé.....	31
Figure 12 : Gyrobroyage de l'entité Chérine.....	32
Figure 13 : Gyrobroyage de l'entité Lingé	33
Figure 14 : Gyrobroyage de l'entité Chérine.....	34
Figure 15 : digue de la Grande mare de la Sous.....	34
Figure 16 : Linéaire restauré de la Grande mare de la Sous.....	35
Figure 17 : Récapitulatif des chantiers bénévoles 2025.....	35
Figure 18 : Cartographie des chantiers bénévoles, entité Chérine.....	36
Figure 19 : cartographie des chantiers bénévoles, entité Lingé	36
Figure 20 : Temps bénévoles 2025.....	37
Figure 21 : De gauche à droite : Entretien de la Clairière de Fontbertine avec le CAT de le Blanc ; Entretien du verger des Terres de Renard avec la MFR de Le Blanc ; Restauration par tronçonnage d'un bassin à Barineau (Propriété Lebaudy).....	37
Figure 22 : Cartographie des restaurations de brande.....	38
Figure 23 : Résultat après fauche et export de la brande au Nord-Ouest du Bois de Las.....	39
Figure 24 : cartographie du projet de création de garennes	39
Figure 25 : Cartographie des fossés et ouvrages hydrique de l'entité Lingé.....	42
Figure 26 : Cartographie des fossés et ouvrages hydrique de l'entité Chérine	43
Figure 27 : Dispositifs de filtration sur la Réserve.....	43
Figure 28 : De gauche à droite : installation d'un busage entre les mares de la Sous, reprise de digue Lagune de Loup, curage du fossé de Miclos.....	44
Figure 29 : Ventes de poissons 2025.....	46
Figure 30 : Grand Cormoran	47
Figure 31 : Massif de Jussie	48
Figure 32 : Temps consacré à la Jussie	48
Figure 33 : Écrevisse de Louisiane - <i>Procambarus clarkii</i>	49
Figure 34 : Prélèvements de Ragondin	49
Figure 35 : Graphique des prélèvements du Ragondin.....	50

Figure 36 : Prélèvements de Rat musqué.....	50
Figure 37 : Cartographie des systèmes de filtration de l'entité Lingé	51
Figure 38 : Cartographie des systèmes de filtration de l'entité Chérine.....	52
Figure 39 : Raisin d'Amérique - <i>Phytolacca americana</i>	52
Figure 40 : <i>Datura officinal</i> - <i>Datura stramonium</i>	53
Figure 41 : Ambrosie à feuilles d'armoise - <i>Ambrosia artemisiifolia</i>	53
Figure 42 : Exemple d'exclos protégeant un massif de nénuphars	55
Figure 43 : Caldésie à feuilles de Parnassie - <i>Caldesia parnassifolia</i>	55
Figure 44 : Prélèvements du Sanglier depuis 2004	58
Figure 45 : Propriété de Lérignon.....	60
Figure 46 : Situation de la propriété de Lérignon.....	60
Figure 47 : Etat d'avancement de la restauration du domaine de Monplaisir.....	62
Figure 48 : Restauration de la roselière de l'Etang de la Rouère par arrachage de saules.....	63
Figure 49 : Curage de la pêcherie et du chennal de l'Etang de la Rouère	63
Figure 50 : affût technique de l'Etang de la Rouère	64
Figure 51 : Cuivré des marais dans la végétation d'assec de l'Etang de la Rouère (photo Denis Vandromme)	64
Figure 52 : Cartographie du site de la Rouère et du projet d'APB.....	66
Figure 53 : Suivi de la Cistude par CMR	67
Figure 54 : Nombre de Cistude capturées.....	68
Figure 55 : Sex-ratio des cistudes capturées.....	68
Figure 56 : Localisation des points IPA de l'entité Chérine	70
Figure 57 : Localisation des IPA de l'entité Lingé.....	71
Figure 58 : Exemple de l'évolution de quatre espèces sur ces huit dernières années d'IPA sur l'entité la Touche – Purais - Fougères.....	72
Figure 59 : Nombre de captures par an.....	72
Figure 60. Nombre d'individus capturés par code espèce et par an.	73
Figure 61. Pourcentage d'oiseaux capturés par statut.....	73
Figure 62. Pourcentage d'oiseaux capturés par statut et par espèces.	74
Figure 63 : Localisation des transect de suivi des Rhopalocères	75
Figure 64 : Liste des espèces de Rhopalocères contactés en 2025.....	76
Figure 65 : Liste des odonates inventoriés sur les Terres de Picadon dans le cadre du STELI. 2019 - 2025 .	77
Figure 66 : Evolution des températures de l'eau de l'Etang des Hautes-Rondières.....	78
Figure 67 : Phasage de la méthodologie "Natur'adapt"	79
Figure 68 : Tableau de synthèse climatique	80
Figure 69 : Cartographie du protocole PopAmphibiens	82
Figure 70 : PopReptile sur l'étang Purais.....	83
Figure 71 : PopReptile sur les Terres de Renard.....	83
Figure 72 : PopReptile dans les landes de Monplaisir (PC)	84
Figure 73 : De gauche à droite : Vipère aspic, Orvet fragile et Lézard vert à deux raies	84

Figure 74 : Plantes à fort enjeux de conservation sur le site de Fougères.....	86	
Figure 75 : évolution de 2 milieux sur le site de Fougères.....	87	
Figure 76 : marnières du Bois de Las.....	87	
Figure 77 : Abords de la Saulaie tourbeuse.....	88	
Figure 78 : Fougère des marais.....	88	
Figure 79 : Euphorbe velue.....	88	
Figure 80 : Etang des Essarts en assec.....	89	
Figure 81 : Petite Renouée.....	89	
Figure 82 : Potentille couchée.....	89	
Figure 83 : Touradons de carex dégradés	Figure 84 : Chevaux au pâturage sur l'assec.....	89
Figure 85 : Mecostethus parapleurus.....	90	
Figure 86 : Stenobothrus stigmaticus.....	90	
Figure 87 : Prises de vues lors de suivis par drone.....	91	
Figure 88 : Marouette de Baillon (photo Alain Frémond).....	92	
Figure 89 : Cartographie des contacts de Marouettes.....	93	
Figure 90 : Guifette Moustac.....	94	
Figure 91 : Phases d'activités de la Guifette Moustac.....	94	
Figure 92 : Azuré des mouillères (Phengaris alcon alcon).....	94	
Figure 93 : Cartographie des pontes de l'Azuré des mouillères et répartition de la Gentiane Pneumonanthe en 2025.....	95	
Figure 94 : Evolution du nombre de visites guidées.....	96	
Figure 95 : Point nature lors de la Randonnée de la Brenne.....	96	
Figure 96 : Radio Dynamo hors les murs, le 20 juin 2025.....	97	
Figure 97 : Quelques animations.....	98	
Figure 98 : ATE Mézières en Brenne.....	98	
Figure 99 : Signature des conventions.....	99	
Figure 100 : Un peu de géologie.....	99	
Figure 101 : Image Lidar de la motte castrale.....	99	
Figure 102 : Revue de presse.....	100	
Figure 103 : Nouvelle plateforme d'observation, aux abords de l'étang des Guifettes.....	100	
Figure 104 : Tunnel de l'observatoire de Fougères.....	101	
Figure 105: Logo des 40 ans de la Réserve.....	102	
Figure 106: Panneaux 1 et 2 - exposition 40 ans.....	102	
Figure 107 : Panneau 4 et 5 - Exposition des 40 ans.....	102	
Figure 108: Invitation à l'évènement "Artistes".....	103	
Figure 109: Programme des 40 ans le 20 et 21 juin 2025.....	103	
Figure 110 : Photos prises lors du week-end des 40 ans.....	104	
Figure 111 : Séminaire RNF à la RNN de Chérine.....	105	
Figure 112 : Budget 2026 de la RNN de Chérine.....	107	

AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION



: Opération réalisée cette année.



: Opération mise en place cette année, mais non finalisée ou réalisée partiellement.



: Opération non effectuée durant l'année.

NC : Opération réalisée non renouvelée

R - RESPECT DE LA REGLEMENTATION

OLT - R1/ ASSURER LA QUIÉTUDE ET RÉDUIRE LES ATTEINTES PORTÉES À LA RÉSERVE.

R11/ Organiser et renforcer la surveillance de la Réserve.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PO1	Mettre en place et faire vivre une politique pénale sur la réserve (relations Parquet et Sous-préfecture, plan de contrôle départemental, rencontres interservices, formation continue des agents, veille juridique...).							

R12/ Limiter les atteintes à la Réserve.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PO2	Organiser des tournées de surveillance adaptées aux enjeux, en favorisant les interservices quand possible : - Surveillance, chasse et braconnage en collaboration (RN + ONCFS, Gendarmerie...), - Fréquentation du public et autre (RN + RNR...).							
PO3	Entretien et faire connaître la signalétique réglementaire sur la Réserve. Tenir à jour la carte de la circulation du public sur la Réserve (art. 15 décret).							















R13/ Suivi réglementaire de la mise en œuvre des actions du Plan de Gestion.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PO4	Solliciter auprès des administrations (Préfecture, DDT, etc.) les autorisations nécessaires aux travaux et interventions portant sur les espèces concernées.							






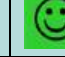

C - CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET DES PAYSAGES

OLT - C1/ POURSUIVRE L'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS (PRAIRIES, RIVES D'ÉTANGS ET MARES, BRANDES ET FOURRÉS) ET AMÉLIORER L'ÉTAT DE CES MILIEUX.








C11/ Poursuivre, avec les jeunes agriculteurs locaux, le pâturage, l'initier sur les extensions et compléter par des actions de broyage/arrachage.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TE1	Entretien et restaurer les milieux ouverts (prairies, landes, rives d'étang) et les secteurs en friche à l'aide de vaches, chevaux, moutons, voire ânes, ou par fauche selon les possibilités et les besoins.							
TE2	Arracher mécaniquement, ou dans le cadre de chantiers de bénévoles, les buissons et arbustes jugés en excès dans les milieux ouverts ou dans les secteurs destinés à être rajeunis ou restaurés.							

C12/Poursuivre l'entretien expérimental des brandes.




















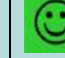

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TE3	Expérimenter différents modes de gestion des brandes (coupe ou arrachage, pâturage...).							

C13/ Renforcer les populations de Lapin de garenne.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TE4	Expérimenter, avec les partenaires adaptés, le renforcement de population du Lapin de garenne sur les sites appropriés.							

OLT - C2/ AMÉLIORER L'ÉTAT DE CONSERVATION DES ÉTANGS (QUALITÉ D'EAU, VÉGÉTATION AQUATIQUE...) ET AUTRES MILIEUX AQUATIQUES.

C21/Mettre en place une gestion de l'eau fonctionnelle et concertée sur les chaînes d'étangs qui traversent la Réserve.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TE5	Organiser annuellement, en fin d'été, une concertation avec les propriétaires ou les ayant-droits concernés, pour définir un calendrier de vidange général sur les chaînes d'étangs impliquant la Réserve.							
TE6	Pratiquer, pour tous les étangs (empoisonnés ou non) des mises en assec tous les 7 à 10 ans par rotation, en fonction des contraintes environnementales, avec vérification des ouvrages.							
TU1	Surveiller et entretenir les fossés et ouvrages (digues, bondes, pièges à Poissons chats, etc.) afin de favoriser l'écoulement de l'eau sur les bassins versants et optimiser ainsi l'écoulement des eaux et le remplissage des étangs sur l'ensemble des chaînes.							

C22/ Pratiquer une pisciculture exemplaire intégrant les changements climatiques et les contraintes écologiques (conservation des espèces menacées, risque d'apparition d'espèces exotiques).

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TE7	S'abstenir de tout nourrissage (hors Purais, en fermage), traitement, apport d'intrants sur tous les étangs.							
SE1	Mettre en place les suivis nécessaires au contrôle des indicateurs de la qualité de l'eau des étangs de la Réserve et de ceux qui les alimentent.							
TE8	Ne pas empoissonner certains étangs, notamment ceux dont le remplissage est problématique (sans bassin versant et/ou situés hors d'une chaîne), à titre expérimental (conservation des invertébrés, quiétude des oiseaux hivernants etc.).							
TE9	Réaliser, sur les étangs pêchés, un empoissonnement écologiquement acceptable ; pêcher ces étangs en fonction de leurs possibilités de remplissage et des contraintes écologiques (hors Purais en fermage).							
TE10	Limiter la prédation des cormorans en poursuivant la mise en place de dispositifs de protection et réaliser, selon nécessité, un effarouchement adapté.							

C23/ Maitriser l'impact des espèces exotiques envahissantes.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TE11	Capter et éliminer, selon possibilités et par tous moyens appropriés, les espèces exotiques animales et végétales ayant colonisé la Réserve ou tentant de s'y implanter.							
TE12	Trouver une solution avec les services compétents au problème de l'élimination des Poissons chats et autres déchets piscicoles.							
SE2	Assurer, sur les étangs non colonisés, une veille relative à l'apparition d'espèces faunistiques et floristiques exogènes, tant sur la Réserve qu'à sa périphérie immédiate.							

C24/ Restaurer la végétation aquatique menacée ou disparue.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TE13	Replanter des Nénuphars <i>sp.</i> et autres végétaux ; le cas échéant, arracher les ligneux envahissants, réaliser des brûlages dirigés, et autres interventions appropriées.							

OLT - C3/ MAINTENIR L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MILIEUX BOISÉS.

C31/ Laisser la régénération et le vieillissement des essences s'effectuer spontanément.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TE14	S'abstenir de toute intervention hormis pour des questions de sécurité et la régulation des espèces exotiques envahissantes (Raisin d'Amérique, etc.).							

OLT - C4/ POURSUIVRE LE CONTRÔLE ET LA RÉGULATION DES ESPÈCES AUTOCHTONES À PROBLÈME.

C41/ Poursuivre le contrôle et la régulation des sangliers.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TE15	Effectuer des battues au sanglier avec les archers sur l'entité Chérine et au fusil sur l'entité la Touche / Purais, dont étang des Fougères, selon constats des dégâts sur la biodiversité et les prairies, et recourir, en cas de nécessité, à tous moyens appropriés par le personnel de la RNN (ou services compétents le cas échéant).							

C42/Encourager les propriétaires et chasseurs voisins de la Réserve à exercer une pression de chasse propre à diminuer les dégâts aux exploitations agricoles et au patrimoine naturel, ainsi que les risques sanitaires.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PI1	Informers les propriétaires riverains des concentrations de sangliers observées et des dates de battues réalisées sur la Réserve. Collaborer, selon possibilités et sollicitations, aux battues effectuées sur les propriétés situées dans la périphérie de la Réserve.							

OLT - C5/ MAINTENIR ET AMÉLIORER LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA RÉSERVE.

C51/ Étudier, au fur et à mesure des opportunités, la possibilité d'utiliser la maîtrise foncière ou d'usage sur des propriétés périphériques.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RP1	Mettre en place une veille sur les opportunités d'acquisition. Accompagner les financeurs potentiels dans le montage des dossiers techniques.							
RP2	Établir des conventions de gestion ou des partenariats avec des propriétaires ou autres acteurs du territoire désireux de collaborer aux missions de la Réserve.							

C52/Conférer un statut de protection et/ou de gestion durable aux propriétés acquises ou conventionnées au profit de la Réserve.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AD1	Étudier de manière concertée le statut de protection/valorisation adapté à toute nouvelle acquisition ou convention.							

C53/Inciter les propriétaires ou usagers voisins de la Réserve à collaborer à bonne intelligence avec celle-ci.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AD2	Suggérer des partenariats ou étudier la faisabilité de ceux proposés à la Réserve ; pratiquer une gestion piscicole extensive des étangs loués/conventionnés intégrant le contrôle des Grands Cormorans ; poursuivre les conventions de gestion avec les agriculteurs voisins en faveur du maintien des milieux ouverts.							

E - PROGRAMMES D'ETUDES, EXPERTISES, SUIVIS GENERAUX AVEC PRISE EN COMPTE DES CHANGEMENTS GLOBAUX

OLT - E1/ VALORISER LA RÉSERVE COMME SENTINELLE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

E11/ Suivre les groupes de faune et de flore indicateurs.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
SE3	Poursuivre, selon faisabilité, l'ensemble des suivis à long terme menés sur la Réserve en tant qu'indicateurs des changements climatiques.							
SE4	Se doter de matériels essentiels à l'évaluation des changements climatiques et renseigner une base de données dédiée à cette thématique ainsi qu'aux protocoles déjà existants.							
SE5	Développer de nouveaux axes de recherches selon opportunités et en fonction des nouveaux outils technologiques disponibles.							

OLT - E2/ AMÉLIORER LES CONNAISSANCES UTILES À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET AU FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DE LA RÉSERVE ET DE SA PÉRIPHÉRIE.

E21/Réaliser, sur la réserve et sa zone périphérique, des inventaires et des études scientifiques complémentaires.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
SE6	Cartographier les habitats de la Réserve selon la nomenclature phytosociologique retenue.			NC	NC	NC	NC	NC
SE7	Réaliser, selon faisabilité, des inventaires des groupes méconnus de la faune et de la flore, ainsi que des études et recherches sur les espèces ou milieux dont la pérennité est menacée à divers titres.							
SE8	Évaluer, à l'aide d'indicateurs pertinents, sur les secteurs entretenus par pâturage ou restaurés, l'impact des opérations conduites pour l'amélioration qualitative et quantitative des habitats, de la flore et de la faune.							

OLT - E3/ VALORISER LES ACQUIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DE LA RÉSERVE

E31/ Valoriser les compétences scientifiques et techniques de la Réserve sur le territoire du PNR Brenne.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
SE9	Contribuer aux suivis d'évaluation dans le site Natura 2000 « Grande Brenne » (oiseaux et Cistude en particulier).							

E32/ Transmettre et valoriser les données acquises sur la Réserve.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
SE10	Partager dans les bases de données nationales et valoriser dans des revues scientifiques, les données et résultats obtenus. Vulgariser les données acquises pour le grand public et les acteurs locaux concernés.							

A – ACCUEIL DU PUBLIC ET COMMUNICATION

OLT - A1/ SENSIBILISER LES HABITANTS, LES ACTEURS LOCAUX ET LES VISITEURS AUX RICHESSES NATURELLES ET AUX RÔLES DE LA RÉSERVE ET DE LA BRENNE.

A11/ Poursuivre la sensibilisation du public sur la Réserve et sa périphérie ; développer les actions de communication

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PI2	Valoriser la Réserve grâce à des animations et autres actions adaptées (médias, Internet etc.), destinées au grand public.	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
P13	Améliorer, au moyen d'animations ou de visites dédiées, la sensibilisation des scolaires et des habitants de la Brenne, des acteurs du tourisme du Parc, des nouveaux arrivants en Brenne, etc., à la valeur des richesses naturelles de la Brenne et à l'impact des changements globaux.	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊
PI4	Concevoir, avec les hébergeurs et animateurs locaux, et/ou l'Agence de Développement Touristique de l'Indre, des séjours, circuits ou animations mettant en valeur la Réserve.	😞	😞	😞	😞	😞	😞	😞

A12/ Améliorer les conditions d'accueil du public.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
P15	Créer de nouvelles infrastructures d'accueil du public.	😞	😊	😊	😊	😊	😊	😊
PI6	Entretien et restaurer les infrastructures d'accueil existantes.	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊

A13/ Mettre à disposition des outils de communication/sensibilisation.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PI7	Concevoir, créer et diffuser tout support utile à la connaissance et la promotion de la Réserve. Organiser un événement pour célébrer les 40 ans de la Réserve.	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊

G – GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE, MANAGEMENT

OLT - G1/ ADMINISTRER ET COORDONNER LA GESTION DE LA RÉSERVE.

G11/ Assurer la gestion administrative de la Réserve.

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AD3	Organiser et animer annuellement le comité consultatif de gestion et le conseil scientifique. Rédiger un compte rendu d'activité annuel.							
AD4	Suivi général administratif, montage dossiers et budgets, comptabilité générale etc.							
AD5	Management de l'équipe (organisation du travail, sécurité...).							
AD6	Participer à la réalisation et au suivi des actions du CTZH Brenne.							
AD7	Entretien des liens avec les Universités et autres organismes : accueil et encadrement de stagiaires...							
AD8	Participer au congrès annuel ponctuellement, aux commissions et aux groupes de travail de RNF.							

OLT - G2/ AMÉLIORER LES CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'UTILISATION DU MATÉRIEL AGRICOLE.

G21/ Transférer l'abri agricole dès que possible

Code	Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TE16	Étudier la faisabilité de la transplantation en fonction du PLU de Saint-Michel-en-Brenne et des contraintes techniques et écologiques, puis procéder à la mise en place (emplacement à déterminer : Terres de Renard ? Cistude ?).							

R - RESPECT DE LA REGLEMENTATION

R1 – Assurer la quiétude et réduire les atteintes portées à la Réserve.

R11/Organiser et renforcer la surveillance de la Réserve.

L'équipe de la réserve compte à ce jour 4 agents assermentés, avec extension territoriale de compétence à l'échelle du département de l'Indre. Pour rappel, cela permet de pouvoir relever les atteintes à l'environnement sur les propriétés en convention de gestion et de venir potentiellement en soutien sur les 2 autres Réserves naturelles du territoire.

PO1. Mettre en place et faire vivre une politique pénale sur la réserve (relations Parquet et Sous-préfecture, plan de contrôle départemental, rencontres interservices, formation continue des agents, veille juridique...).

Le 27 novembre, un agent a participé au Colden (Comité départemental de lutte contre la délinquance environnemental) ainsi qu'aux 4 réunions de MISEN le 24 Mars, le 08 Juillet, le 25 Septembre ainsi que le 18 Novembre.

Une réunion s'est tenue le 14 mars des agents assermentés de la Réserve de Chérine et de la Réserve naturelle des Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault. Cette rencontre a permis de programmer les tournées de surveillance communes entre ces 2 réserves.

R12/Limiter les atteintes à la Réserve.

PO2. Organiser des tournées de surveillance adaptées aux enjeux, en favorisant les interservices quand possible : surveillance, chasse et braconnage en collaboration (RN + ONCFS, Gendarmerie...), fréquentation du public et autre (RN + RNR...).

Dans l'optique de réduire les actes répréhensibles sur la Réserve, il est procédé comme suit :

- Toute l'année : les gardes effectuent des tournées de surveillance régulières et de manière aléatoire en ciblant les sites notamment accessibles au public (observatoires, sentiers publics, chemin communal, parkings...). Ces surveillances sont principalement effectuées en profitant de la réalisation d'autres missions, seul ou en équipe.
- Printemps – été : 7 week-ends avec un potentiel de fréquentation touristique accru (week-end prolongés) ont fait l'objet d'opérations de surveillance ciblée. Lors de ces opérations, l'ensemble des sites de la Réserve ouverts au public sont visités ainsi que certains sites en convention de gestion. Ces tournées de surveillance permettent avant tout de sensibiliser le public à la réglementation de la Réserve Naturelle.
- Durant la période de chasse : des surveillances particulières sont mises en place lors de battues réalisées sur les propriétés riveraines, afin d'en réduire l'impact sur la Réserve et de maintenir le lien avec les voisins. Durant les actions de régulation du sanglier qui se tiennent sur la Réserve et/ou les propriétés conventionnées (battues avec les archers de l'ACABB ou battues administratives), 1 à 2 gardes sont systématiquement présents afin de s'assurer du bon déroulement des opérations et de sensibiliser les participants à la réglementation de la Réserve.

En 2025, les missions propres à la surveillance opérées sur la Réserve par les agents commissionnés représentent un total cumulé de 23 jours. Notons qu'en dehors des tournées de surveillance, toutes les autres activités réalisées sur le site, sont autant de périodes de présence permettant d'assurer cette mission.

Malgré la sensibilisation du public et la présence sur le terrain des agents assermentés, 9 infractions à la réglementation de la Réserve ont été relevées en 2025.

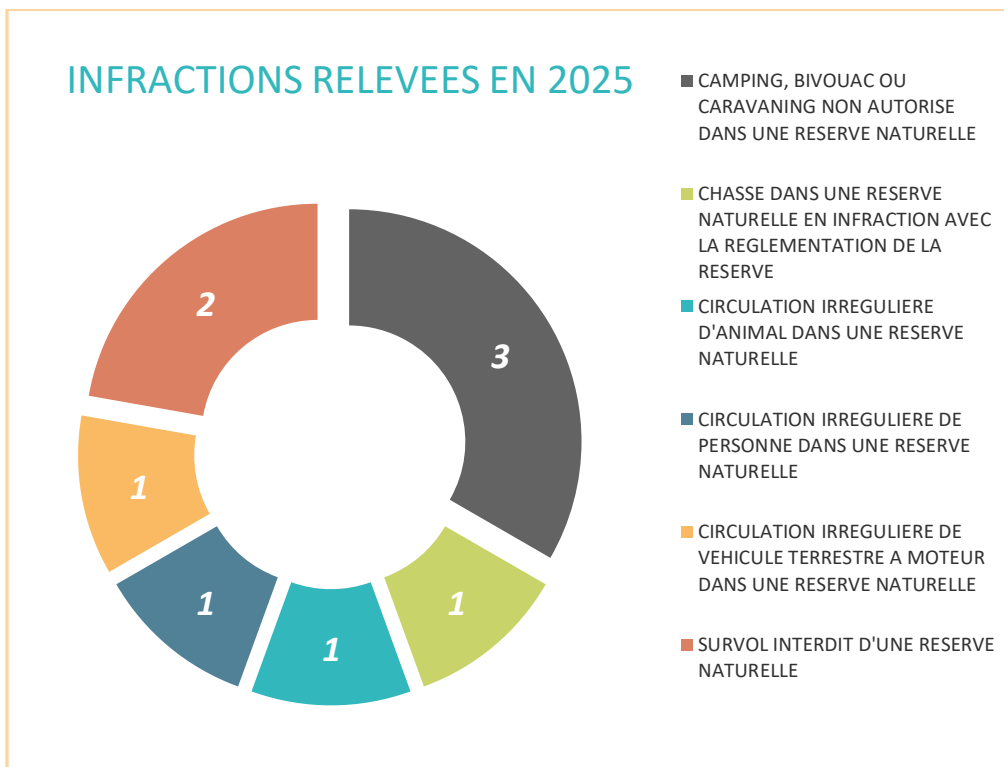


Figure 1 : Infractions relevées en 2025

Aucune infraction n'a donné lieu à une procédure en 2025. Pour les 3 infractions sans suite, les auteurs n'ont pas été identifiés.

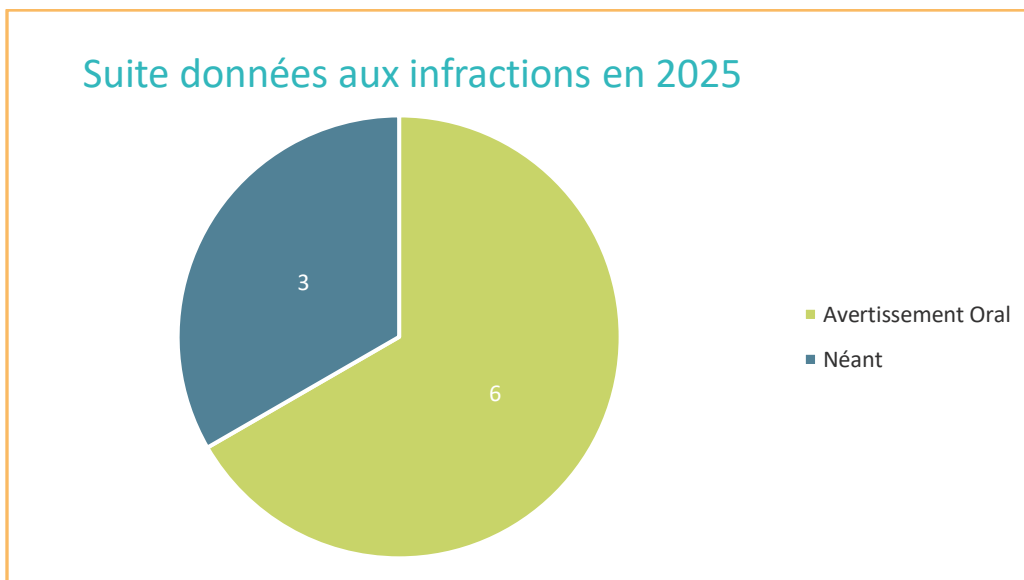


Figure 2 : Suite données aux infractions

PO3. Entretien et faire connaître la signalétique réglementaire sur la Réserve. Tenir à jour la carte de la circulation du public sur la Réserve (art. 15 décret).

Le balisage est le premier élément de sensibilisation des usagers du site et il contribue au respect de la réglementation en vigueur, à la préservation de l'espace protégé, mais également à l'image de la Réserve.

En cohérence avec l'action PO2, ce balisage réglementaire constitue l'élément moral nécessaire au relevé d'infraction et sert donc de préalable à l'exercice des missions de Police de l'Environnement.

L'ensemble du balisage de la Réserve a été inventorié et informatisé sous SIG en 2020, pour assurer un meilleur suivi.

Suite à la modification du décret de classement de la Réserve, le 28 décembre 2022, afin de classer le site de l'Etang des Fougères (Lingé) et de réaliser quelques modifications réglementaires, la nouvelle signalétique de la Réserve a été partiellement mise en place.

L'installation des autres bornes, panneaux et pictogrammes sera réalisée progressivement.

Une carte interactive est disponible sur le site internet du site de la Réserve (Lien : [Carte interactive RN Chérine](#)), sur le site du PNR de la Brenne (Lien : [Carte PNR Brenne](#)) et sur les différentes plaquettes disponibles dans les lieux d'accueil du public du territoire. Un nouveau document de présentation de la réserve a été créé et édité en 2025 avec une cartographie actualisée des observatoires et des sentiers ouverts aux visiteurs (voir figure 3).

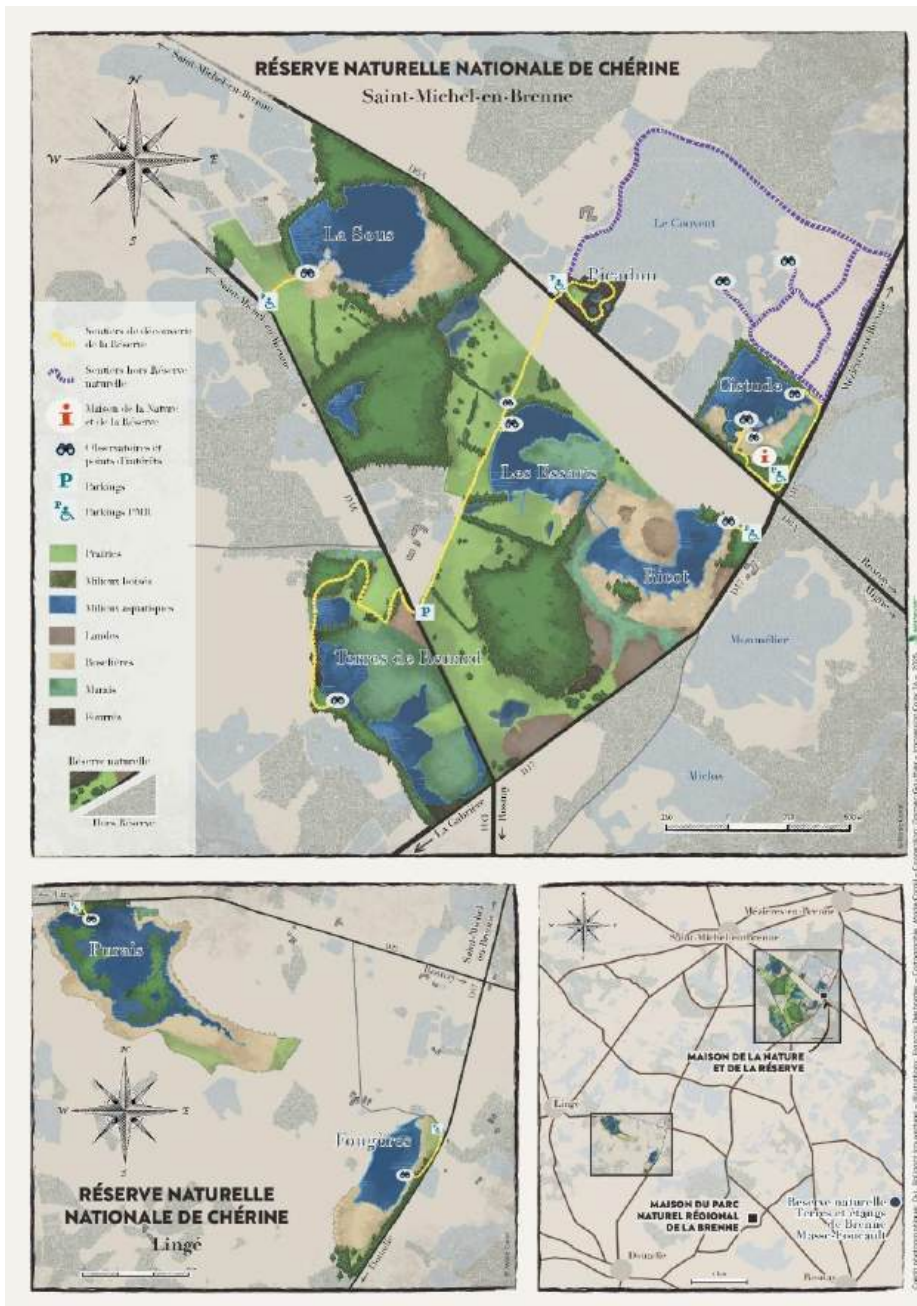


Figure 3 : Cartographie actualisée de la Réserve

La Réserve sollicite annuellement, auprès des administrations compétentes, les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations d'entretien, de pêches d'étangs, de suivis, de gestion des espèces à problème, etc.

Quelques exemples :

- Demande d'autorisation de vidange pour les pêches d'étangs. (Cf. TE9)
- Demande d'autorisation d'effarouchement des Grands Cormorans, de lutte contre les EEE (Rongeurs aquatiques, Bernache du Canada...), et pour la réalisation d'opérations de régulation des Sangliers. (Cf. TE10-TE11-TE15)
- Demande d'autorisation de capture d'espèces protégées dans le cadre de suivis scientifiques (ex : Pop Amphibiens Communauté, CMR Cistude...). (Cf. SE3)

C - CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET DES PAYSAGES

Comme l'illustre le diagramme ci-dessous, la pluviométrie relevée à la Maison de la Nature (Saint-Michel-en-Brenne) a été relativement proche de la moyenne observée par le passé, atteignant 797 mm.

Concernant les températures, la minimale enregistrée est de $-4,6\text{ }^{\circ}\text{C}$ en janvier, tandis que la maximale atteint $39,1\text{ }^{\circ}\text{C}$ en juillet.

La période de sécheresse précoce, particulièrement prononcée en mai et juin, a entraîné des conséquences importantes tant sur les écosystèmes terrestres et aquatiques que sur les activités humaines, en particulier agricoles.

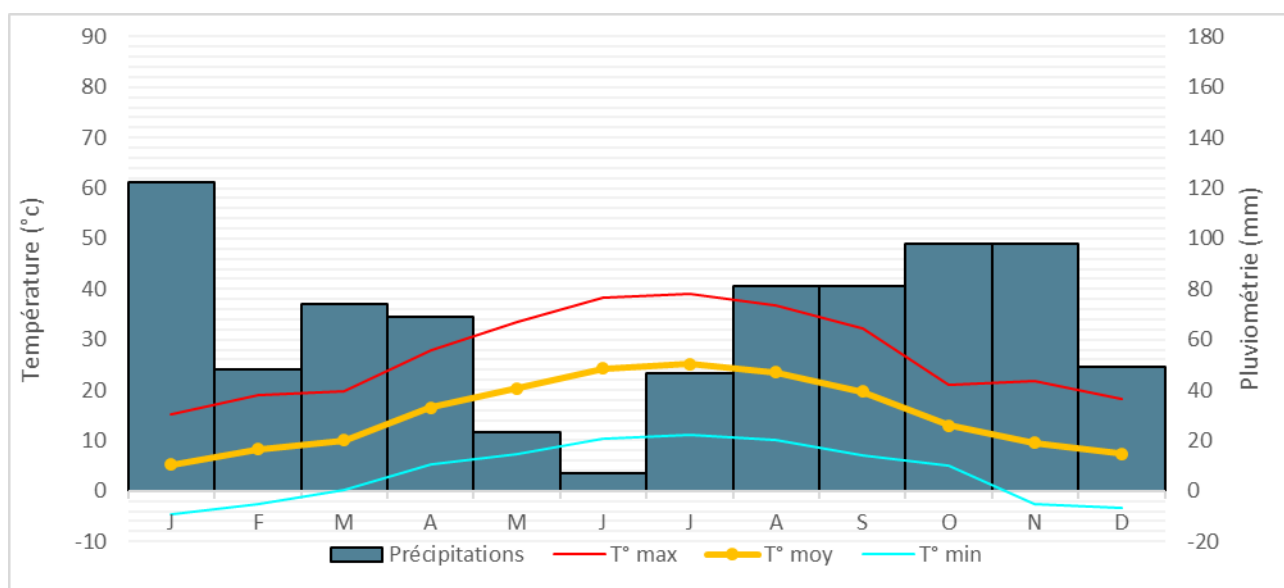


Figure 4 : Diagramme ombrothermique de Saint-Michel-en-Brenne, 2025.

Le graphique ci-dessous présente les écarts aux normales des précipitations et températures à Rosnay. Le déficit pluviométrique est bien visible de mai à juillet. L'écart aux moyennes annuelles des précipitations est de $-62,3\text{ mm}$ (-9%). Par ailleurs, les températures moyennes sont restées au-dessus des normales saisonnières durant la majeure partie de l'année, avec un écart particulièrement marqué entre la fin de l'hiver et la fin d'été ainsi qu'en novembre et décembre ($+0,8\text{ }^{\circ}\text{C}$ en moyenne).

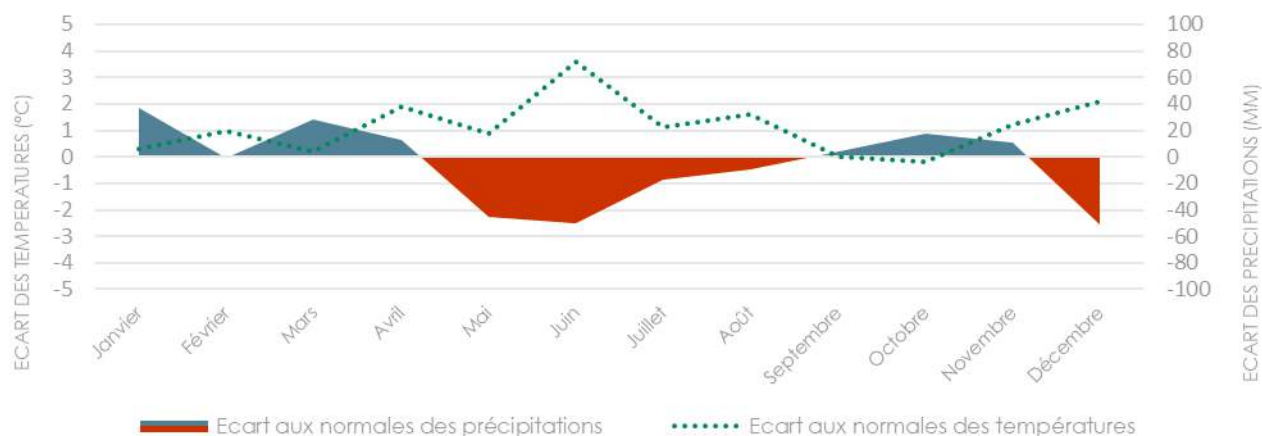


Figure 5 : Ecart aux précipitations et températures

C1 - Poursuivre l'entretien des milieux ouverts (prairies, rives d'étangs et de mares, brandes et fourrés) et améliorer l'état de ces milieux.

C11/Poursuivre, avec les jeunes agriculteurs locaux, le pâturage, l'initier sur les extensions et compléter par des actions de broyage/arrachage.

TE1. Entretien et restaurer les milieux ouverts (prairies, landes, rives d'étang) et les secteurs en friche à l'aide de vaches, chevaux, moutons, voire ânes, ou par fauche selon les possibilités et les besoins.

La Réserve est composée d'un ensemble remarquable de milieux ouverts (prairies, landes, rives d'étangs), dont l'entretien repose, pour une large part, sur la pratique traditionnelle du pâturage. Près de 70 ha de l'entité St Michel-en-Brenne, soit près de 25% de celle-ci, sont composés d'espaces entretenus par différents troupeaux. La proportion est moindre sur l'entité de Lingé qui fait l'objet d'un pâturage sur 12 ha.

TROUPEAUX



Figure 6 : Pâturage de l'entité Chérine en 2025

Le principal troupeau, constitué de vaches de race Salers et de quelques Aubracs, est propriété de l'EARL la Carrière. L'étroite collaboration établie avec M. Sébastien Heslouis (GAEC de la Carrière) permet de moduler au plus juste le nombre, la période et la durée de présence des différents troupeaux sur les parcelles de la Réserve (entité Chérine, commune de Saint-Michel-en-Brenne).

Pour la seconde partie de la Réserve (sur la commune de Lingé), deux autres éleveurs bovins, de race Charolaise, sont sollicités :

- M. Jérôme Jambier pour la prairie de la Touche sur laquelle un pâturage tardif est mis en place (à partir de la deuxième quinzaine du mois d'octobre), en raison de la présence de la Gentiane pneumonanthe et d'une population de *Phengaris alcon alcon* (Azuré des mouillères) (Cf.SE3) ;
- M. Adrien Barre quant à lui, est uniquement conventionné pour la prairie du parking des Fougères.

Les prairies de l'étang Purais n'étant plus en convention avec Mr Adrien Barre, Les prairies Sud et Ouest ont été pâturées grâce au projet pastorale mise en place par Chérine en 2025. Un troupeau

constitué de 180 brebis Charmoises et Suffolks, mis à disposition pour le GAEC de Gommiers a donc pu pâturer ces zones de Juin à Août.

M. Adrien Barre aillant souhaité retirer la prairie de queue d'étang des Fougères de sa convention, le pâturage a été réalisé sur cette partie par des 3 poneys Landais appartenant au PNR de la Brenne.



Figure 7 : Pâturage de l'entité Lingé en 2025

Les équidés, propriétés de Chérine, représentent la deuxième « force de pâturage » de la Réserve. Ils sont entièrement gérés en régie.

Principalement utilisés, cette année, pour l'entretien des prairies des étangs neufs ainsi que des Terres de Renard, deux petits groupes de poneys Konik-Polskis circulent actuellement sur la Réserve :

- Le premier, composé de 2 individus (2 adultes) : Pidgin (étalon entier) et Kildir (hongre).
- Le second groupe composé de 4 animaux : Trois juments (Galipette, Rama, Kéa) ainsi qu'un jeune mâle nommé Otis. La jument « Rama » nous a malheureusement quitté en cours d'année (23/04/2025).

Un troupeau de 5 ânes est utilisé sur les secteurs sujets à la reconquête des espèces ligneuses mais également en complément du pâturage bovin.

La faible exigence alimentaire de ces animaux, combinée à une rusticité très importante, permet d'intervenir sur les sites les plus enfrichés. Leur efficacité est extrêmement intéressante pour contrôler les massifs de ronce, les jeunes prunelliers et saules (en fin d'hiver) qui finissent par mourir grâce à l'écorçage (ce qui est particulièrement utile dans les secteurs colonisés par la végétation arbustive, et où la présence d'arbres morts est recherchée). Leur utilisation paraît également judicieuse à la suite de certains chantiers de bénévoles, pour contrôler la reprise de zones défrichées. Ce type de pâturage sur les grandes zones de prairies à la suite des vaches et/ou des chevaux permet de contrôler les refus de pâturage et ainsi de limiter le recours aux engins mécaniques.

Enfin, en complément du pâturage bovin et équin, un troupeau constitué de 10 brebis solognotes, propriété de la Réserve, utilisé pour le pâturage de sites particuliers, soit du fait de la spécificité des milieux (présence de mares, sites de ponte sensibles au piétinement...), soit du fait du contexte du site, comme le parking de la Maison de la Nature (site de ponte et fréquenté une partie de l'année par le public).

Comme chaque année, un repos hivernal des parcelles pâturées est mis en place. Le but étant de limiter les dégâts hivernaux liés au sur-piétinement des animaux (bovins essentiellement) - lequel est favorisé par les affouragements, localisés, de fin de saison - et de réduire les cycles parasitaires. L'hivernage des animaux s'effectue donc en stabulation.

Les moutons ne font pas exception à cette gestion et, faute de pouvoir être mis en bergerie, ils sont déplacés sur des parcelles moins sensibles (Maison de la Nature) en fin d'année.

Les chevaux et ânes, du fait de leurs effectifs bien plus restreints, sont maintenus, de manière extensive, sur différentes prairies ou queues d'étangs au cœur de la Réserve.

Tous les animaux de la Réserve peuvent être, si besoin, complétés en fourrage. Les vaches l'ont été de façon relativement systématique et progressive (la nécessité économique oblige à la conservation d'un état corporel satisfaisant...). Notons que ce foin, apporté sous forme de bottes rondes, n'est pas issu exclusivement de la Réserve, mais provient essentiellement du territoire de la Brenne.

Ci-après, le calendrier de pâturage, par espèce, rend compte des fréquences de rotations et des durées de pâturage par secteur.

LA FAUCHE

Une autre façon de gérer les milieux ouverts sur la Réserve est la fauche. Ce mode de gestion est plus favorable à l'expression de certains taxons comme les papillons diurnes (rhopalocères) ou les orthoptères. Il permet également d'augmenter le nombre et la diversité des espèces de plantes à fleurs puisque celles-ci bénéficient d'un plus grand laps de temps pour finaliser leur cycle biologique.

Il est difficile de préciser un calendrier pour la gestion de ce type de parcelles. En effet, les conditions climatiques rendent aléatoires le volume, la densité et la maturité de la végétation présente, obligeant ainsi à adapter chaque année la période de fauche.

Un pâturage de fin de saison (après la fauche tardive) est nécessaire pour éclaircir et rendre moins uniforme le couvert en place selon l'avancement de la repousse estivale.

Cette année, les Prés de la Sous et la prairie de fauche de Chérine ont été fauchés le 16/06/2025.

A noter que la surpopulation de sangliers (Saint-Michel-en-Brenne et Mézières-en-Brenne sont classées toutes deux parmi les 19 communes de l'Indre déclarées « zones sensibles de niveau 1 », le sanglier causant des dégâts significatifs aux parcelles agricoles) ne permet pas d'envisager sereinement la gestion par fauche. En effet les nombreux dégâts peuvent nécessiter un hersage des prairies pour limiter la casse matérielle. Cette opération réalisée en fin d'hiver ou au printemps n'est pas sans impact sur biodiversité (orchidées, amphibiens...) son usage doit être limité.

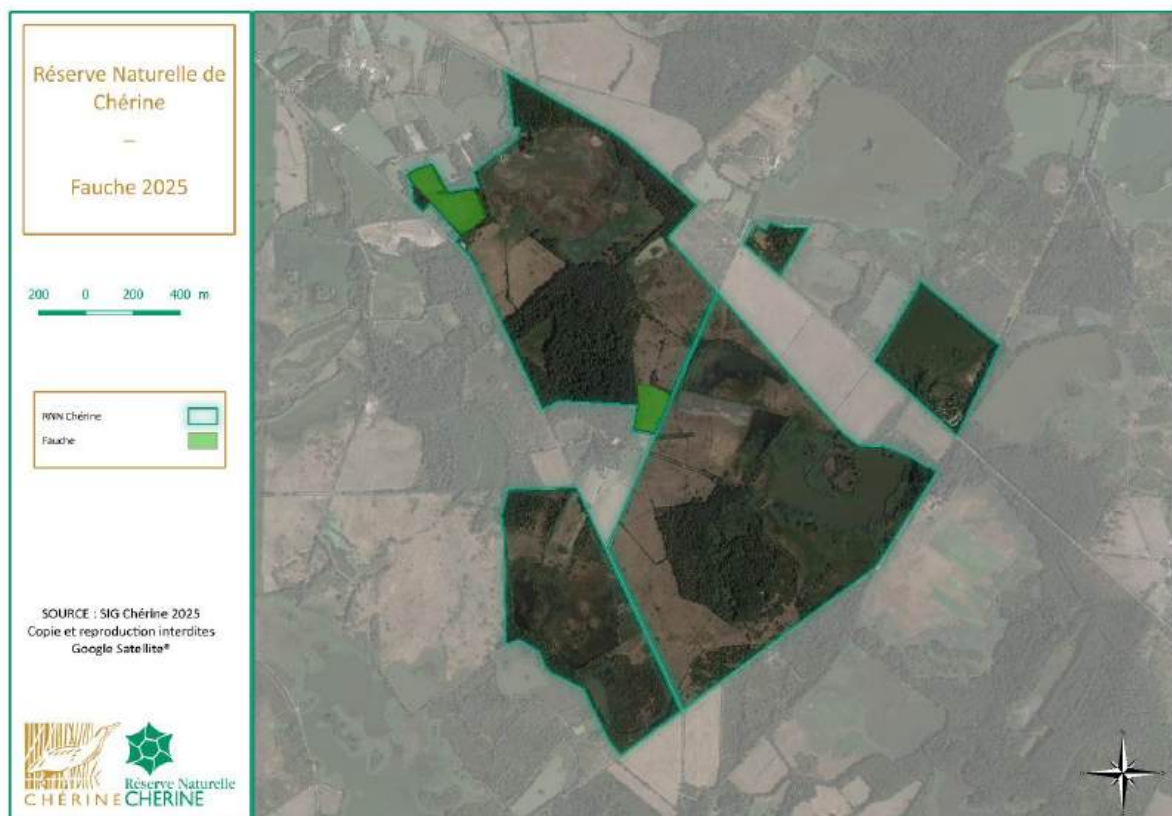


Figure 9 : Parcelles fauchées en 2025

LES CLOTURES

Afin d'organiser le pâturage de la Réserve, 26,7 kms de clôtures ont été créées et/ou restaurées depuis 1985. Le temps imparti à l'entretien de ce réseau est conséquent. Le Réserve fait régulièrement appel à une association locale, l'ESAT « Atout Brenne » pour la création de nouvelles structures ou la restauration des plus grands linéaires.

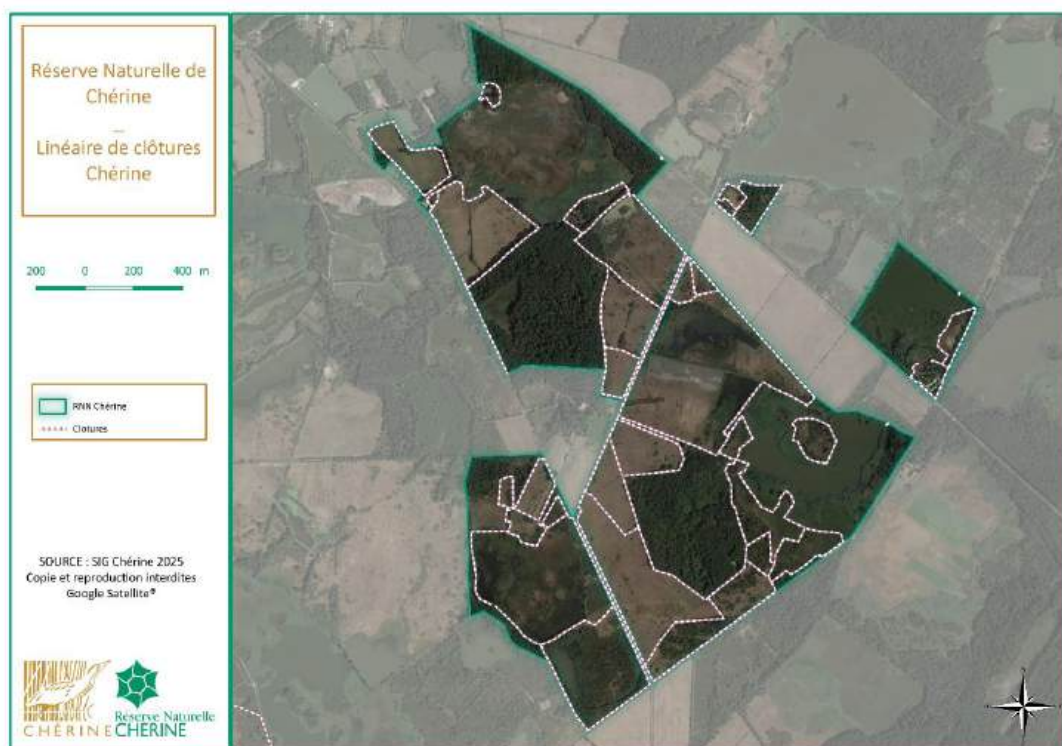


Figure 10 : Clôtures de l'entité Chérine



Figure 11 : Clôtures de l'entité Lingé

GYROBROYAGE

Du fait de la sélectivité alimentaire des animaux utilisés pour le pâturage, le gyrobroyage s'avère, à ce jour, indispensable pour compléter leur action et limiter ainsi la recolonisation naturelle progressive par les ligneux (ronces, pruneliers...). Compte tenu de la surface à traiter certaines années, cette opération peut s'avérer assez chronophage. Les résidus de pâturage sont d'autant plus importants lorsque plusieurs parcelles sont accessibles simultanément par un même troupeau (Grande Prairie de Las et Landes par ex.). À l'inverse, le fait de compartimenter l'espace et de permettre un pâturage tournant peut limiter le développement des ligneux et donc le temps d'intervention mécanique.

Le gyrobroyage, particulièrement impactant et peu sélectif vis-à-vis de la petite faune, impose des périodes d'intervention restreintes pour être compatible avec une gestion conservatoire. Ainsi, la fin d'été - début d'automne est le seul moment de l'année où l'essentiel des interventions doit être effectué, et présente notamment l'avantage de :

- Ne pas tasser les sols ou créer d'ornières ;
- Permettre à la plupart des plantes de réaliser leur cycle biologique ;
- Réduire l'impact sur la faune présente dans les prairies (couvées d'oiseaux, amphibiens / reptiles, insectes...).

Cette opération peut parfois être réalisée durant l'hiver lorsque plusieurs jours consécutifs de températures négatives ont gelé les sols, améliorant leur portance pour la circulation des engins.

L'enrichissement des sols induit par ce mode de gestion peut entraîner à moyen terme la modification des cortèges floristiques, notamment ceux liés aux sols pauvres. De plus, lorsque l'épaisseur des « andains » devient importante, ces secteurs broyés sont fortement attractifs pour le sanglier. Ils trouvent sous les amas de végétaux, les vers de terre et insectes attirés par l'humidité entretenue, pouvant entraîner le « labourage » des parcelles ou des digues.

Ce mode de gestion n'en reste pas moins indispensable pour maintenir ouverts certains des milieux les plus remarquables de la Réserve qui, du fait de leur raréfaction en Brenne, prennent de plus en plus de valeur. Il est aussi nécessaire pour permettre la circulation sur les digues d'étangs et les sentiers carrossables.

Malgré tout, ces interventions ne doivent être que des mesures d'accompagnement du pâturage et elles ne sauraient constituer une fin en soi.



Figure 12 : Gyrobroyage de l'entité Chérine

Les interventions par gyrobroyage (entretien courant) ont également eu lieu sur les digues d'étangs, allées forestières et chemins d'accès de la Réserve et nécessitent entre 6 et 8 jours supplémentaires. Ces opérations sont indispensables pour maintenir l'accessibilité à de nombreux secteurs de la Réserve. En plus de cette action, un éparage est réalisé, notamment sur les digues d'étangs, pour faciliter l'accessibilité des véhicules pour des travaux éventuel ou des pêches d'étangs.

Concernant les prairies, un entretien tous les 3 ans avec une veille annuelle, renforcée par de petits entretiens ponctuels entre chaque grande intervention, semble constituer un bon compromis. Toutefois, de nombreux aléas, notamment météorologiques, peuvent venir perturber cette programmation. Cet automne un cumul de pluviométrie pour les mois de septembre et d'octobre supérieur à la moyenne, a fortement limité l'accès aux parcelles et le gyrobroyage des refus de pâturage ainsi que l'éparage de certaines digues.

De ce fait, la connaissance du terrain et une grande souplesse d'intervention restent les conditions *sine qua non* d'une gestion efficace.

Au total, cette année sur la Réserve, 16,5 kms de digues et sentiers ont été gyrobroyés, 22,6 hectares de prairies ont été gyrobroyés, et 4 kms de digues et sentiers ont été éparés. Au total, 100 heures auront été nécessaires à l'équipe pour réaliser ces interventions. Nous pouvons également ajouter à cela 40 heures de gyrobroyage de refus et de digue sur une propriété en convention de gestion. Ce chiffre ne prend pas en compte le temps passé à préparer les digues et sentiers au passage des tracteurs (tronçonnage, élagage...) ainsi que le temps d'entretien du matériel (attelage, graissage...) ce qui correspond à environ 70 heures en 2025.



Figure 13 : Gyrobroyage de l'entité Lingé

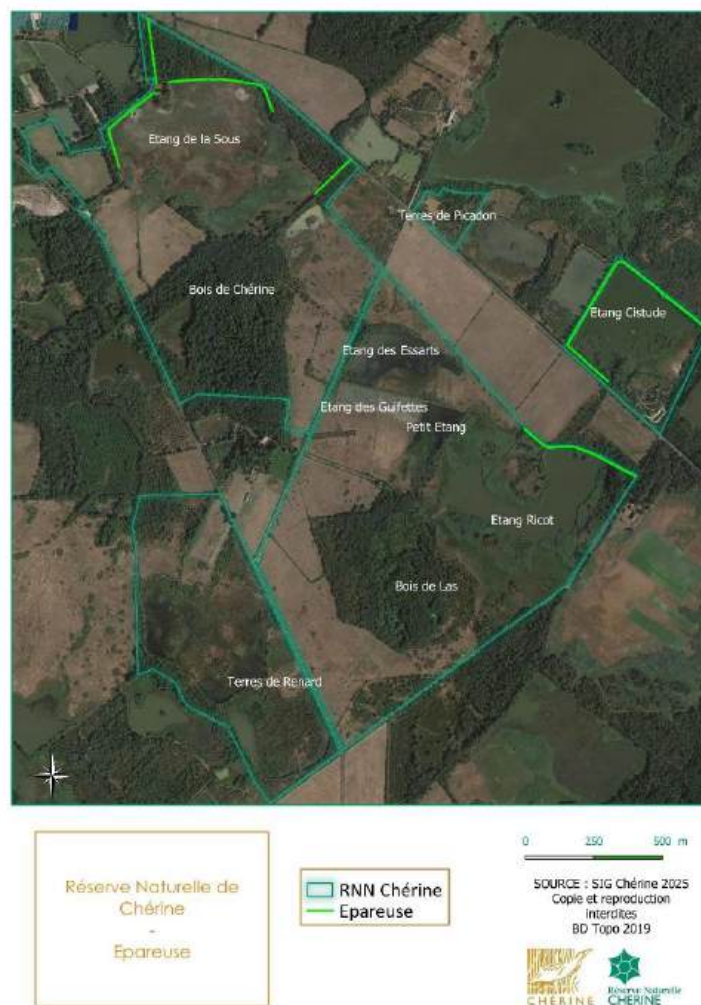


Figure 14 : Gyrobroyage de l'entité Chérine

TE2. Arracher mécaniquement, ou dans le cadre de chantiers de bénévoles, les buissons et arbustes jugés en excès dans les milieux ouverts ou dans les secteurs destinés à être rajeunis ou restaurés.

REOUVERTURE DE MILIEUX PAR ARRACHAGE

L'arrachage mécanique est un moyen d'intervention particulièrement efficace pour retrouver des stades pionniers. En effet, l'arrachage du système racinaire permet une quasi-disparition des espèces caractéristiques de la friche ou du jeune boisement. Les interventions de débroussaillage, gyrobroyage, tronçonnage ou tout autre mode de gestion éliminant les arbustes sans détruire les racines, favorisent un redémarrage (voir le dynamisent) en cépée et/ou par stolinisation comme le prunelier.

Cette année, cette action a été mise en œuvre en régie à l'aide d'une pelleteuse aux Mares de la Sous avec l'arrachage de 1250m² de friche. L'objectif de ce chantier est la réouvrir la digue de la grande mare (qui c'était totalement refermée) et de rehausser les points bas de cette dernière (Cf.TE6-TU1).



Figure 15 : digue de la Grande mare de la Sous

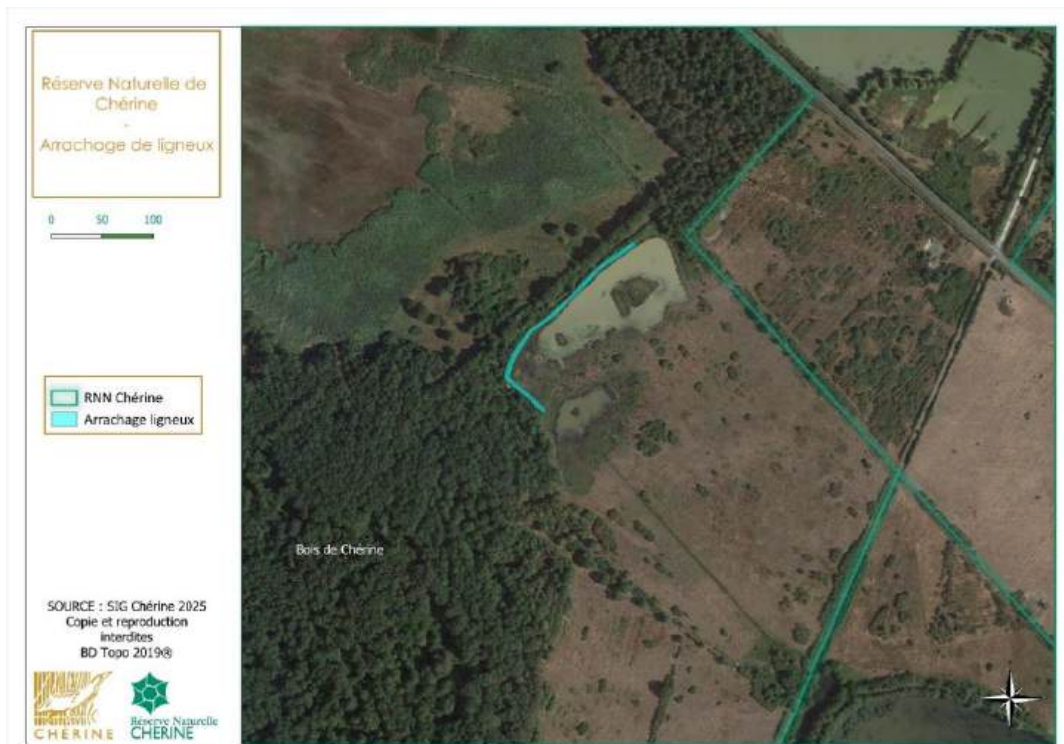


Figure 16 : Linéaire restauré de la Grande mare de la Sous

CHANTIERS BENEVOLES

Des chantiers manuels avec des bénévoles sont réalisés depuis 2002, en complément des interventions mécaniques (arrachage, broyage avec ou sans export...). L'objectif de ces chantiers est la réouverture de petits secteurs de la Réserve, l'arrachage de la Jussie (Cf.TE11), le prélèvement et la replantation de rhizomes de nénuphars sur d'autres sites (Cf.TE13), la participation à des suivis scientifiques (Cf.SE9)... Ils permettent d'intervenir sur des secteurs sensibles et à fort enjeux, sans les impacts induits par l'utilisation d'engins lourds (création d'ornières, de tassement du sol...)

Cette année, au total 14 chantiers ont été organisés avec différents organismes, groupes de bénévoles, groupes de scolaires soit sur des demi-journées, des journées complètes et certains sur deux journées d'affilées ainsi que 4 comptages concertés pour le Butor étoilé.

- Le CAT de Le Blanc ;
- Les Amis de la Réserve ;
- Les BAC PRO GMNF de Monmorillon ;
- L'Association des Chasseurs à l'Arc Berry Brenne ;
- Le WWF France ;
- La MFR de Le Blanc ;

Grâce à la contribution de tout ces bénévoles, au total se sont **2.9 hectares** de milieu et **295 m** de linéaires qui ont été traités cet année.

Type de travaux	Surface traitée (en m ²)	Linéaire (en m)	Total des bénévoles (en h)
Entretien de milieu	26350	265	274,5
Réouverture de milieu	2950	0	189.5
Création de passerelle	0	30	39
Suivis Butor étoilé	0	0	120
Total général	29300	295	623

Figure 17 : Récapitulatif des chantiers bénévoles 2025



Figure 18 : Cartographie des chantiers bénévoles, entité Chérine



Figure 19 : cartographie des chantiers bénévoles, entité Lingé

L'effort fourni par les bénévoles lors de ces chantiers a fortement diminué (deuxième plus petite année depuis 2014) puisqu'il représente un total de **503 heures** pour 109,5 heures agent pour l'encadrement, soit l'équivalent de **72 journées/homme de travail**. Ajouter à cela, le temps de bénévolat pour les suivis de Butor étoilé qui est de **120 heures** pour 24 heures agent..

Cette diminution s'explique en partie suite à l'arrêt (pour l'instant...) du partenariat avec le CAT de le Blanc après le départ à la retraite de la personne responsable de l'encadrement lors de ces chantiers ; mais également lié à la difficulté de la mobilisation de bénévoles. Espérons que cette mobilisation progressera dans les années à venir.

Temps donné par les bénévoles à la RNN de Chérine		
Année	Nombre d'heures	Equivalence en Journée/Homme
2014	600	85,7
2015	990	141,4
2016	997	142,4
2017	770	110,0
2018	309	44,1
2019	598	85,4
2020	612	87,4
2021	630,5	90,1
2022	784	112,0
2023	850,5	121,5
2024	980	140,0
2025	623	89

Figure 20 : Temps bénévoles 2025

Ce réseau de bénévoles possède la double vocation de démultiplier la force d'intervention des chantiers bénévoles et d'impliquer certains acteurs locaux plus fortement dans la préservation de la Réserve.

L'équipe de la Réserve constate toujours que le réseau des Amis de la Réserve, qui a été relancé en 2021, demeure compliqué à mobiliser pour des chantiers nature contrairement à leur mobilisation pour des suivis scientifiques (par exemple, la recherche de mâles chanteurs de Butor étoilé). Une réflexion est à mener pour améliorer la mobilisation dans les prochaines années via des rencontres plus régulières, des visites de chantiers réalisés les années antérieures, la communication par les réseaux sociaux...

Nous remercions sincèrement l'ensemble des bénévoles pour leur implication et leur temps consacré à la Réserve ; sans eux, certaines actions nous seraient difficile à mener.



Figure 21 : De gauche à droite : Entretien de la Clairière de Fontbertine avec le CAT de le Blanc ; Entretien du verger des Terres de Renard avec la MFR de Le Blanc ; Restauration par tronçonnage d'un bassin à Barineau (Propriété Lebaudy).

Cette année, des interventions ont été conduites par l'entreprise GUILLET sur la parcelle de « la lande de Miclot » ainsi que sur une petite parcelle dans la partie Nord-Ouest du Bois de Las, avec comme objectif la restauration par fauche avec export. La lande récoltée a été mise en fagot pour être valorisée en panneaux ou en filtre. Au total ce sont **1,9 hectares** qui ont été restaurés.



Figure 22 : Cartographie des restaurations de brande

Sur les autres sites de landes, à proximité des zones restaurées les années antérieures, seul du pâturage a été mis en place afin d'en assurer l'entretien ; exception pour la lande de Monmélier en bord de route qui n'est pas clôturée.

L'objectif de ces interventions est de conserver une variété de stades de développement des landes :

- Des stades plus jeunes et plus favorables aux espèces patrimoniales qui nécessiteront des interventions plus régulières par pâturage, fauche, récolte manuelle, brûlis...
- Des stades plus évolués favorables à certains groupes d'espèces comme les syrphidés, sans atteindre la colonisation par les pruneliers.



Figure 23 : Résultat après fauche et export de la grande au Nord-Ouest du Bois de Las

C13/Renforcer les populations de Lapin de garenne.

TE4. Expérimenter, avec les partenaires adaptés, le renforcement de population du Lapin de garenne sur les sites appropriés.

La raréfaction du Lapin de garenne entraîne sur les écosystèmes des bouleversements importants. En plus de modifier fortement les ressources disponibles pour les prédateurs tels que le putois, le renard, la belette ou encore certaines espèces de rapaces, la disparition de ce lagomorphe accélère la fermeture des milieux ouverts. Le renforcement des effectifs encore présents sur la Réserve et ses abords immédiats devrait contribuer au travail récurrent et fastidieux du gyrobroyage.

Malgré les différents échanges que nous avons eu les années précédentes avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre dans le but de créer des garennes pour renforcer la population de lapins sur le site des Terres de Renard, la création de ces dernières n'a pas eu lieu en 2025, notamment par manque de temps (priorité mise sur d'autres travaux d'entretien et ou de restauration au vu de la météo). Cette mission devrait être réalisée en dans les années à venir. Le chantier pourrait être réalisé par des BAC PRO GMNF avec l'implication du lycée agricole de Montmorillon.



Figure 24 : cartographie du projet de création de garennes

Rappelons que l'objectif de l'opération repose sur l'introduction des lapins dans 2 garennes principales « closes » (voir carte ci-dessous) pendant une durée définie afin de leur permettre de se reproduire tranquillement sans prédation, et de créer un noyau « stable ». Par la suite les garennes seront ouvertes pour permettre aux lapins de se disperser. Ces deux terriers seront complétés par des annexes non closes à proximité pour conforter la population introduite.

Les différentes étapes à suivre pour la création des garennes et l'introduction des lapins sont à retrouver dans le rapport d'activité 2021.

C2 - Améliorer l'état de conservation des étangs (qualité d'eau, végétation aquatique...) et autres milieux aquatiques

C21/Mettre en place une gestion de l'eau fonctionnelle et concertée sur les chaînes d'étangs qui traversent la Réserve.

TE5. Organiser annuellement, en fin d'été, une concertation avec les propriétaires ou les ayants-droits concernés, pour définir un calendrier de vidange général sur les chaînes d'étangs impliquant la Réserve.

Une rencontre s'est tenue le 25 août 2025 afin d'organiser les pêches sur la chaîne d'étangs de la Sous, pêché cette année. Ce point a permis d'organiser l'ensemble des vidanges prévues et de maintenir un lien avec l'ensemble des propriétaires riverains. Suite à cette pêche l'Étang de la Sous sera laissé en assec.

Des contacts ont été pris avec les voisins de l'étang Purais afin de s'assurer de la logique des pêches sur ce bassin versant. On peut toutefois noter que l'étang de Lérignon (en aval de Purais) est pêché depuis longtemps après la pêche de l'étang Purais, contrairement à la logique habituelle de vidange.

Concernant la chaîne d'étangs de Ricot et Cistude, bien que la période de vidange potentielle soit restreinte, ces 2 étangs ont pu être pêché.

Les pêches 2025 qui ont eu lieu sur la Réserve (Cf. TE9) :

- Les Etangs Neufs (Essart, Guifettes et Petit Etang) ont été vidangé en février avant leur mise en assec
- L'Étang de Purais le 29 octobre
- L'Étang Cistude le 24 novembre
- Le Grand Etang de la Touche le 02 décembre
- L'Étang Ricot le 03 décembre
- L'Étang de la Sous le 11 décembre
- L'Étang des Fougères le 17 décembre

TE6. Pratiquer, pour tous les étangs (empoissonnés ou non) des mises en assec tous les 7 à 10 ans par rotation, en fonction des contraintes environnementales, avec vérification des ouvrages.

La pratique de l'assec tous les 7 à 10 ans permet de maintenir le bon équilibre écologique de l'étang ainsi que sa capacité de production piscicole. Il consiste à laisser un étang vide durant le printemps et l'été. Il est pratiqué sur tous les étangs de Brenne et permet :

- Une minéralisation des vases sur l'ensemble de l'étang restituant les éléments nutritifs nécessaires au développement des végétations aquatiques et du phytoplancton ;
- Une remise à disposition d'une importante banque de graines profitable à la régénération des herbiers aquatiques et favorables à de nombreux oiseaux d'eau notamment ;
- La réalisation des travaux nécessaires au bon fonctionnement hydraulique de l'étang : curage de la pêcherie, travaux de digue, de bonde, etc. ;

- La création ou la restauration d'exclos de protection contre les rongeurs aquatiques pour la végétation aquatique et la restauration de roselières par fauche et arrachage de saules envahissants (Cf.TE13) ;
- La réalisation des travaux de gestion nécessitant des sols « asséchés » pour faire intervenir des engins lourds ;
- L'installation d'aménagements pour l'accueil du public ;
- La lutte contre certaines espèces exotiques envahissantes (EEE) telles que le Poisson-chat commun (*Ameiurus melas*), le Goujon asiatiques (*Pseudorasbora parva*) ... Pour l'Ecrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*), bien qu'il y ait une baisse de l'effectif à court terme, l'assec favorise sa reproduction (Cf. TE11 et TE12).

Une fois ces travaux effectués, l'étang est remis en eau à partir de l'automne grâce aux précipitations automnales et hivernales et par le biais des pêches réalisées en amont. Cette année, le Petit Etang Neuf, l'Etang des Guifettes et l'Etang des Essarts ont été mis en assec sur la Réserve.

PETIT ETANG NEUF

- Curage pêcherie ainsi que du fossé d'écoulement depuis la fosse d'oeil vers l'étang des Essarts avec export et dépose de la matière à proximité.
- Galvanisation de la grille de bonde.
- Reprise et changement de la petite bonde entre le Petit étang neuf et l'étang Ricot.

ETANG DES GUIFETTES

- Curage pêcherie avec export et dépose de la matière à proximité.
- Galvanisation de la grille de bonde.
- Changement complet de la bonde.
- Installation d'un filtre dans l'arrivée d'eau de l'étang.

ETANG DES ESSARTS

- Curage pêcherie avec export et dépose de la matière à proximité.
- Galvanisation de la grille de bonde.
- Installation d'un filtre dans la fosse deuil de l'étang.
- Reprise des îlots pour la nidification des Mouettes rieuses.

TU1. Surveiller et entretenir les fossés et ouvrages (digues, bondes, pièges à Poissons chats, etc.) afin de favoriser l'écoulement de l'eau sur les bassins versants et optimiser ainsi l'écoulement des eaux et le remplissage des étangs sur l'ensemble des chaînes.

La surveillance et l'entretien des fossés et des ouvrages hydrauliques est réalisée tout au long de l'année. est nécessaire au moment des vidanges, des pêches d'étangs et des fortes précipitations qui pourraient engendrer des débordement (permettant la dispersion de certaines EEE), la noyade de certains nids d'oiseaux aquatiques... Cette action permet donc de s'assurer du bon écoulement de l'eau au travers des grilles et des filtres et d'éliminer les EEE prises au piège.

Les différents aménagements que l'on peut retrouver sur la Réserve sont :

- Les cage-pièges aux sorties de bondes et/ou arrivées d'eau pour limiter la dispersion des EEE tels que Poisson-chat, Pseudorasbora... (Cf.TE11).
- De simples grilles à barreaux ou plaques perforées au niveau des bondes et/ou trop-pleins des étangs ou mares ou certaines arrivées d'eau (Cf.TE11).

Cette année, le fossé et la fosse d'œil de Mondragon ont été curés en vue de l'installation d'un filtre ainsi que le fossé d'écoulement du bassin en aval du Petit étang de la Touche pour favoriser l'écoulement (Cf.TE6).



Figure 25 : Cartographie des fossés et ouvrages hydraulique de l'entité Lingé



Figure 26 : Cartographie des fossés et ouvrages hydraulique de l'entité Chérine



Figure 27 : Dispositifs de filtration sur la Réserve

Cette année, plusieurs actions ont été menées :

- Reprises des points bas sur les digues du Marais Est, de la Lagune de Loup et des Mares de la Sous ;
- Installation d'un busage entre les deux mares de la Sous ainsi qu'un busage dans le fossé du chemin de commune suite à la création d'une barrière ;

- Curage du fossé de Miclos ;
- Installation d'un filtre à l'arrivée d'eau de l'étang des Guifettes ainsi que la reprise du filtre dans la fosse deuil de l'étang des Essarts.

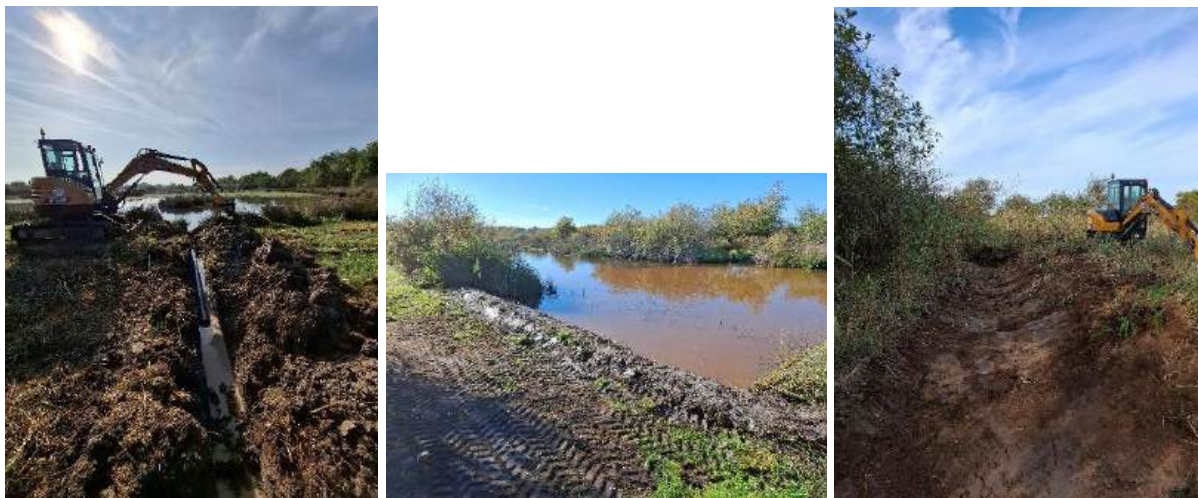


Figure 28 : De gauche à droite : installation d'un busage entre les mares de la Sous, reprise de digue Lagune de Loup, curage du fossé de Miclos.

Au total, le réseau hydraulique de la Réserve représente près de **9km** de fossés. A court terme, des installations de protection et de sorties de faune sur les différents ouvrages (notamment les grilles devant les bondes ou les pièges à double grilles) seront réalisées afin de limiter l'effet piège pour la petite faune autochtone (Cistude...).

C22/Pratiquer une pisciculture exemplaire intégrant les changements climatiques et les contraintes écologiques (conservation des espèces menacées, risque d'apparition d'espèces exotiques).

SE1. Mettre en place les suivis nécessaires au contrôle des indicateurs de la qualité de l'eau des étangs de la Réserve et de ceux qui les alimentent.

En 2022, des analyses ont été conduites sur le petit Etang de la Touche par le PNR de la Brenne en collaboration avec le laboratoire Aquabio. Différents paramètres physico-chimiques de l'eau et des sédiments ont été relevés en parallèle de prélèvements planctoniques.

Bien que cette étude permette d'initier les travaux sur cette thématique le bilan est mitigé puisque les résultats sont qualifiés de "peu robustes" et que l'indice utilisé (IPLAC) est peu adapté aux étangs peu profonds comme le Petit Etang de la Touche. La répétition de ces analyses dans les années à venir pourrait toutefois apporter des indications sur l'évolution de ces paramètres.

En plus de l'expérimentation présentée précédemment, une analyse "Become" (Bio-indication des écosystème mares et étangs) a été conduite sur ce même étang. Ce protocole analyse la présence d'invertébrés et de plantes hydrophytes au regard des pressions s'exerçant sur l'étang (gestion, espèces exotiques, caractéristiques du bassin versant...).

Interprétation des Résultats : "L'intégrité écologique du petit étang de la Touche est moyen d'après l'indice BECOME. L'indice de qualité écologique des étangs piscicoles est égal à 13.14.(sur 20) Il indique qu'une intervention est conseillée pour améliorer la qualité écologique de l'étang. Celle - ci peut être améliorée en agissant principalement sur les ragondins. Les

altérations se traduisent principalement par une sous - représentation des Coléoptères ou odonates. Les deux communautés ont une diversité conforme à ce qui est attendu, et la communauté de macrophyte est typique des plans d'eau (SRI =0.75). Un invertébré rare caractéristique des étangs eutrophes a été identifié : le trichoptère *Tricholeiochiton fagesii*. Deux espèces de macrophytes ont une forte valeur patrimoniale d'après la liste rouge régionale : la Caldésie *Caldesia parnassifolia*, protégée à l'échelle nationale, en danger d'après la liste rouge régionale, et *Potamogeton acutifolius*, vulnérable d'après la liste rouge régionale." (BECOME par AQUABIO)

La mise en assec de l'Etang en 2024 a très probablement modifié de nombreux paramètres, dont les invertébrés et les hydrophytes, la reproduction de ce protocole prochainement pourrait s'avérer instructif.

TE7. S'abstenir de tout nourrissage (hors Purais, en fermage), traitement, apport d'intrants sur tous les étangs.

Depuis le terme du bail piscicole sur l'étang Purais fin 2022, aucun apport d'intrant, de traitement ou de nourrissage n'est pratiqué sur la Réserve, conformément au plan de gestion 2019-2028.

TE8. Ne pas empoissonner certains étangs, notamment ceux dont le remplissage est problématique (sans bassin versant et/ou situés hors d'une chaîne), à titre expérimental (conservation des invertébrés, quiétude des oiseaux hivernants etc.).

Il apparaît opportun de maintenir certains étangs sans empoissonnement afin de ne pas avoir à vidanger les plans d'eau dont le remplissage peut être difficile, mais aussi afin de limiter l'impact défavorable sur certains invertébrés aquatiques, les populations d'amphibiens voire la végétation des étangs. De plus, les vidanges peuvent avoir un rôle négatif sur la capacité d'accueil des oiseaux d'eau hivernants.

L'absence d'empoissonnement à titre expérimental dans certains étangs de la Réserve doit être accompagnée de suivis permettant d'observer l'évolution de la faune (amphibiens, odonates...) et de la flore aquatique. Certains doivent être mis en place à partir de 2025 sur les étangs remis en eau mais non empoisonnés après assec (Mondragon, Petit étang de la Touche...). Le non-empoissonnement de ces étangs n'empêche pas leur colonisation par le biais des fossés ou de la faune. C'est pourquoi nous disposons également des nasses à écrevisses et surveillons les différentes arrivées d'eau avec des filtres (Cf. TU1), pour contrôler leur apparition sur ces sites.

Les étangs qui font l'objet de cette mesure sont de surfaces modestes (Mondragon, Les Noyers, ...) ou rencontrent de grandes difficultés de remplissage comme les étangs des Terres de Renard.

L'absence de poisson et l'espacement des pêches n'empêcheront pas le cycle des asssecs, qui eux continueront de se pratiquer dans l'intérêt de la biodiversité, notamment floristique, des étangs.

Une réflexion est tout de même en cours concernant le non-empoissonnement de certains étangs suite à l'arrivée massive des Ecrevisses de Louisiane depuis l'été 2021. En effet, les poissons et notamment les carnassiers sont des prédateurs naturels de cette espèce exotique envahissante. Dans cette optique, un empoissonnement en Perche (*Perca fluviatilis*) a été réalisé sur les étangs Luc ouest, Luc sud et Loup. Ces étangs n'ayant pas été empoisonnés suite à leur assec (2019 pour Luc ouest et sud ; 2022 pour Loup), mais colonisés par des poissons depuis.

Nous souhaitons que les suivis mis en place sur différents plans d'eau de cette expérimentation apportent des éléments sur l'impact de la présence ou non de poissons sur la dynamique de ERL mais aussi la faune et la flore.

TE9. Réaliser, sur les étangs pêchés, un empoissonnement écologiquement acceptable ; pêcher ces étangs en fonction de leurs possibilités de remplissage et des contraintes écologiques (hors Purais en fermage).

Bien que les années 2024 et 2025 aient permis un remplissage correct des plans d'eau, face aux difficultés de remplissage de ces dernières années dues aux précipitations décalées ou insuffisantes, certains étangs de la Réserve sont désormais pêchés tous les deux ans. Les empoissonnements ont donc été adaptés afin notamment de limiter les risques de surpopulation de Brochet. En raison de son impact sur la turbidité de l'eau et le développement des herbiers, la carpe n'est plus empoissonnée sur les étangs gérés par la Réserve. Seuls le Gardon, le Brochet, la Perche et la Tanche sont utilisés.

En 2025, concernant la Réserve, les étangs de la Sous, le Grand Etang de la Touche, Cistude, Ricot, Purais et Fougères ont été pêchés. Sur les propriétés conventionnées les étangs Barineau, l'Ardonnière, Gorgeat, la Rouère ont été pêchés.

Les étangs Neuf et Sainte-Madeleine seront pêchés en début d'année 2025 pour être laissés en assec.

En plus des fonds de pêches laissés dans chacun des étangs pêchés, les étangs de Barineau, Essarts, Petit Etang de la Touche, Purais, la Grave, Cistude, Gorgeat et Ricot ont bénéficié d'un complément d'empoissonnement depuis les Etangs de Fougères, Grand Etang de la Touche et la Sous.

L'Etang de la Rouère a été empoissonné en Gardon géniteurs suite à son assec, les carnassiers seront ajoutés en fin d'année 2026.

Pêches 2025 - vente	Poids (kg)
étang Cistude	429
Brochets	204
Perches	40
Gardons	185
étang de la Sous	561
Brochets	347
Perches	131
Tanches	83
étang des Fougères	109
Brochets	109
étang Purais	6 309
Brochets	191
Perches	463
Tanches	311
Gardons	5 344
Grand étang de la Touche	192
Brochets	192
étang Ricot	338
Brochets	197
Tanches	141
Total général	7 938

Figure 29 : Ventes de poissons 2025

TE10. Limiter la prédation des cormorans en poursuivant la mise en place de dispositifs de protection et réaliser, selon nécessité, un effarouchement adapté.

Trois modes d'intervention sont mis en œuvre actuellement sur la Réserve pour diminuer l'impact du Grand Cormoran sur les peuplements piscicoles :

- La pose de cages en filet aux abords des pêcheries pour permettre aux poissons de s'y réfugier lors de la vidange de l'étang ; l'étang Purais est équipé de 2 exclos rigides en ursus le long de la digue, installés par l'ancien bailleur piscicole ;
- La pose de mannequins effaroucheurs gonflables sur les digues pour limiter la prédation lors des vidanges d'étang et/ou pour l'effarouchement des dortoirs ;

- Des dérangements ponctuels et ciblés réalisés par des tirs d'effarouchement, les tirs létaux sont utilisés en tout dernier recours.

L'importance de ces interventions est proportionnelle au nombre d'oiseaux observés. Le rapport d'activité 2016 reprend et décrit la gradation des mesures mises en œuvre face à cette espèce. Le Grand Cormoran est une espèce protégée, sa perturbation intentionnelle est donc interdite sans autorisation préfectorale. La Réserve dispose d'un arrêté (n°36-2022-11-30-00004) autorisant cette perturbation, à compter du 30 novembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2028 (fin du plan de gestion)



Figure 30 : Grand Cormoran

Les demandes de destruction par tir des Grands Cormorans sur les étangs dont nous avons la gestion ont une durée de 3 ans. Une nouvelle demande a été faite pour la période 2025-2028.

En 2025, aucun prélèvement n'a été réalisé mais différentes actions d'effarouchement ont été réalisées sur les dortoirs et lors des vidanges d'étangs.

C23/Maitriser l'impact des espèces exotiques envahissantes.

TE11. Capturer et éliminer, selon possibilités et par tous moyens appropriés, les espèces exotiques animales et végétales ayant colonisé la Réserve ou tentant de s'y implanter.
--

La gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) est une part non négligeable des opérations de gestion menées par Chérine sur l'ensemble de la Réserve et des propriétés qu'elle a en convention de gestion. Compte tenu de l'efficacité relative de ces opérations sur certaines espèces, il est nécessaire de mener une réflexion afin d'évaluer le rapport coût/bénéfice de cette action.

JUSSIE RAMPANTE LUDWIGIA PEPLOIDES

Habituellement, la Jussie fait l'objet de prospection sur l'ensemble de la Réserve et des propriétés en convention de gestion (PC) et le cas échéant d'opérations d'arrachage manuel. En 2025, seuls les étangs de la Réserve ont été prospectés. Pour les étangs de la partie historique de la Réserve, seul l'étang de Mondragon n'a jamais été colonisé par cette plante.

Sur l'ensemble des étangs de la Réserve qui sont colonisés depuis plusieurs années, les quantités arrachées tendent à diminuer. Il est difficile de déterminer avec certitude les raisons de cette diminution : meilleure pression de prospection, augmentation de la quantité d'Écrevisses de Louisiane...

Cette année, « seulement » deux pieds ont été découverts et arrachés, l'un à l'étang Purais et le second à l'étang des Essarts lors de l'assec.

Actuellement, la situation demeure sous contrôle compte tenu du temps consacré à la prospection et à l'arrachage.



Figure 31 : Massif de Jussie

Temps consacré à la gestion de la Jussie en heures (prospection + arrachage)				
Années	Temps RN (H)	Hors RN (H)	Total annuel (H)	Total arraché (L)
2013	75	~4	79	?
2014	150	65	215	?
2015	285	153,5	438,5	?
2016	263,5	44,5	270,5	?
2017	107	16	123	2050
2018	146,5	30	176,5	3420
2019	159	0	159	2040
2020	168	25	193	4000
2021	130,5	44,5	175	1300
2022	112,5	82,75	195,25	3330
2023	104,5	54,5	159	4310
2024	44	48	92	2680
2025	40	0	40	2 pieds !!!
Total	1785,5	570,75	2315,75	23130
Moyenne	137	44	178	2891

Figure 32 : Temps consacré à la Jussie

ÉCREVISSE DE LOUISIANE PROCAMBARUS CLARKII

Confortés par les positions du Conseil Scientifique de la Réserve (2013-2014-2015) nous avons, après des années d'effort contre l'espèce, décidé de réduire progressivement, mais significativement, notre investissement sur cette action, vu l'inefficacité des opérations menées.

Les pêches d'étangs, la CMR Cistude ainsi que les observations ponctuelles permettent également d'apporter des informations complémentaires sur le sujet.

L'espèce est maintenant présente sur l'ensemble des étangs, mares et fossés de la Réserve, sur Saint-Michel-en-Brenne et Lingé, en densité très variable suivant les plans d'eau et les années. Le nombre d'ERL observées lors des pêches des Etangs de Purais et de la Sous est très nettement inférieur en 2025 qu'en 2024. En revanche, une densité très forte a été observé lors de la pêche du Grand Etang de la Touche, qui était pêché pour la première fois depuis sont assec 2022, soit 3 ans d'évolage.



Figure 33 : Écrevisse de Louisiane - *Procambarus clarkii*

La très faible présence de végétation aquatique sur les étangs de la Réserve est une conséquence de ce développement (hormis les étangs de Purais et de la Touche qui, de par leur important massif de Nénuphars notamment, semblent moins impactés pour le moment).

Un fort impact est également observé sur les digues ou tous les autres milieux (mares, fossés...) hors d'eau ou avec un faible niveau où les Sangliers recherchent les Écrevisses de Louisiane.

Une réflexion doit être menée sur un outil permettant d'évaluer et suivre le niveau d'infestation de la Réserve par cette espèce.

RAGONDIN MYOCASTOR COYPUS ET RAT MUSQUE ONDATRA ZIBETHICUS

La régulation des rongeurs aquatiques est pratiquée sur la Réserve depuis sa création ainsi que sur les propriétés en convention de gestion (PC), afin de limiter leur impact sur la végétation aquatique et les digues d'étangs.

En plus de la régulation de ces espèces, des exclos de protection ont été mis en place depuis plus de 20 ans pour la protection des roselières et des massifs de nénuphars, et profitent ainsi à de nombreuses autres plantes aquatiques, par le simple fait de soustraire ces surfaces à la prédation des rongeurs (Cf.TE13).

Les tableaux ci-après synthétisent le nombre de ragondins et de rats musqués éliminés par piégeage (boîtes à fauves) et/ou par tir (carabine 22 Long Rifle équipée d'un modérateur de son), sur le territoire de la Réserve (entités « Chérine » et « Lingé »).

Destruction de Ragondins													
Site	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Moyenne
Entité "Chérine"	120	83	57	35	40	136	124	164	49	36	100	944	85,8
Entité "Lingé"	58	52	10	25	22	80	53	67	41	29	131	568	51,6
PC	81	82	81	52	11	24	51	67	30	3	52	534	48,5
Total	259	217	148	112	73	240	228	298	120	68	283	2046	186,0

Figure 34 : Prélèvements de Ragondin

L'année 2025 est la deuxième en nombre de Ragondins prélevés depuis 2015. Principalement dû à une pression plus importante de piégeage et de tir.

Les dispositions réglementaires actuelles nous autorisent le recours au tir toute l'année, de jour comme de nuit, avec modérateur de son, lunette de vision nocturne, permettant une meilleure efficacité « tout en limitant le dérangement de la faune sauvage ». En moyenne, le tir représente près des ¾ des prélèvements annuels.

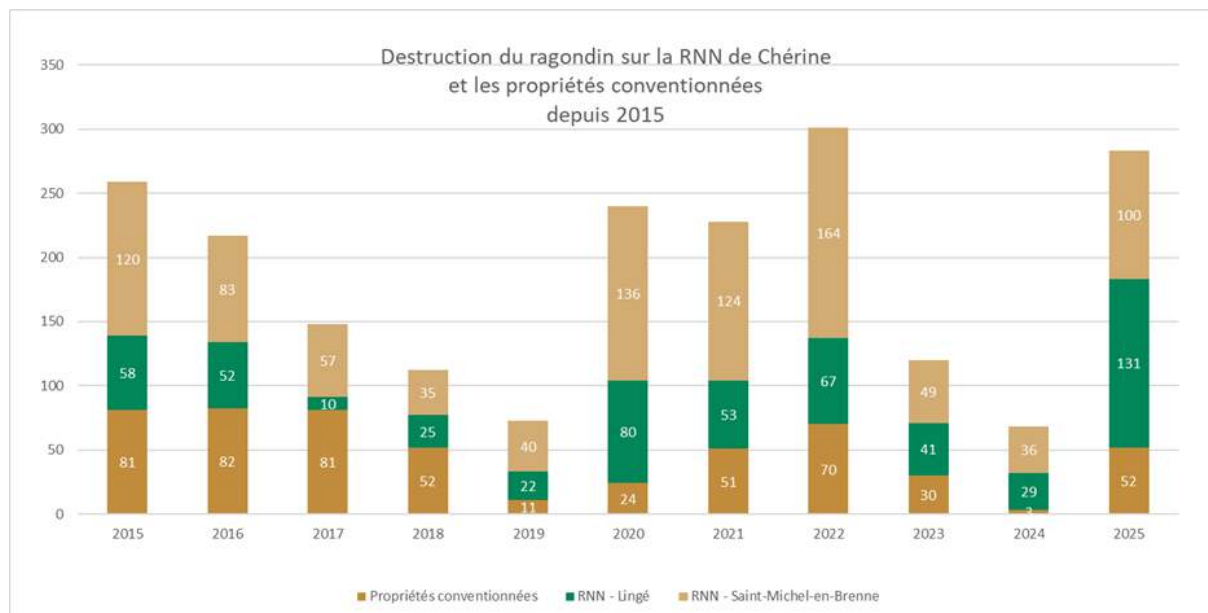


Figure 35 : Graphique des prélèvements du Ragondin

Pour cette espèce, une lutte territoriale coordonnée est nécessaire, ce qui n'est pas le cas actuellement autour de la Réserve et sur le territoire de la Brenne.

Concernant le Rat musqué, la présence du Ragondin limite fortement l'installation de ce dernier par simple effet de compétition. Aucun individu n'a été capturé en 2024 ; il y eu aussi très peu d'observations directes.

Destruction de Rats musqués													
Site	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Moyenne
Entité "Chérine"	12	7	0	0	1	0	0	1	0	0	0	21	1,9
Entité "Lingé"	32	8	0	2	0	4	1	3	0	0	0	50	4,5
PC	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	3	0,3
Total	45	15	0	2	1	4	1	5	1	0	0	74	7,4

Figure 36 : Prélèvements de Rat musqué

Dans le cadre de ces destructions, une grande partie des cadavres sont récupérés et stockés dans des congélateurs puis évacués périodiquement dans le circuit public d'équarrissage. Le cas échéant, d'autres cadavres de faune sauvage sont récupérés (Grand Cormoran, Sanglier...). En 2025, 12 collectes de la SARIA (SIFDDA-société d'équarrissage) ont été nécessaires. De plus, le bac d'équarrissage sert également de lieu de dépôt des déchets issus de la destruction de rongeurs aquatiques, de Grand Cormoran et autres ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts) pour les partenaires du territoire (RNR de Massé – Foucault, OFB...).

ICHTYOFAUNE EXOTIQUE

Une grande partie des fossés situés en amont et en aval des étangs de l'entité Chérine est aujourd'hui équipée de systèmes de filtration (voir cartes) afin de limiter notamment la dissémination des Poissons-chats et *Pseudorasbora*. Les grilles (barreaux espacés de 8mm) et les plaques perforées (trous de 5mm) permettent de filtrer les eaux qui arrivent des étangs en amont et aval. Sur les flux d'eau importants, des grandes cages filtres sont installées afin de filtrer efficacement sans limiter la circulation de l'eau.

Pour ralentir au maximum la propagation de ces espèces exotiques, tous les trop pleins et toutes les bondes des étangs de la Réserve sont munis de grilles.

Actuellement, sur la partie de la Réserve se situant à Lingé, les grilles sont installées uniquement au niveau des bondes et trop pleins du fait de l'absence de ces espèces exotiques.

Cette année, de nouvelles installations ont été mise en place suite aux travaux sur l'étang des Essarts et celui des Guifettes qui étaient en assec (Cf.TE6 et TU1).



Figure 37 : Cartographie des systèmes de filtration de l'entité Lingé



Figure 38 : Cartographie des systèmes de filtration de l'entité Chérine

RAISIN D'AMERIQUE PHYTOLACCA AMERICANA

Historiquement, une station de Raisin d'Amérique est présente dans le Bois de Chérine. L'effort fourni pour la veille et le cas échéant l'arrachage tend à faire régresser le nombre de pieds. Cette année, lors des deux passages estivaux sur la station connue, 12 pieds ont été découverts.

Une veille permanente sur l'apparition de cette plante est réalisée lors des différentes missions sur l'ensemble de la Réserve et sa périphérie. Une station importante se trouve dans le bois de la propriété de Monméliér en face du parking de l'étang Ricot.

Ce foyer présente un risque important de dissémination sur la Réserve, c'est pourquoi il paraît nécessaire de recontacter le propriétaire afin de trouver une solution. La dispersion de cette plante se fait essentiellement par le biais de l'ingestion de ses fruits par la faune. C'est pourquoi, sans aucune intervention sur les propriétés riveraines, le risque de développement de nouvelles stations sur la Réserve restera important.



Figure 39 : Raisin d'Amérique - *Phytolacca americana*

DATURA OFFICINAL DATURA STRAMONIUM

La Datura officinal est une plante exotique envahissante non comestible et qui plus est toxique. Depuis plusieurs années on constate son fort développement dans les prairies bordant la Réserve, entre les Terres de Picadon et l'étang des Essarts. Des échanges ont eu lieu avec le propriétaire en 2025 qui à débroussaillé la zone concernée.

Sur la Réserve, une importante station avait été découverte sur les Terres de Renard en 2022 sur le site des Cultures ainsi que quelques pieds dans la partie Nord de la Prairie de Las, immédiatement arraché ! En 2023, aucun pied n'a été retrouvé dans ces deux secteurs. En 2024, sur les Terres de Renard 11 pieds avaient été arrachés. Cette année, 20 pieds dans ce même secteur ont été enlevés ainsi que 3 pieds dans la prairie de Las.



Figure 40 : Datura officinal - Datura stramonium

AMBROISIE A FEUILLES D'ARMOISE AMBROSIA ARTEMISIIFOLIA

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante provenant d'Amérique du Nord qui est très allergène lors de sa floraison et qui pose de réels problèmes agronomiques suite à son rapide taux de recouvrement des sols.

Cette espèce découverte en 2023 puis arrachée dans la prairie en queue de l'étang Purais, dans un secteur surpiétiné par les bovins. Aucun pied n'a été observé depuis. Une veille sera réalisée sur ce secteur les années à venir.



Figure 41 : Ambroisie à feuilles d'armoise - Ambrosia artemisiifolia

TE12.Trouver une solution avec les services compétents au problème de l'élimination des Poissons chats et autres déchets piscicoles.

Les volumes de poissons « exotiques » pêchés varient de quelques individus à plusieurs tonnes par an sur la Réserve lors des vidanges. La réglementation en vigueur impose de les éliminer et d'en assurer la collecte par le service d'équarrissage une fois morts !

La plupart des espèces de poissons étant fragiles (Perches soleil, Pseudorasbora...), il est assez simple de réserver une benne et de les faire évacuer une fois morts. Le cas des Poissons-chats, qui représentent la très grande majorité des volumes à traiter (et des Carassins), demeure très problématique ; cette espèce peut mettre plusieurs jours, voire plusieurs semaines, pour mourir, surtout lorsque les volumes sont importants... Le coût des équipements permettant la mise à mort (bac d'électrocution), de stockage (bac d'équarrissage) et les manipulations fastidieuses en cas de pullulation, rendent la mise en œuvre de cette opération très difficile.

Malgré de nombreux échanges avec le monde piscicole et les administrations, à ce jour aucune solution satisfaisante n'a été trouvée.

SE2. Assurer, sur les étangs non colonisés, une veille relative à l'apparition d'espèces faunistiques et floristiques exogènes, tant sur la Réserve qu'à sa périphérie immédiate.

Parallèlement à la gestion des espèces exotiques déjà présentes, cette veille est destinée à surveiller l'apparition éventuelle de nouvelles stations d'espèces déjà présentes sur la Réserve (Jussie, Ambrosie à feuilles d'Armoise...) ou la découverte de nouvelles espèces (Xénope, Renouée du Japon...). Les espèces d'oiseaux exotiques tels que l'Ibis sacré, l'Érismature rousse, l'Ouette d'Egypte ou encore la Bernache du Canada, toutes déjà observées en Brenne, font aussi l'objet d'une surveillance continue. Le Raton laveur (*Procyon lotor*) a fait son apparition dans l'Indre au début des années 2000 et se développe progressivement sur tout le département, y compris en Brenne. Il n'a pas encore été contacté sur la Réserve ni les propriétés conventionnées.

Cette action, parfois réalisée spécifiquement, est souvent combinée avec d'autres actions du plan de gestion ; nous pouvons malgré tout estimer un volume horaire proche des années précédentes soit 150h.

Ainsi, pour prévenir toute colonisation, la prospection des fossés, mares et étangs est régulière et systématique : contrôle des différents moyens de filtres, pose de nasses, suivi des pêches réalisées dans les étangs en amont et aval, contact avec les différents partenaires (voisins, PNR Brenne...). Cette veille est également conduite dans les prairies et boisements.

Cette année, ces efforts de prospection n'ont pas permis de découvrir des nouvelles stations ou espèces exogènes.

La vigilance est permanente afin d'identifier le plus tôt possible l'apparition de nouvelles espèces, pour espérer lutter efficacement contre leur colonisation comme la Jussie à grandes fleurs (présente sur la propriété de Monplaisir) ou encore la Renouée du Japon présente sur le site de la Maison de la Nature il y a 20 ans.

C24/Restaurer la végétation aquatique menacée ou disparue.

TE13. (Re)planter des Nénuphars sp. et autres végétaux ; le cas échéant, arracher les ligneux envahissants, réaliser des brûlages dirigés, et autres interventions appropriées.

OPERATIONS NENUPHARS SP. ET AUTRES VEGETAUX

La Réserve de Chérine expérimente depuis les années 2000 différentes méthodes de préservation de la végétation aquatique. Des exclos ont tout d'abord été réalisés pour la protection de petites surfaces de Phragmite (*Phragmites australis*), comme zones témoins de l'évolution sans consommation par les ragondins (étang Ricot). Depuis, les différentes actions ont ciblé en particulier la préservation des hydrophytes.

Bien que les exclos aient permis, lors de leur mise en place, le développement de la végétation aquatique sur de petites surfaces et que la banque de graines des étangs concernés ait probablement été confortée, ces actions n'ont pas permis à la végétation de progresser en dehors des zones clôturées.

Bien que les rongeurs aquatiques n'accèdent pas à l'intérieur des exclos, les Ecrevisses de Louisiane passent au travers du grillage et consomment la végétation.



Figure 42 : Exemple d'exclos protégeant un massif de nénuphars

Les différentes actions de protection contre les rongeurs aquatiques qui ont eu lieu de ces dernières années, ne permettent malheureusement plus un développement de la végétation du fait du développement important de l'ERL.

Les moyens d'action doivent dorénavant plutôt se porter vers la limitation de l'impact de l'ERL, notamment par le biais des empoisonnements, fréquence de vidange et d'assec...

SUIVI DE LA CALDESIE A FEUILLES DE PARNASSIE *CALDESIA PARNASSIFOLIA*

La Caldésie à feuilles de Parnassie est en déclin sur la Réserve mais également sur l'ensemble du territoire de la Brenne. De plus, le nombre de pieds par station est très variable suivant les années et complique son suivi.

Pour la 7^{ème} année consécutive, la Caldésie à feuilles de Parnassie n'a pas été retrouvée sur la Réserve. La station présente sur l'étang de la Grave (propriété conventionnée de Mr. Dominique Du Peloux) a pu s'exprimer de nouveau en 2025, suite à la mise en assec de 2024, bien que moins importante qu'en 2023.



Figure 43 : Caldésie à feuilles de Parnassie - *Caldesia parnassifolia*

SUPPRESSION DES LIGNEUX ENVAHISSANTS

Différents secteurs ont été restaurés cette année et déjà cités en TE2.

Une opération de restauration a eu lieu sur le Grand Etang de la Touche par coupe et broyage de saules et de frênes, réalisée par l'ESAT Atout Brenne. Une seconde intervention a été réalisée à proximité par une classe de Bac Pro GMNF du Lycée de Agricole de Montmorillon, pour limiter les frênes, pruneliers et Bourdaines colonisant la roselière et la prairie humide.

La Roselière et la prairie humide en queue d'étang des Fougères ont profité d'une action de restauration par coupe et broyage de frênes afin de limiter les arbres qui avaient gagné sur ces milieux à fort enjeu de conservation, également réalisée par l'ESAT Atout Brenne.

L'arrachage mécanique de Pruneliers réalisé en régie près des Mares de La Sous, a permis la réouverture de la digue pour faciliter la circulation et le pâturage des vaches et des chevaux.

BRULAGES DIRIGES

Aucun brûlage dirigé n'a été réalisé cette année, cependant cette méthode de gestion reste envisagée à l'avenir sur des roselières et sur la brande.

Des échanges continus avec le gestionnaire de la Réserve naturelle du Pinail sont maintenus afin de bénéficier de leur expérience sur cette pratique concernant la brande.

C3 – Maintenir l'état de conservation des milieux boisés.

C31/Laisser la régénération et le vieillissement des essences s'effectuer spontanément.

TE14. S'abstenir de toute intervention hormis pour des questions de sécurité et la régulation des espèces exotiques envahissantes (Raisin d'Amérique, etc.).

Les boisements de la Réserve (Bois de Las, Bois de Chérine, Bois de la Sous et Bois de la Touche), évoluent à leurs propres rythmes. Conformément au plan de gestion, ils ne subissent aucune intervention humaine sauf pour :

- Assurer la sécurité du public sur les cheminements lors des animations, les accès publics ou les accès réservés au personnel ;
- Lever les obstructions des allées forestières ou les chutes d'arbres sur des clôtures ;
- Réguler/détruire les espèces exotiques envahissantes comme le Raisin d'Amérique (Cf.TE13) ;
- Contrôler occasionnellement les secteurs colonisés par le Robinier faux-acacia (presqu'île de la Sous) ;
- Élaguer les arbres et les branches susceptibles de tomber sur les lignes électriques ou téléphoniques et les routes qui longent la Réserve ;
- Limiter la colonisation et la fermeture des marnières (cas du Bois de Las).

La situation de la tourbière du Bois de Las, boisée par le Bouleau pubescent et les saules, demeure préoccupante. L'assèchement régulier de la tourbière ces dernières années est inquiétant pour sa conservation et celle du peuplement de boulaie à sphaignes.

Une étude fonctionnelle de la tourbière a débuté en 2025 et va se prolonger en 2026 et 2027. Elle doit permettre de mieux comprendre le fonctionnement de ce site à très fort enjeu, mettre en place un suivi à long terme et dégager de potentiels choix de gestion (Cf.SE07).

TE15. Effectuer des battues au sanglier avec les archers sur l'entité Chérine et au fusil sur l'entité la Touche / Purais, dont étang des Fougères, selon constats des dégâts sur la biodiversité et les prairies, et recourir, en cas de nécessité, à tous moyens appropriés par le personnel de la RNN (ou services compétents le cas échéant).

La gestion du sanglier sur la Réserve est l'une des actions à forte résonance locale.

C'est pourquoi chaque décision prise par l'équipe de la Réserve est faite en concertation avec tous les acteurs concernés.

L'objectif est de répondre, au plus juste, aux contraintes de préservation des espèces et des milieux, mais également à la nécessité de préserver la vocation agricole du territoire, sans pour autant pratiquer une destruction systématique de l'espèce.

Pour cela, différents modes d'intervention sont mis en œuvre :

- L'entité Saint-Michel-en-Brenne fonctionne aujourd'hui sur un mode de gestion initié lors de la saison de chasse 2004-2005 : en concertation étroite avec l'administration et l'équipe gestionnaire, l'ACABB (l'Association des Chasseurs à l'Arc Berry Brenne) intervient sur constat de dégâts par le personnel de la Réserve. Cette action de décantonnement des sangliers est validée dans son principe par l'article 8 du décret n° 2022-1717 du 28 décembre 2022.

- L'entité Lingé est composée majoritairement de surfaces en eau. Cependant, aux abords de ces nappes d'eau et en fonction de leur niveau, les milieux terrestres peuvent être épisodiquement attractifs pour les sangliers. Ce phénomène est amplifié et rendu d'autant plus sensible que les parcelles voisines, constituées majoritairement de prairies ou de cultures, n'offrent que peu de refuges, contrairement à la Réserve, et sont très attractives pour la recherche alimentaire génératrice de dégâts agricoles. Les interventions prennent la forme de battues administratives réalisées par le lieutenant de louveterie compétent après sollicitation par la Réserve, suivant la présence de sangliers constatée par l'équipe de la Réserve ainsi que par les exploitants voisins.

- Les 4 agents assermentés de la Réserve peuvent réaliser des tirs en régie dans le cadre d'arrêtés portant autorisation de destruction d'espèces susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD), permettant d'intervenir de jour, toute l'année, sans avoir de déclaration préalable à réaliser. Ses interventions permettent de compléter les battues lors de constat de forte présence de sanglier et peuvent être mise en œuvre très rapidement. Elles sont toutefois relativement chronophages par rapport au résultat, les déflagrations peuvent occasionner du dérangement et elles ne peuvent pas être réalisées sur tout le territoire pour des raisons de sécurité.

- Suite à l'expérimentation réalisée en 2023, le piégeage a été reconduit en 2024 puis 2025, afin de pouvoir maîtriser la sur-fréquentation des sangliers, en accord avec les préconisations du Conseil scientifique (21 juin 2022), du Conseil d'administration (29 avril 2022). Les arrêtés préfectoraux étant pris sur les années cynégétiques, 2 arrêtés ont permis de conduire cette action en 2025 : 2024-110 du 24/06/2024 et 2025-139 du 28/07/2025. Ces arrêtés permettent à 3 agents de Chérine titulaires du permis de chasser et de l'agrément de piégeur, de piéger toute l'année avec un maximum de 6 cages.

Cette méthode vient en supplément des autres actions de gestion de l'espèce, dans l'optique de limiter les impacts sur la faune et la flore mais aussi sur les milieux agricoles, notamment à une période où des battues avec chiens seraient extrêmement dérangeante pour la faune. Elle permet également d'avoir un impact sur les individus occasionnant des



dégâts important la nuit sur la réserve mais réfugiés à l'extérieur du site en journée, donc non présent lors des battues.

Sur l'année 2025, en prenant en compte tous les modes d'interventions sur la Réserve, le résultat s'élève à 51 sangliers prélevés pour 121 sangliers effarouchés.

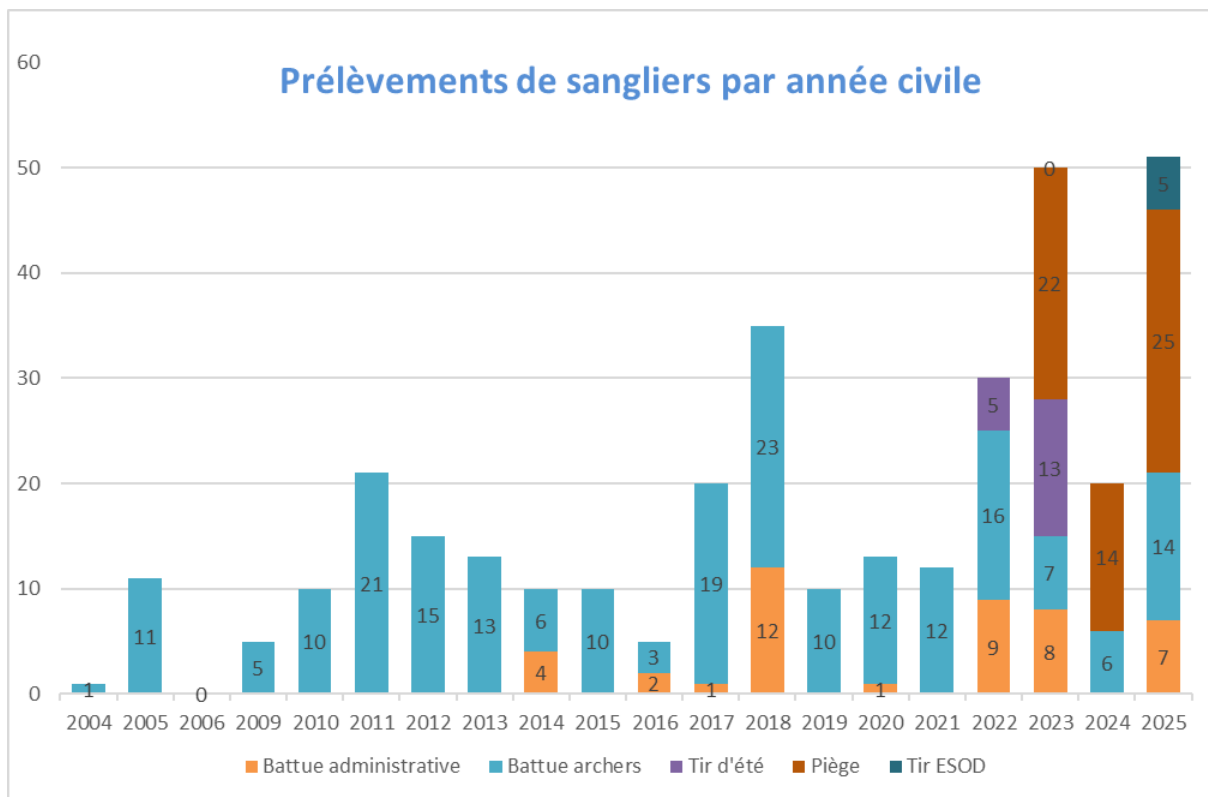


Figure 44 : Prélèvements du Sanglier depuis 2004

En application des arrêtés préfectoraux de chasse particulière, destinés à lutter contre les concentrations de sangliers, 4 interventions (janvier, octobre, novembre, décembre) ont été organisées avec le concours de l'Association des Chasseurs à l'Arc Berry Brenne durant l'année civile 2025 pour un total de 14 sangliers prélevés.

Le piégeage a permis la capture de 25 individus, principalement des jeunes individus. A l'exception des individus trop petits ou en mauvais état de santé, tous les animaux ont été distribués à des personnes en ayant préalablement fait la demande.

Deux battues administratives ont été sollicitées pour le site de La Touche :

- 24/02/2025, 1 prélèvement (1 individu vu)
- 23/12/2025, 6 prélèvements (25 individus vus)

Les affûts réalisés dans le cadre de l'arrêté ESOD ont permis le prélèvement de 5 individus.

C42/Encourager les propriétaires et chasseurs voisins de la Réserve à exercer une pression de chasse propre à diminuer les dégâts aux exploitations agricoles et au patrimoine naturel, ainsi que les risques sanitaires.

PI1. Informer les propriétaires riverains des concentrations de sangliers observées et des dates de battues réalisées sur la Réserve. Collaborer, selon possibilités et sollicitations, aux battues effectuées sur les propriétés situées dans la périphérie de la Réserve.

Les zones d'alimentation des sangliers (les prairies notamment) sont aujourd'hui largement sous-représentées autour de la Réserve, elles concentrent inévitablement les animaux et donc les dégâts. De ce fait, même un petit nombre d'animaux peut avoir un fort impact sur ces milieux.

Depuis de nombreuses années maintenant, en amont des battues effectuées sur la Réserve, les propriétés avoisinantes sont prévenues et également sollicitées pour, le cas échéant, prélever des animaux. Le but de cette « coopération » étant de créer un sentiment d'insécurité chez les sangliers présents. À ce jour, une seule équipe de chasse riveraine se mobilise régulièrement.

Ces efforts de communication ne fonctionnent malheureusement pas avec tous les propriétaires, qu'il faut souvent contacter pour connaître leurs dates de battues, leurs résultats de chasse mais également le nombre d'animaux observés...

C5 – Maintenir et améliorer la fonctionnalité écologique de la Réserve

C51/Etudier, au fur et à mesure des opportunités, la possibilité d'utiliser la maîtrise foncière ou d'usage sur des propriétés périphériques

RP1. Mettre en place une veille sur les opportunités d'acquisition. Accompagner les financeurs potentiels dans le montage de dossiers techniques.

L'association « Chérine » s'est portée acquéreur de la propriété de Lérignon, 76 ha sur la commune de Lingé. Un compromis de vente a été signé en fin d'année 2025, grâce à une participation financière importante de l'Etat. En plus de l'intérêt de cette propriété pour son patrimoine naturel, l'Etang de Lérignon est connecté avec les 2 chaînes d'étangs de la Réserve sur cette commune (Fougères – Purais et La Touche).



Figure 45 : Propriété de Lérignon

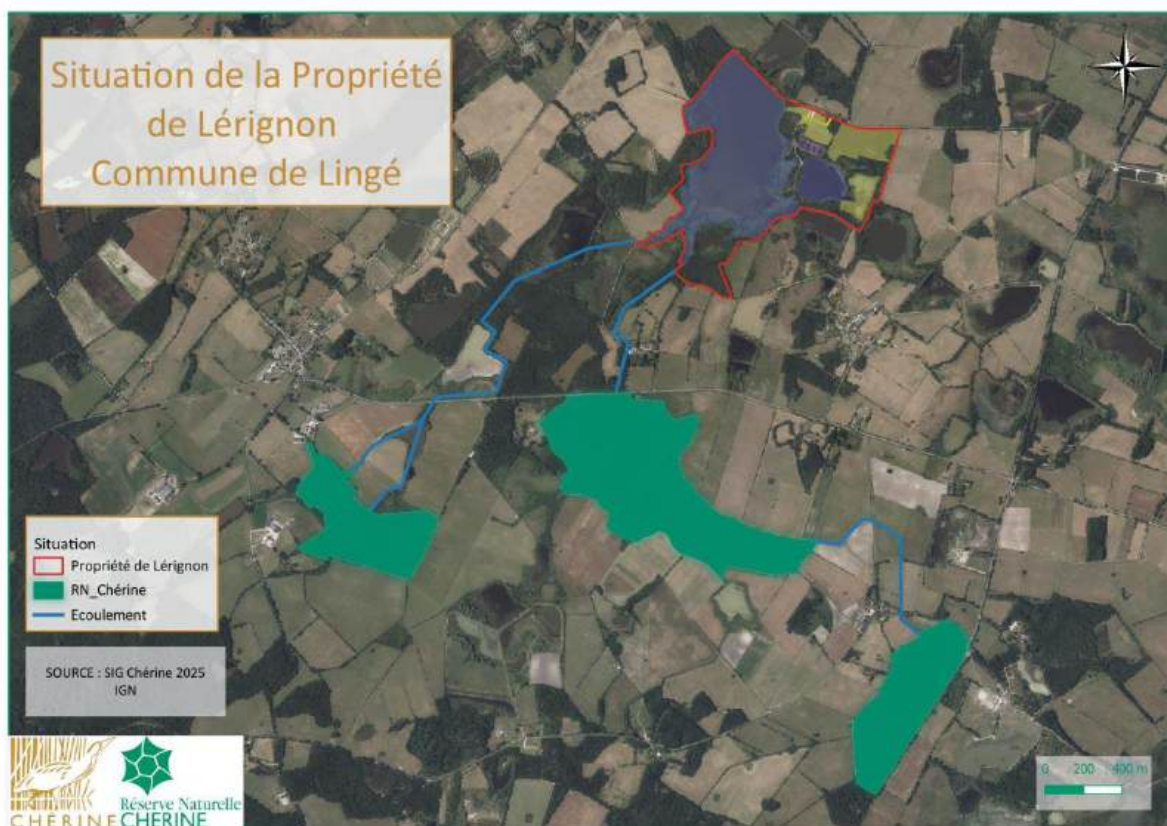


Figure 46 : Situation de la propriété de Lérignon

RP2. Etablir des conventions de gestion ou des partenariats avec des propriétaires ou autres du territoire désireux de collaborer aux missions de la Réserve.

Les missions relatives à la gestion des propriétés conventionnées de Chérine nécessitent la mobilisation d'environ 1 ETP. Compte tenu des engagements de Chérine au travers de ces conventions signées, des rapports spécifiques sont rédigés et envoyés notamment aux propriétaires concernés. En conséquence, ici sont présentés les faits marquants de l'année, les détails des travaux, études et actions menées sont quant à eux synthétisés dans ces rapports spécifiques.

PROPRIETE DU COUVENT (SAINT-MICHEL-EN-BRENNE)

Bien qu'aucune convention ne soit en cours sur la propriété du Couvent en 2025, le comptage des oiseaux hivernant est toujours réalisé ainsi que des observations ponctuelles.

Le personnel de Chérine a été mobilisé afin de prêter main forte lors de la pêche de l'étang du Couvent le 07 novembre 2025.

PROPRIETE DE MONPLAISIR, BEAUREGARD ET LA GRAVE

Les actions suivantes ont été effectuées cette année (voir compte rendu d'activité par site pour le détail des actions) :

Sur la propriété de Monplaisir :

- Des inventaires et suivis naturalistes dans la continuité de ceux effectués depuis 2018. Ils ont porté sur la botanique, les odonates, les lépidoptères, les orthoptères, les oiseaux (migrateurs et nicheurs), les reptiles et les mammifères. Les résultats de ces études sont présentés dans le compte-rendu d'activité annuel de la propriété.
- La mise en place d'un pâturage extensif ovin complété par le pacage de quelques ânes en arrière-saison.
- L'installation d'une nouvelle clôture
- Des travaux de restauration conduits sur les milieux naturels :
 - Restauration de 9,5 hectares de landes ;
 - Restauration d'une prairie humide en voie de fermeture (4 000m²) ;
 - Restauration d'une mare.
- Divers travaux d'aménagement :
 - Entretien des allées / layons et digues d'étang ;
 - Entretien du site de ponte à Cistude en bordure de Monplaisir 3.
- Des battues de décantonements des sangliers ont été effectuées régulièrement grâce à l'implication des archers de l'ACABB (Association des Chasseurs à l'Arc Berry Brenne), de façon à éviter des concentrations néfastes à la biodiversité. En complément de ces battues du piégeage a été mis en œuvre.

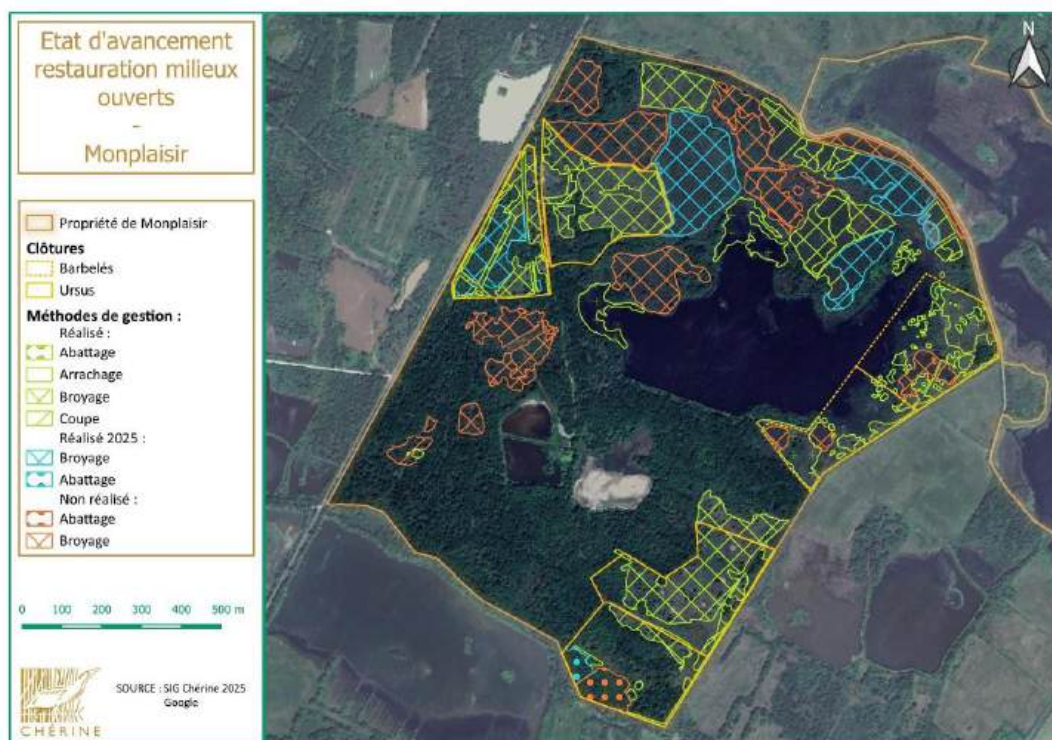


Figure 47 : Etat d'avancement de la restauration du domaine de Monplaisir.

Sur l'étang de Beauregard :

- Restauration d'une mare située en queue d'étang ;
- Entretien des layons

Sur le site de La Grave :

Pose d'une clôture ursus afin de permettre l'entretien par pâturage de la lande située au nord de l'étang.

PROPRIETE LEBAUDY

Les actions menées de façon désormais classique sur la propriété (surveillance, inventaire et suivi du patrimoine naturel, suivi de la gestion des milieux effectuée par des tiers – coupes ponctuelles dans les bois, chasse - mise en œuvre d'une pisciculture extensive sur les étangs, régulation des espèces exotiques), ont été reconduites en 2025 : voir le compte rendu spécifique.

PROPRIETE DE PRENDS GARDE A TOI

Des inventaires et suivis naturalistes dans la continuité de ceux effectués depuis 2024 ont été mis en œuvre. Le site est intégré au projet de pastoralisme expérimenté par Chérine depuis 2024.

PROPRIETE DE JACQUES DES BOEUFs

Le suivi de la héronnière mixte, enjeu majeur du site s'est poursuivi.

PROPRIETE DE LA ROUERE (RUFFEC)

La propriété de la Rouère a été achetée par le WWF France, la LPO France et Chérine en décembre 2024. Une convention lie les 3 propriétaires et désigne Chérine comme gestionnaire du site. La gestion du site a donc pleinement commencé en 2025 avec notamment la pêche de l'Étang (06/02/2025) suivi de sa mise en assec.

Cette mise en assec a permis la restauration de la roselière par arrachage de 2.2 ha de saules (Entreprise Trudelle) dont les troncs et branches ont été valorisés en plaquettes.



Figure 48 : Restauration de la roselière de l'Étang de la Rouère par arrachage de saules



Figure 49 : Curage de la pêche et du chenal de l'Étang de la Rouère

Un curage de la pêche et une restauration de la bonde ont été réalisés.

Afin de pouvoir réaliser les comptages des oiseaux d'eau nicheurs et hivernant, un affût technique a été créé.



Figure 50 : affût technique de l'Étang de la Rouère

De nombreux taxons ont été inventoriés cette année en régie ou dans le cadre de prestations :

- Suivi botanique de l'assec de l'Étang de la Rouère – Valérie LAGNY - Prestation
- Suivi botanique des prairies du site et de parcelles riveraines dans le cadre du projet d'APPB et suivi d'espèces forestières à fort enjeu de conservation – Blandine GRILLON - Prestations
- Inventaire des coléoptères saproxyliques de Bois de la Rouère – CERCOPE - Prestation
- Inventaire des papillons – Denis Vandromme – Bénévolat
- Inventaire des Chiroptères – Indre Nature - Prestation
- Suivi des orthoptères – Nicolas GAUTHIER – Régie
- Suivi des papillons de jour – Nathan MOUTARDIER – Régie
- Suivi des oiseaux – Thibaut MICHEL -Régie



Figure 51 : Cuvré des marais dans la végétation d'assec de l'Étang de la Rouère (photo Denis Vandromme)

Le projet de classement en protection forte suit son cours, des échanges ont déjà eu lieu avec les services de l'Etat (DDT, DREAL) avec comme objectif la création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) en 2026. Le périmètre concerne l'entité sud de 80 ha (Étang de la Rouère, Bois des Essarts et du Fertas ainsi que la prairie) mais aussi 2 parcelles riveraines pour 10 ha, propriétés d'un exploitant ovin. (cartes : cf AD1)

L'association Chérine, accompagné du Parc naturel régional de la Brenne a signé 5 nouvelles conventions, pour une durée de 5 ans, dans le cadre du programme de paiement pour services écosystémiques porté par le WWF France. Ces 4 nouvelles conventions concernent 11 nouveaux étangs pour un total de 60 hectares.

Pour rappel, en l'échange du respect d'un cahier des charges les propriétaires d'étangs touchent une rente financière visant à compenser le manque à gagner potentiel engendré par cette nouvelle gestion. Ce cahier des charges porte sur les pratiques piscicoles et cynégétiques, la régulation d'espèces exotiques envahissantes et la gestion de la végétation aquatique. Chérine a donc été mandaté par le WWF France afin de réaliser des inventaires naturalistes permettant de suivre les impacts du projet sur la biodiversité des étangs. Les amphibiens, les odonates et les oiseaux ont été particulièrement étudiés. Chérine a utilisé le protocole POPAmphibien « Triton » de la Société Herpétologique Française (SHF). Quatre espèces et un genre ont été ciblés, à savoir Triton palmé, Triton ponctué, Triton Crêté, Grenouille agile, Pelophylax sp. Pour les odonates, un protocole a été construit en s'inspirant d'autres déjà existants (STELI, IBEM, Ligéro). Un tiers du périmètre des étangs a été parcouru à raison de 10 minutes par 100 mètres, hors temps d'identification. L'association a aussi réalisé des orthophotographies par drone des étangs pour permettre aux botanistes du Parc naturel régional de la Brenne de cartographier précisément les habitats de chaque site.

- Plus de 1200 nasses ont ainsi été posées dans le cadre du protocole POPAmphibien en 2025. A l'instar des années précédentes, nous avons constaté des résultats très disparates avec des espèces localisées et des abondances très différentes d'un étang à l'autre.
- Plus de 35 espèces d'odonates ont pu être recensées au cours des inventaires de 2025.

C52/Conférer un statut de protection et/ou de gestion durable aux propriétés acquises ou conventionnées au profit de la Réserve

AD1. Etudier de manière concertée le statut de protection / valorisation adapté à toute nouvelle acquisition ou convention
--

La propriété de la Rouère, 104 ha sur la commune de Ruffec, a été achetée fin 2024 par le WWF, Chérine et la LPO. 24 ha de parcelles boisées éclatées sur les coteaux en bordure de la Creuse, devront faire l'objet d'une gestion foncière avant de pouvoir envisager une mise en protection.

Pour l'entité de 80 ha d'un seul tenant comprenant l'Etang de la Rouère, un projet de classement en « Arrêté préfectoral de protection de biotope » (APPB) est en cours et devrait aboutir en 2026. En plus de cette surface, 10 ha de prairie appartiennent à un exploitant ovin riverain, devrait intégrer le périmètre.



Figure 52 : Cartographie du site de la Rouère et du projet d'APB

C53/Inciter les propriétaires ou usagers voisins de la Réserve à collaborer en bonne intelligence avec celle-ci.

AD2. Suggérer des partenariats ou étudier la faisabilité de ceux proposés à la Réserve ; pratiquer une gestion piscicole extensive des étangs loués/conventionnés intégrant le contrôle des Grands Cormorans ; poursuivre les conventions de gestion avec les agriculteurs voisins en faveur du maintien des milieux ouverts.

Les partenariats avec les agriculteurs ont pu être prolongés et/ou adaptés selon leurs besoins. Aussi, Chérine a pu continuer à mettre en œuvre une pisciculture extensive sur les étangs conventionnés en 2025.

E - PROGRAMMES D'ETUDES, EXPERTISES, SUIVIS GENERAUX AVEC PRISE EN COMPTE DES CHANGEMENTS GLOBAUX

E1 - Valoriser la Réserve comme sentinelle des changements climatiques

E11/Développer des axes de recherche et de suivis spécifiques à cette thématique et poursuivre les partenariats avec le monde de la recherche

SE3 : Poursuivre, selon faisabilité, l'ensemble des suivis à long terme menés sur la Réserve en tant qu'indicateurs des changements climatiques

SUIVI DES PONTES DE GRENOUILLES AGILES *RANA DALMATINA* SUR LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE CHERINE

Dans la continuité du suivi initié en 1993 sur la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), des comptages des pontes sont effectués au printemps. L'entité Purais/la Touche fait l'objet de comptages similaires depuis 2000. Ces dénombrements des pontes sont réalisés une fois, chaque année quelques jours après le pic de reproduction des grenouilles, autour de la mi-mars, de manière à englober le maximum de pontes au moment de l'observation.

En parallèle, un suivi de la phénologie a été initié en 2019. Sur 5 sites : la Lagune de Cistude, la mare des Konicks, la mare des Conins, la mare de la prairie de Las ainsi que le bassin des Fougères. Depuis 2022, trois passages sont également effectués sur 20 points d'eau prioritaires (mares, rives d'étangs...) disséminés sur tout le territoire de la Réserve et choisis pour l'ancienneté de leurs suivis. L'objectif étant d'obtenir des résultats plus robustes en vue d'étudier l'évolution de la reproduction dans le temps et l'impact des variables climatiques en étudiant :

- les dates des premiers dépôts de pontes, marquant le début de la reproduction ;
- la durée de la reproduction ;
- les facteurs influant sur ces deux paramètres, comme par exemple les conditions climatiques.
- les indices d'abondance interannuelle.

SUIVI DES POPULATIONS DE CISTUDE D'EUROPE DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE CHERINE ET DE SES PROPRIETES CONVENTIONNEES

Cette année encore, les étangs Ricot (RNN Chérine), Hautes-Rondières et Gorgeat (Propriétés conventionnées avec Chérine) ont fait l'objet de suivis de leur population de Cistude d'Europe. Trois campagnes de Capture-Marquage-Recapture (CMR) ont été effectuées entre le 12 mai et le 24 juillet par Hippolyte Lechat, volontaire en Service Civique à la Réserve en 2025.



Figure 53 : Suivi de la Cistude par CMR

Ce suivi à long terme, initié en 2007, a permis de capturer 76 nouveaux individus en 2025 dont 24 à Ricot, 37 à Gorgeat et 15 aux Hautes-Rondières (cf. graphe suivant). De plus, 214 Cistudes ont été recapturées sur l'ensemble des trois sites étudiés (49 à Ricot, 67 à Gorgeat et 98 aux Hautes-Rondières).

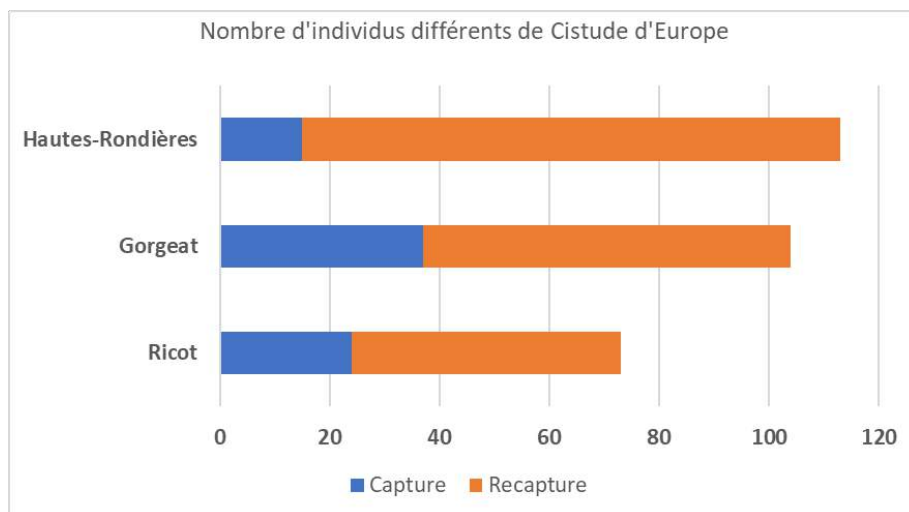


Figure 54 : Nombre de Cistude capturées

Parmi ces 76 nouvelles captures, 21 individus étaient des juvéniles (5 à Ricot, 8 à Gorgeat et 8 aux Hautes-Rondières).

Hormis pour l'étang des Hautes Rondières, le sex-ratio constaté cette année pour les Cistudes capturées était en faveur des mâles (cf. graphe suivant).

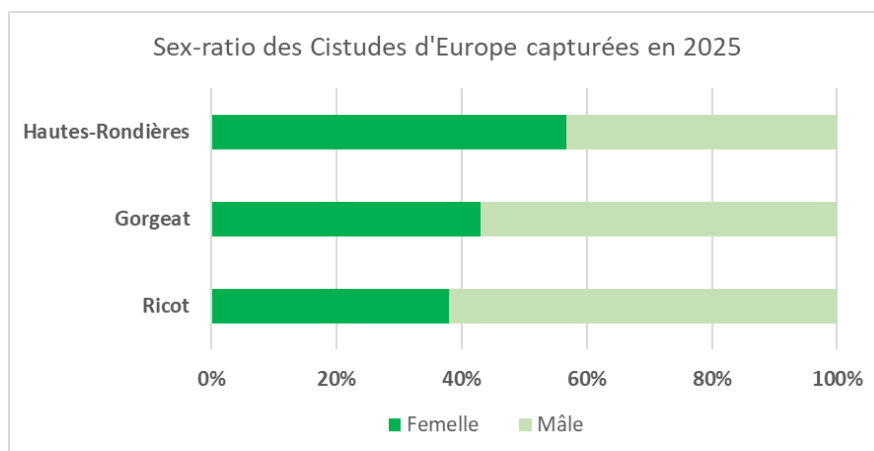


Figure 55 : Sex-ratio des cistudes capturées

SUIVI DE POPULATION DE 3 ESPECES DE COULEUVRES DANS LA RESERVE NATURELLE DE CHERINE

Sur la période 2014-2023, le protocole existant consistait en la capture des 3 espèces de couleuvre (Couleuvre verte et jaune, Couleuvre vipérine et Couleuvre helvétique) sur 13 transects de 7 plaques de thermorégulation réparties dans différents types d'habitats : bords de mares, digues d'étangs, fossés et fourrés.

Suite à analyses des données de Capture-Marquage-Recapture (CMR) en 2022 démontrant que le protocole ne permettait pas de tirer de conclusion solide, il a été décidé de transformer le suivi en POPReptile. Ce protocole standardisé et comparable à l'échelle nationale, a été mis en place (Cf.SE5) sur 2 sites en Réserve et un site en convention de gestion. Ce protocole permet en outre le suivi de l'ensemble des Reptiles (Lézards, Serpents...). Il a été mis en œuvre pour la troisième année en 2025.

Afin de maintenir une continuité avec les travaux réalisés auparavant sur les Couleuvres de la Réserve de Chérine, les transects historiques ont été conservés. Ils ont toutefois été modifiés, passant de 7 à 4 plaques (comme le POPReptile) et permettent dorénavant de réaliser des données opportunistes.

SUIVIS PAR IPA (INDICES PONCTUELS D'ABONDANCE)

En complément du STOC-EPS (Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Échantillonnages Ponctuels Simples) mis en place sur la Réserve depuis 2002, des IPA (Indices Ponctuels d'Abondance) sont réalisés depuis 2018.

L'objectif de ce suivi est d'obtenir une certaine représentativité du cortège avifaunistique présent, avec une cotation en fonction des types de contacts et de détecter les espèces qui apparaissent et/ou qui disparaissent. Ce protocole présente également l'avantage d'être standardisé et reproductible sur le long terme, ce qui permet de suivre l'évolution des populations d'oiseaux sur un vaste territoire.

Les 20 points d'écoute choisis ont été placés de manière à couvrir de façon homogène l'ensemble de la Réserve (10 points sur Lingé et 10 autres sur Saint-Michel-en-Brenne). Ainsi, tous les milieux de la Réserve sont représentés. Ces points ont été placés de façon à être distants d'un minimum de 300m les uns des autres et surtout reconnaissables sur le terrain d'une année sur l'autre.



Figure 56 : Localisation des points IPA de l'entité Chérine



Figure 57 : Localisation des IPA de l'entité Lingé

Le protocole prévoit deux passages par point au printemps de manière à inventorier les espèces précoces et tardives (1^{er} passage entre le 1^{er} avril et le 8 mai, et le 2^{ème} entre le 9 mai et le 15 juin, les relevés devant être réalisés avec un intervalle de 4 à 6 semaines). D'une année à l'autre, dans la mesure du possible (notamment au regard du facteur météorologique) les points d'écoute doivent être réalisés aux mêmes dates (à quelques jours près), dans le même ordre et par la même personne pour éviter tout biais d'observation. Idéalement, les relevés doivent débuter au lever du soleil (sans commencer trop tôt pour éviter le choris matinal) et se terminer au plus tard à 10h (pic d'activité des oiseaux).

Le temps passé par point d'écoute est fixé à 20 minutes pour espérer contacter la majeure partie des espèces présentes. En y ajoutant le temps de déplacements entre chaque point ainsi que le créneau horaire optimal, 5 points « seulement » peuvent être réalisés par matinée. Ce qui représente au total 8 matinées pour réaliser l'ensemble du protocole.

Chaque point de 20 minutes est divisé en 4 plages de 5 minutes ce qui nous permet de voir la détectabilité des espèces (diversité et quantité) en fonction du temps passé. Cette différenciation temporelle pourrait s'avérer utile si un jour il est décidé d'arrêter les IPA pour les passer en STOC-EPS (écoute de 5 minutes par point pour ce protocole).

Il est important de prendre en compte également la détectabilité des espèces. En effet, alors que certaines espèces peuvent être entendues à plusieurs centaines de mètres (le Coucou gris) d'autres ne sont audibles qu'à seulement quelques dizaines de mètres (Gobemouche gris). Certaines espèces sont également absentes lors des IPA comme les rapaces nocturnes qui eux ne sont actifs qu'à la tombée du jour ou en pleine nuit. Cette différence de détectabilité influe grandement dans les résultats, il est généralement déconseillé de comparer les résultats obtenus entre espèces. Les IPA réalisés permettent de suivre les évolutions intraspécifiques d'une année à une autre.

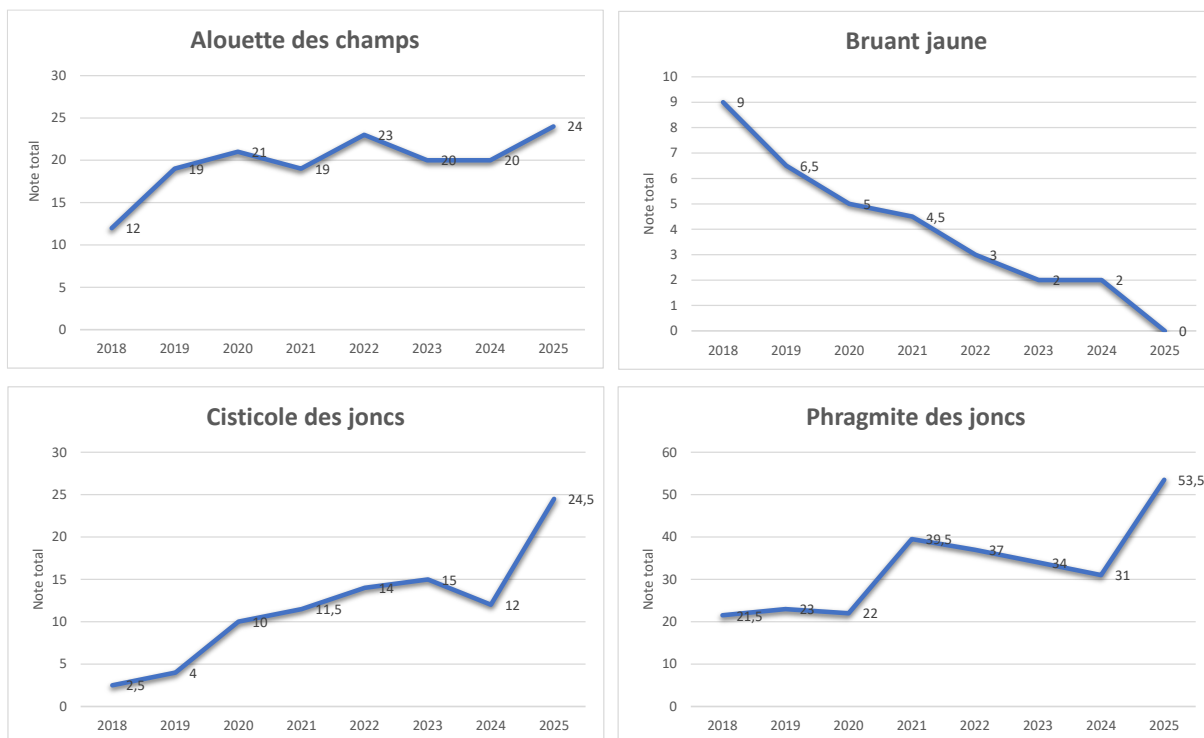


Figure 58 : Exemple de l'évolution de quatre espèces sur ces huit dernières années d'IPA sur l'entité la Touche – Purais - Fougères

SUIVI TEMPOREL DES OISEAUX COMMUNS – STOC CAPTURE

Pour la 7^{ème} année consécutive, le protocole STOC Capture a été mis en œuvre dans le secteur des Grandes Landes. Visant à évaluer la dynamique des populations d'oiseaux communs, ce protocole concourt au niveau national à l'évaluation de cette dynamique. Localement, ce protocole permet sur les espèces les plus capturées d'envisager des analyses statistiques permettant l'évaluation de la taille de leurs populations.

Depuis 2019, 3 049 oiseaux ont été capturés (2 112 individus différents), soit en moyenne 436 par an. Avec 355 captures, l'année 2025 est bien dessous des années précédentes (Figure 59 : Nombre de captures par an.). Parmi ces 355 captures, notons 227 poses de bagues et 128 contrôles, soit 36 % de contrôles, pourcentage le plus élevé depuis le démarrage du protocole.

Sur les 46 espèces capturées depuis le début du suivi, 10 espèces représentent près de 85% des oiseaux capturés : Rossignol philomèle, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Fauvette des jardins, Merle noir, Pouillot véloce, Accenteur mouchet, Rougegorge familier, Hypolais polyglotte, Mésange charbonnière (Figure 60 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

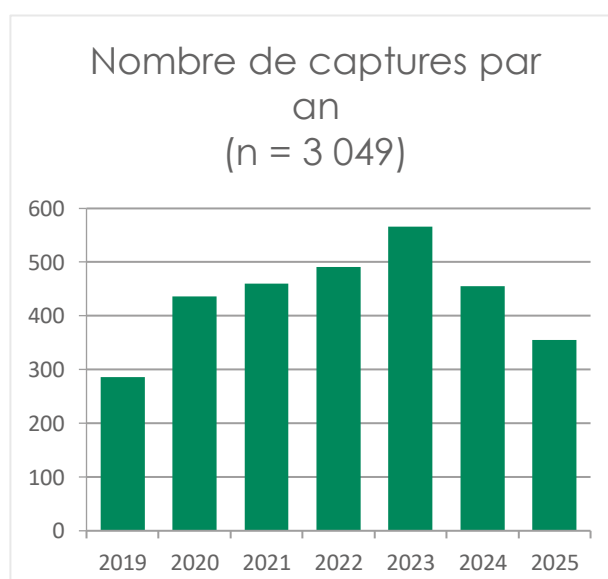


Figure 59 : Nombre de captures par an.

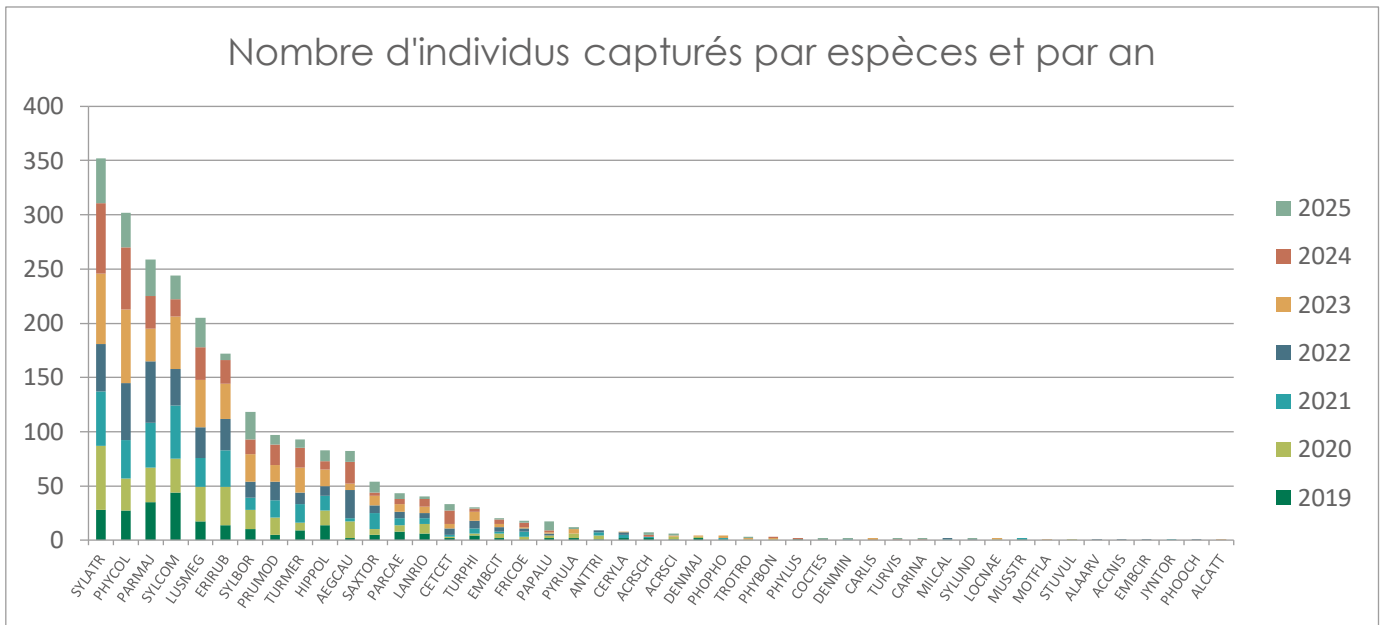


Figure 60. Nombre d'individus capturés par code espèce et par an.

Depuis le début du programme, le taux de contrôle est de l'ordre de 30 % dont 13 % sont annuels et 7 % sont interannuels (Figure 62). La Figure 623 présente les taux de contrôle et de baguage pour chacune des 20 espèces les plus capturées.

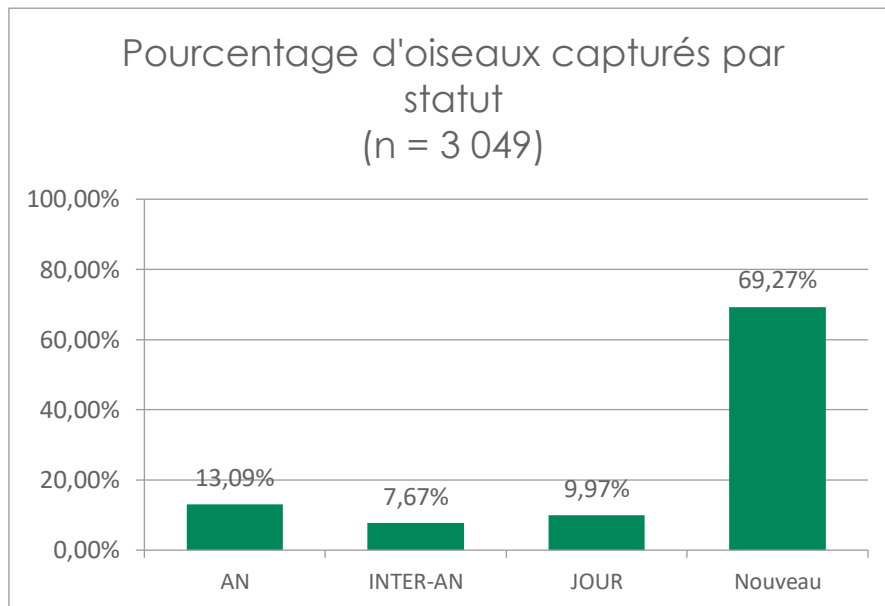


Figure 61. Pourcentage d'oiseaux capturés par statut.

Pourcentage d'oiseaux capturés par statut et par espèces (pour les 20 espèces les plus capturées. n = 2 984)



Figure 62. Pourcentage d'oiseaux capturés par statut et par espèces.

SUIVIS DES RHOPALOCERES SUR LA RESERVE DE CHERINE EN 2025.

Dans un objectif de suivi des milieux ouverts, la "Méthode de suivis des milieux ouverts par les Rhopalocères dans les Réserves Naturelles de France" (DEMERGES et BACHELARD, 2007) a été mise en place depuis 2023 sur la RNN Chérine.

Les parcelles des Prairies de Chérine, Prairie de fauche et Petite prairie de Las ont été sélectionnées pour la mise en place des transects car correspondant à notre objectif de diagnostic des milieux ouverts de la réserve et où ce taxon y a été particulièrement suivi par le passé (Cf : *Inventaires des lépidoptères rhopalocères et évaluation patrimoniale de la RNN Chérine*, BEAU, 2011).

Un transect, divisé en 6 tronçons représentatifs de ce complexe prairial, y est disposé (voir carte ci-dessous). Le protocole y a lieu du mois de mai au mois d'août, à raison d'un passage toute les deux semaines (soit 12 passages par ans).



Figure 63 : Localisation des transect de suivi des Rhopalocères

Les tendances d'évolution des espèces n'étant pas statistiquement significatives avant 5 ou 6 ans, cette troisième année de protocole ne peut donner de résultats scientifiquement viables.

Ce sont 26 espèces qui seront contactées via ce protocole au cours de l'année 2025.

Nous noterons l'absence de *Pyrgus armoricanus* (espèce sur liste rouge régionale) pourtant présente sur ces transects l'an passé. Deux individus seront tout de même observés hors protocole dans la « Prairie du Hangar » et dans la « Prairie de la Touche ».

Espèces contactées dans l'emprise du protocole RNF en 2025			
Famille	Nom	Nom français	LRR
Hesperiidae	Ochlodes sylvanus	Sylvaine	LC
Hesperiidae	Thymelicus lineola	Hespérie du Dactyle	LC
Hesperiidae	Thymelicus sylvestris	Hespérie de la Houque	LC
Lycaenidae	Callophrys rubi	Thécla de la Ronce	LC
Lycaenidae	Lycaena tityrus	Cuivré fuligineux	LC
Lycaenidae	Celastrina argiolus	Azuré des Nerpruns	LC
Lycaenidae	Aricia agestis	Collier-de-corail	LC
Lycaenidae	Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane	LC
Nymphalidae	Melitaea phoebe	Mélitée des Centaurées	LC
Nymphalidae	Lasiommata megera	Mégère	LC
Nymphalidae	Coenonympha pamphilus	Fadet commun	LC
Nymphalidae	Vanessa cardui	Vanesse des Chardons	LC
Nymphalidae	Maniola jurtina	Myrtil	LC
Nymphalidae	Melanargia galathea	Demi-Deuil	LC
Nymphalidae	Brenthis daphne	Nacré de la Ronce	LC
Nymphalidae	Pararge aegeria	Tircis	LC
Nymphalidae	Argynnis paphia	Tabac d'Espagne	LC
Nymphalidae	Limenitis reducta	Sylvain azuré	LC
Nymphalidae	Pyronia tithonus	Amaryllis	LC
Nymphalidae	Limenitis camilla	Petit Sylvain	LC
Nymphalidae	Nymphalis polychloros	Grande tortue	LC
Papilionidae	Iphiclides podalirius	Flambé	LC
Pieridae	Pieris napi	Piéride du Navet	LC
Pieridae	Aporia crataegi	Gazé	LC
Pieridae	Gonepteryx rhamni	Citron	LC
Pieridae	Leptidea sinapis	Piéride du Lotier	LC

Figure 64 : Liste des espèces de Rhopalocères contactés en 2025

Les sites historiques ou favorables à la recherche des espèces patrimoniales connues sur la réserve ont fait l'objet de 2 à 3 passages par période de vol, mais également de prospections opportunistes par le personnel de la réserve.

Sur le site de la Touche, au moins trois individus adulte d'*Euphydryas aurinia* (Damier de la Succise) est observé le 20 mai et plusieurs individus de *Lopinga achine* (Bacchante) dans la partie boisée du site courant juin.

Plusieurs individus de *Lopinga achine* furent aussi observé dans le « Bois de Las » au cours du mois de la saison ainsi qu'un individu sur la digue de l'étang Purais le 26 mai. Une nouvelle fois, cette espèce n'a pas été contacté dans le secteur du « Bois de Chérine » malgré un habitat favorable. Une attention particulière sera à porter sur ce site afin retrouver cette espèce ou, le cas échéant, tenter d'expliquer son absence.

Deux individus *Hipparchia fagi* (Sylvandre) sont observés sur les Terres de Picadon le 05 septembre après 4 ans sans observation sur la réserve (dernière observation en 2021 sur le même site).

SUIVI TEMPOREL DES LIBELLULES (STELI)

Le Suivi Temporel des Libellules (STELI) mis en place à partir de 2019 sur les Terres de Picadon est un protocole développé à l'échelle nationale et ayant pour objectif de suivre l'évolution des populations d'Odonates à cette échelle et au niveau local.

Matériels et méthodes

Les six relevés, d'une durée comprise entre 30 minutes et 1 heure, ont été effectués durant les deux premières sessions proposées par le protocole. Lors de chaque passage, toutes les espèces observées sont identifiées à vue ou par capture et sont dénombrées précisément ou par fourchettes d'abondance.

Résultats et analyse

Sur les 62 espèces connues dans le département de l'Indre, 30 ont été répertoriées sur les Terres de Picadon depuis le début du suivi (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Parmi ces dernières, 17 ont été observées en 2025. En dehors des deux espèces de Leucorrhines, toutes les autres espèces sont relativement communes en Brenne.

Nom	Nom français	LRE	LRF	LRR
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine	LC	LC	LC
<i>Aeshna isoceles</i>	Aeschne isocèle	LC	LC	VU
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	LC	LC
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	LC	LC	LC
<i>Brachytron pratense</i>	Aeschne printannière	LC	LC	LC
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	LC	LC
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat		LC	LC
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	LC	LC	LC
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	LC	LC
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	LC	LC	LC
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	LC	LC	LC
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	LC	LC	LC
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	LC	LC	LC
<i>Erythromma najas</i>	Naïade aux yeux rouges	LC	LC	LC
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	LC	LC	LC
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	LC	LC
<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage	LC	LC	NT
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé	LC	NT	NT
<i>Lestes virens</i>	Leste verdoyant	LC	LC	NT
<i>Leucorrhinia caudalis</i>	Leucorrhine à large queue	LC	LC	EN
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	LC	NT	EN
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	LC	LC
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches	LC	LC	LC
<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs	LC	LC	LC
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	LC	LC
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	LC	LC
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	LC	LC	LC
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional	LC	LC	LC
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	LC	LC
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié	LC	LC	LC

Figure 65 : Liste des odonates inventoriés sur les Terres de Picadon dans le cadre du STELI. 2019 - 2025

SE4. Se doter de matériels essentiels à l'évaluation des changements climatiques et renseigner une base de données dédiée à cette thématique ainsi qu'aux protocoles déjà existants.

SUIVI DE LA TEMPERATURE AQUATIQUE DE CERTAINS ETANGS DE LA RESERVE ET DE SES PROPRIETES CONVENTIONNEES

Les enregistreurs de température aquatique déployés sur différents étangs de la Réserve de Chérine et de ses Propriétés Conventionnées depuis 2019 ont fait l'objet de relevés en 2025.

Cependant, les enregistreurs installés début 2024 ont montré de grandes défaillances en termes systèmes de fixation puisque 80 % de ces derniers n'ont pas été retrouvés. En effet, les données n'ont pas pu être recueillies pour les sites suivants : Gorgeat, Mare de Picadon, Ricot (en eau libre), Ricot (au sein de l'exclos), Grand étang de la Touche (en eau libre), Grand étang de la Touche (au sein des nénuphars), Cistude, Ardonnière (au sein de l'exclos), Purais (en eau libre), La Sous (en eau libre), La Sous (au sein de l'exclos).

Seules des valeurs ont pu être relevées en 2025 pour les étangs des Hautes-Rondières (jusqu'au 12 juin 2025), de l'Ardonnière (en eau libre) et Purais (au sein des nénuphars).

Les résultats issus de l'étang des Hautes-Rondières sont présentés dans le graphe suivant. Les données de 2024 étant erronées (identiques à celles de 2023 sans que nous n'en connaissions la raison) ne sont pas intégrées à ces courbes. Les données de 2025 ont été collectées le 12 juin. Sauf inattendu, les températures ont été enregistrées pour le reste de l'année et seront collectées prochainement.

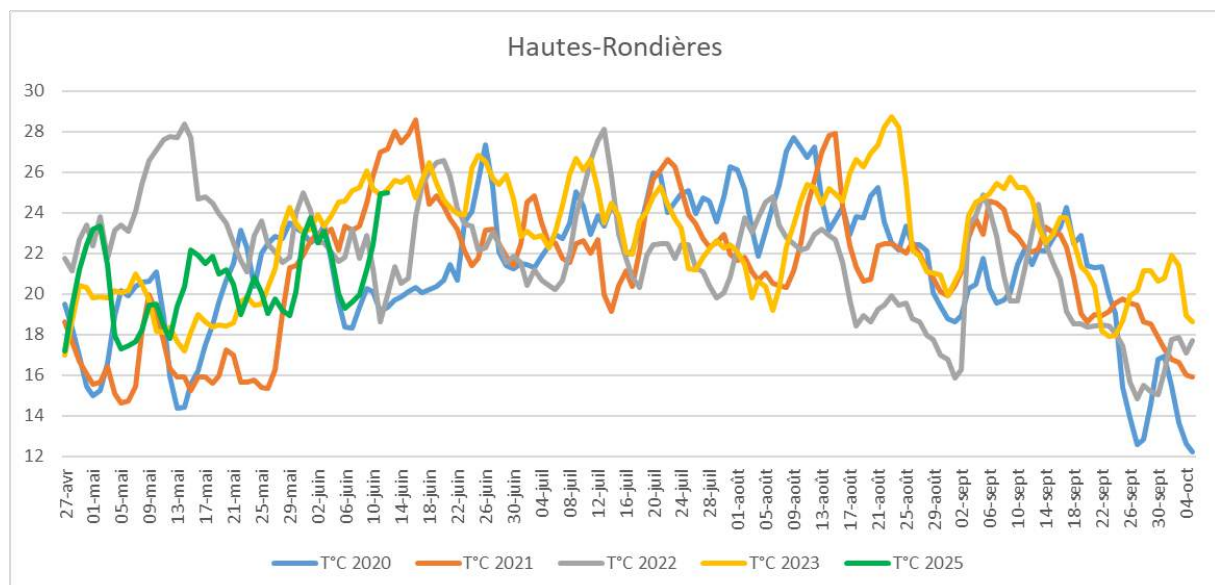


Figure 66 : Evolution des températures de l'eau de l'Etang des Hautes-Rondières

l'aide d'enregistreurs de niveau d'eau et de température HOB0® U20L-04. Cependant, ce type d'enregistreur mesure en réalité la pression barométrique qui est ensuite utilisée pour déduire le niveau d'eau. Il est à coupler avec un enregistreur de pression barométrique qui n'a été déployé à la Maison de la Nature qu'à la fin de l'année 2025, faute de méconnaissance à ce sujet. Ces données sont à rechercher si l'on souhaite exploiter les données collectées les trois années précédentes. Les valeurs enregistrées en 2025 sur les étangs Cistude et Purais vont être collectées sous peu.

METHODOLOGIE « NATUR'ADAPT »

Le changement climatique constitue l'un des principaux défis de notre époque.

Après plusieurs années d'expérimentation « Réserve naturelles de France » (RNF) propose aux gestionnaires d'espaces protégés, une méthodologie d'étude du changement climatique. Cette méthodologie a pour objectif de permettre aux gestionnaires d'analyser le climat passé, pour envisager le climat futur, l'impact sur les espèces et habitats et ainsi adapter la gestion au regard des évolutions à venir.

Les phases de la démarche :

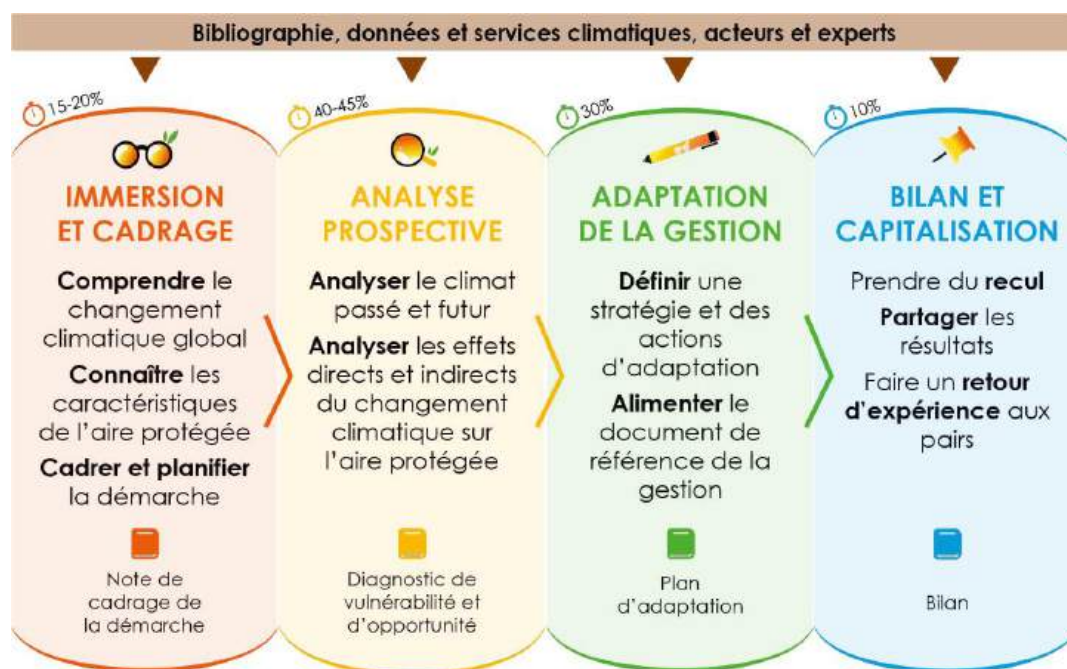


Figure 67 : Phasage de la méthodologie "Natur'adapt"

Synthèse climatique :

Indicateur		Évolution récente	Période de référence	Horizon proche 2021-2050		Horizon lointain 2071-2100	
				RCP 4.5	RCP 8.5	RCP 4.5	RCP 8.5
Température moyenne (°C)	Hiver	↗	5	+0,5	+0,7	+1,5	+3,2
	Printemps		11,2	+1,1	+1,2	+1,8	+3,4
	Été		19,6	+1,1	+1,1	+2,2	+4,4
	Automne		12,3	+1,2	+1,2	+2,5	+4,3
Températures minimales (°C)	Hiver	↗	2,4	+0,5	+0,7	+1,5	+3
	Printemps		6,9	+1	+1,1	+1,7	+3,2
	Été		14,9	+0,8	+0,9	+1,8	+3,8
	Automne		8,2	+1	+1,1	+2,4	+4,1
	Hiver		7,6	+0,6	+0,8	+1,6	+3,4

Températures maximales (°C)	Printemps		15,4	+1	+1,3	+1,8	+3,6
	Été		24,2	+1,4	+1,3	+2,6	+5
	Automne		16,4	+1,3	+1,2	+2,7	+4,7
Nombre de jours très chauds (T°C ≥ 35°C)			1,4	+3,5	+2,3	+5,9	+15,2
Nombre de jours de gel (T°C minimale ≤ 0°C)			33	-6	-7	-14	-26
Nombre de nuits chaudes (T°C minimale ≥ 20°C)			3	+4	+4	+10	+29
Cumul de précipitations (mm)	Hiver		193,2	+7,9	+6,7	+22,9	+36,3
	Printemps		191,2	+13	+9,4	+32,8	+8,8
	Été		169,3	-12,6	+1,2	-36,1	-27,1
	Automne		201,3	-19,6	+22	+9,1	+28,9
Sécheresse (Nombre de jours secs)	Juin		8	+2	+1	+2	+1
	Juillet		9	+1	+1	+2	+3
	Août		12	/	-1	+3	+1
	Septembre		10	-1	/	/	+2
Évapotranspiration (mm)	Hiver		48,4	+1,4	+1,6	+2,5	+8,2
	Printemps		215,1	+12,6	+14,6	+19,4	+42,8
	Été		352,4	+33,5	+27,8	+48,7	+90,9
	Automne		129,5	+9,8	+9,9	+19,6	+35,5

Figure 68 : Tableau de synthèse climatique

Bien qu'il soit impossible de prévoir précisément l'évolution du climat, quelques tendances peuvent être dégagées. Les températures risquent d'augmenter sur l'ensemble de l'année avec toutefois de forte variabilité d'une année sur l'autre. Côté précipitations, bien que la moyenne annuelle semble stable, les périodes de sécheresse pourraient augmenter et une plus grande disparité interannuelle est à prévoir.

Le développement de la méthodologie a été réalisée dans le cadre d'un stage (Marine CUEFF, Master 2), en voici la conclusion :

La mise en place de la Stratégie Natur'Adapt a permis d'obtenir des données fines sur l'évolution du climat à l'échelle très localisée de la Réserve Naturelle Nationale de Chérine. L'analyse climatique réalisée montre une tendance claire au réchauffement, particulièrement marquée en période estivale. Selon le scénario le plus pessimiste, qui à ce jour semble malheureusement le plus probable, le nombre de nuits chaudes pourrait être multiplié par dix d'ici à la fin du siècle. On observe également une accentuation des contrastes saisonniers, avec une variabilité interannuelle croissante des précipitations. À l'échelle d'une même année, ce contraste se traduit par des hivers qui seront plus humides et des étés de plus en plus secs, prolongeant la durée des périodes de sécheresse et probablement leur fréquence. Cela augmente mécaniquement les risques d'incendie en raison de la végétation qui restera sèche plus longtemps.

Ces évolutions rapides du climat bouleversent tous les compartiments de la biodiversité de manière différenciée : certains seront mis en péril, pour d'autres cela peut représenter une opportunité. Les prairies seront de plus en plus sèches l'été et de moins en moins favorables au pâturage, quant aux étangs, ils verront leur niveau baisser de plus en plus rapidement. De nombreuses espèces seront donc plus vulnérables. Au contraire, certaines espèces verront leurs conditions de vie s'améliorer, soit par l'occurrence de températures qui leur correspondent davantage, ou par l'augmentation de l'abondance de leur ressource

alimentaire comme cela est le cas pour la Pie-grièche écorcheur. Dans ce contexte, l'adaptation devient indispensable. Par exemple, le pâturage, déjà central dans les pratiques de la Réserve, devra évoluer pour rester efficace et pertinent dans un contexte où les conditions climatiques seront plus contrastées et moins prévisibles.

La Réserve Naturelle de Chérine est un exemple intéressant de conciliation entre préservation de la biodiversité, activités humaines et maintien de pratiques traditionnelles. Ces activités sont déjà impactées par le changement climatique et vont donc aussi devoir s'adapter. L'enjeu est de ne pas se lancer dans une optique de lutte effrénée contre le changement climatique mais plutôt de diriger les pratiques pour atténuer ses effets. La Réserve de Chérine, bien qu'elle ne représente qu'un petit confetti sur le territoire, a un rôle stratégique à jouer. Elle pourrait devenir un important site d'expérimentation de l'adaptation et servir d'exemple dans le futur pour tout le territoire Brennou et d'autant plus si elle arrive à prouver que les pratiques de gestion qu'elle mène sont favorables à la biodiversité sans nuire au volet économique des activités du territoire. Cela implique de renforcer la concertation entre les acteurs locaux afin de construire collectivement des réponses cohérentes et durables.

Pour conclure, la mise en oeuvre de la méthodologie Natur'Adapt représente un important travail de capitalisation de connaissances, qu'elles soient scientifiques, empiriques ou issues de l'expérience des locaux. C'est un processus riche mais aussi très chronophage : il serait possible d'y consacrer encore plus de temps pour approfondir certains volets, en élargissant les recherches bibliographiques ou en multipliant les entretiens. Cette démarche reste de toute façon une démarche itérative, ce qui en fait sa force : rien n'est figé, il est possible de retravailler, ajuster, compléter chaque étape à mesure que de nouvelles études soient faites ou que les enjeux évoluent. Cela ouvre la voie à une amélioration constante, en prenant en compte de nouveaux indicateurs climatiques ou en étudiant de nouvelles espèces. Cette flexibilité qui caractérise la méthodologie Natur'Adapt, est essentielle dans un contexte climatique en constante et rapide évolution.

SE5. Développer de nouveaux axes de recherches selon opportunités et en fonction des nouveaux outils technologiques disponibles.

MISE EN PLACE D'UN SUIVI DES AMPHIBIENS : POPAMPHIBIENS COMMUNAUTE

Depuis sa création, la Réserve de Chérine a mis en place différents suivis sur les amphibiens :

- Un suivi annuel des pontes de Grenouille agile (*Rana dalmatina*) est réalisé sur les mares et en arrière des roselières favorables, pour certains depuis 1987 et plus largement depuis 1993 (action SE3).
- Un protocole spécifique au suivi des tritons a été initié sur le Petit étang de la Touche, le POPTritons, dans le cadre des suivis PSE (cf. action RP2). Dans ce format, les passages sont rapprochés et le suivi se fait uniquement par piégeage. Il sera réalisé au minimum 3 fois ; 2023, 2025 et 2027.
- Un inventaire sur l'ensemble des milieux aquatiques de la Réserve (mares, étangs, fossés, Saulaie tourbeuse...) et l'ensemble des espèces d'amphibiens, s'appuyant sur le protocole POPAMPHIBIENS et a été réalisé en 2003, en 2012 et 2023.

Suite à la prospection globale réalisée en 2023, un protocole POPAMPHIBIENS a été mis en place pour la première fois sur la Réserve. Il est conduit sur le cœur historique de la Réserve, dans et en périphérie du Bois Las et doit être réalisé tous les 2 ans.

Il comprend 3 Passages :

- 1er passage réalisé fin février début mars, par écoute et observation.
- 2ème passage réalisé fin avril début mai, par écoute, observation et piégeage (nasses à vairons).
- 3ème passage réalisé fin juin début juillet, par écoute, observation et piégeage (nasses à vairons).

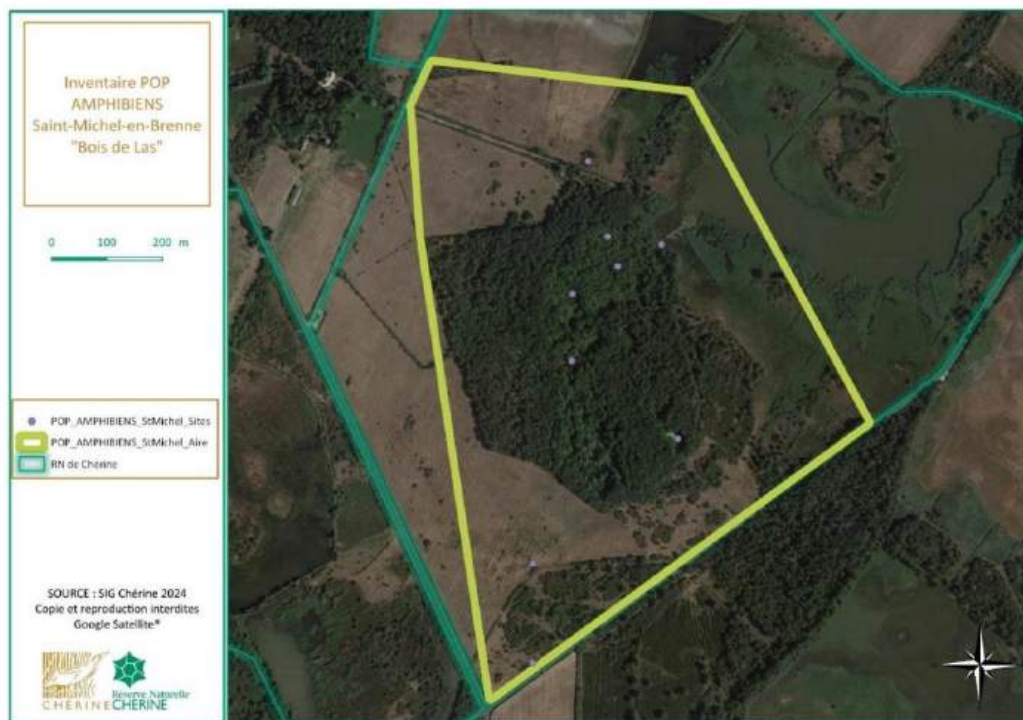


Figure 69 : Cartographie du protocole PopAmphibiens

MISE EN PLACE D'UN SUIVI DES REPTILES : POPREPTILES

Suite aux travaux menés en 2022 et en 2023, il ressortait la nécessité de mettre en place ce protocole POPReptile sur la Réserve et ses propriétés conventionnées. Il doit permettre un suivi à minima des Reptiles et être acceptable dans la charge de travail de l'équipe technique.

Coordonné par la SHF (Société Herpétologique de France), ce protocole vise notamment à surveiller l'état des populations de toutes les espèces de reptiles présentes sur le territoire national.

Le principe de ce protocole est de conserver un même effort de prospection chaque année (même temps passé sur le terrain, même nombre de transects et de plaques). Cette équité dans le nombre de passages permet aux gestionnaires d'estimer l'état du peuplement de squamates sur leurs espaces protégés en évaluant la diversité et la densité des populations au cours du temps. Il permet en outre de mesurer l'effet des pratiques de gestion sur les populations.

Pour des raisons de représentativité et de facilité d'accès 3 sites ont été retenus :

Le protocole se présente donc comme suit :

- Chacun de ces sites est constitué de trois transects, disposés dans un habitat sans discontinuité écologique. Les transects d' une longueur comprise entre 128 et 172 mètres de long sont composés de 4 plaques disposées dans les micro-habitats les plus favorables pour les reptiles.
- Entre avril et début juillet, 6 passages par site sont effectués, regroupés dans 2 mois entre mi-avril et mi-mai par exemple. Dans l' objectif d' homogénéiser la pression d' observation les dates de passage sont préalablement fixées. En fonction des conditions météorologiques, et des disponibilités, cette période pourra être modifiée (début d' année très froide, fortes intempéries). Il faut attendre au moins 2 jours avant de retourner sur les sites.
- Les périodes de ciel couvert offrent des conditions particulièrement propices pour repérer les reptiles sous les plaques. Il est donc recommandé de privilégier la prospection lors de ces journées. Par contre, lorsque les températures sont très basses (moins de 15° C), il ne faudra pas de soulever les plaques.
- A l'arrivée sur les transects, relever les contacts réalisés à vue et sous les plaques sur le trajet du transect. A chaque contact, indiquer l' espèce, si possible le sexe, la classe d' âge (adulte ou juvénile) et préciser la localisation sur le transect. Ces éléments seront notés sur la fiche de terrain nommée « fiche POPReptiles».
- Par la suite les données sont transmises à la SHF via la saisie sur GeoNature.

Nous avons réalisé, conjointement sur les 3 sites ci-dessous, le protocole du 28/04/2025 (1^{er} passage) au 25/06/2025 (6^{ème} passage).



Figure 71 : PopReptile sur les Terres de Renard



Figure 70 : PopReptile sur l'étang Purais

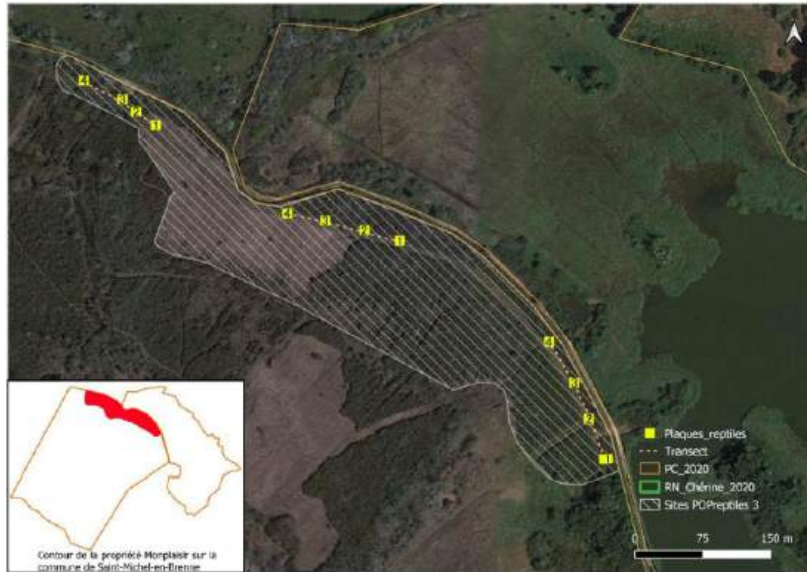


Figure 72 : PopReptile dans les landes de Monplaisir (PC)

Pour cette seconde année de suivis, la plupart des espèces de Reptiles connues de l'Indre ont été contactés (quelques exemples ci-dessous) mais il faudra attendre encore quelques années pour analyser les résultats.



Figure 73 : De gauche à droite : Vipère aspic, Orvet fragile et Lézard vert à deux raies

E2 - Améliorer les connaissances utiles à la conservation de la biodiversité et au fonctionnement écologique de la Réserve et de sa périphérie.

E21/Réaliser, sur la réserve et sa zone périphérique, des inventaires et des études scientifiques complémentaires.

SE6. Cartographier les habitats de la Réserve selon la nomenclature phytosociologique retenue.

Action réalisée en 2019 et sera mise à jour en 2026.

SE7. Réaliser, selon faisabilité, des inventaires des groupes méconnus de la faune et de la flore, ainsi que des études et recherches sur les espèces ou milieux dont la pérennité est menacée à divers titres.

CONTROLE PERIODIQUE DES ESPECES VEGETALES DE PLUS GRANDE IMPORTANCE PATRIMONIALE DE LA RESERVE (VALERIE LAGNY)

Dans le cadre de la recherche et du suivi des espèces végétales de plus grande importance patrimoniale pour la Réserve, du contrôle de l'état de conservation des habitats remarquables et de l'évaluation de l'impact des opérations de gestion, nos expertises se sont appliquées en particulier en 2025 sur l'ensemble du site de l'Etang des Fougères et sur les marnières du noyau historique de la Réserve ; en fin de saison nous avons pu parcourir aussi les Etangs des Guifettes et des Essarts en situation d'assec.

Cet exposé ne constitue qu'un résumé des résultats obtenus ; se référer au compte-rendu complet pour plus de détails.

Site des Fougères

Depuis son acquisition par la Réserve en 2017, la végétation de cette entité a été étudiée en 2018, 2019 et 2020. Un retour sur site était donc nécessaire afin d'actualiser la connaissance de son patrimoine végétal.

L'ensemble du site, c'est-à-dire les bois, les prairies ainsi que les berges de l'étang et les mares, a été parcouru en 2 jours (09 juin et 17 juillet). Onze espèces végétales remarquables au total ont été inventoriées cette année (contre 13 en 2020) : 6 d'entre-elles sont des espèces riveraines (Souchet de Micheli, Potentille couchée, Samole de Valerand, Scirpe à inflorescences ovoïdes, Renoncule scélérate et Scirpe maritime) alors que les 5 autres sont trouvées en prairie ou dans les boisements (Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, Oenanthe à feuilles de Peucedan, Gesse de Nissole, Blackstonie perfoliée et Cucubale à baie). Parmi celles-ci, la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, déjà contactée ici lors de nos premières études, est celle de plus grande importance car elle est protégée sur le plan national, considérée comme « En danger » sur la Liste rouge régionale, extrêmement rare et Déterminante de ZNIEFF dans le Centre-Val de Loire. Cette annuelle recherche les milieux humides et pauvres en éléments nutritifs et se développe ici en arrière de la roselière ; cette année elle était bien représentée dans les petites dépressions de la frênaie humide, en compagnie de la Renoncule flamette. Cette station qui semble donc bien établie (contacts en 2016, 2019, 2020 et 2025) est la seule que compte la Réserve à ce jour (2 seules autres observations ponctuelles à Purais en 2017 et 2018), en dehors de celles répertoriées sur les propriétés conventionnées (propriété de Loups notamment).



Souchet de Micheli



Oenanthe à filles de Peucedan



Renoncule à filles d'Ophioglosse

Figure 74 : Plantes à fort enjeux de conservation sur le site de Fougères

Pour rappel 18 espèces remarquables ont été listées dans la période 2016-2020 sur ce site ; cette campagne de terrain nous a donc permis d'en localiser un peu plus de 60 %. Nous remarquons que celles qui manquent à l'appel sont surtout des plantes aquatiques et amphibies : Petite et Grande Naiades, Utriculaires, Potamot à feuilles de graminée, Pilulaire à globules et Flûteau rampant. En effet nous avons pu observer que l'étang ainsi que certaines mares et leurs abords sont très dégradés : l'eau est très turbide et nous ne trouvons plus aucune végétation aquatique. Des habitats classés Natura 2000 notés ici auparavant ont totalement disparu comme les Couvertures de Lemnacées (3150-3), les herbiers de Characées (3140-2) et les herbiers aquatiques (3150-1 et 3150-2) tandis que d'autres, comme les Communautés amphibies (Communautés végétales annuelles mésotrophiques : 3130-3, ou Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe : 3110-1) ont beaucoup régressé depuis nos premières investigations et sont en très mauvais état de conservation. Le front de roselière commence aussi à reculer. La raison principale de cet état de fait est la colonisation en masse de toutes les pièces d'eau de l'entité des Fougères par l'Ecrevisse de Louisiane.



La petite mare en 2018



La petite mare en 2025



Les Gazons vivaces amphibies en 2018



Les Gazons vivaces amphibies en 2025

Figure 75 : évolution de 2 milieux sur le site de Fougères

En ce qui concerne la gestion de cette entité la priorité est de tenter de limiter la prolifération et l'impact des écrevisses sur les milieux ; pour ce faire une nouvelle mise en assec de l'étang est prévue en 2026. Le deuxième point sensible est la gestion de la prairie de queue d'étang, qui pâtie du défaut de pâturage depuis sa restauration en 2017. Elle nécessite une restauration par broyage puis la mise en place d'un pâturage suffisant afin de retrouver davantage de diversité végétale.

Les Marnières du Bois de Las

Ces marnières originales situées dans le Bois de Las n'avaient pas été visitées depuis plusieurs années puisqu'elles ne s'étaient pas bien remplies. La situation étant plus favorable en 2025, nous les avons toutes explorées le 27 juin.

Nous avons pu observer des situations très diverses : certaines d'entre-elles étaient bien en eau et couvertes de Lentilles (*Lemna minor*, *Lemna minuta* et *Spirodela polyrrhiza*), quelques autres ont présenté des masses importantes de Cératophylle submergé, une espèce Déterminante de ZNIEFF peu représentée en France comme en Brenne mais assez constante ici depuis 1985, alors que d'autres étaient très boueuses et exemptes de végétation aquatique ; enfin quelques-unes étaient déjà à sec. Par rapport à nos études antérieures, nous avons constaté une régression très importante des utriculaires et l'absence des Characées et de la Lentille sans racines dans ces trous d'eau. Cette dernière, une annuelle aquatique découverte en 2005 seulement dans ces mares et revue en 2009 en très fort effectif, est rare en France comme en Europe et extrêmement rare dans le Centre-Val de Loire où elle est considérée comme « En danger » ; elle n'est pas présente ailleurs sur la Réserve.

En ce qui concerne les habitats remarquables les Couvertures de Lemnacées (3150-3) restent donc toujours bien représentées ainsi que les Herbiers non enracinés submergés à Cératophylles (3150-2) ; les faciès à Utriculaires cependant sont en net recul et on note la disparition des Peuplements de Characées (3140-2).



Lentilles d'eau



Cératophylle submergé

Figure 76 : marnières du Bois de Las

Au contact de la Saulaie tourbeuse, située juste au nord de ces marnières, nous revoyons les belles colonies de Fougère des marais, une espèce protégée et « Vulnérable » à l'échelle de notre région, peu répandue en Brenne, très régulière ici, mais nous ne retrouvons pas d'Hottonie des marais, même sous sa forme végétative, alors qu'elle a pu y être parfois très abondante.



Figure 77 : Abords de la Saulaie tourbeuse



Figure 78 : Fougère des marais

Dans le boisement aux alentours de ces points d'eau l'espèce de plus grande valeur observée reste l'Euphorbe velue, taxon rarissime, à la limite nord de son aire de répartition en France et « Vulnérable » sur la Liste rouge régionale mais qui forme ici de jolis peuplements depuis 1985.



Figure 79 : Euphorbe velue

En ce qui concerne la gestion de ces milieux, nous avons constaté ici aussi l'arrivée massive des écrevisses exotiques qui ont envahi et dégradé complètement certaines des marnières.

Etangs des Guiffettes et des Essarts en situation d'assec

Nous avons donc parcouru ces assecs en fin de saison, le 09 septembre. Certaines plantes étaient desséchées mais les étangs présentaient encore de vastes faciès colorés dominés par le Lotier à feuilles étroites ou encore le Trèfle rampant. Les végétations riveraines et celles, plus éphémères, des rives exondées, étaient assez bien développées.

Au total 6 espèces remarquables sont inventoriées : la Potentille couchée, la Petite Renouée, le Gnaphale jaunâtre, la Ludwigie des marais, la Patience maritime et la Renoncule scélérate. La plus intéressante d'entre-elles car la moins fréquente ici est la Petite Renouée, très rare en Brenne comme dans la région Centre-Val de Loire où elle est « Quasi-menacée » et Déterminante de ZNIEFF.



Figure 82 : Potentille couchée



Figure 80 : Etang des Essarts en assec



Figure 81 : Petite Renouée

Nous remarquons par endroits le déclin très avancé des touradons de carex ; plusieurs d'entre eux sont morts, comme « brûlés » ; ils ont pu souffrir de sécheresse, mais cela semble peu probable tant ils sont normalement résistants à ces situations, ou plutôt d'une pollution (eutrophisation, cyanobactéries... ?).

Nous constatons aussi, et ce n'est pas la première fois, que les chevaux au pâturage, même s'ils ne sont pas nombreux ici, impactent beaucoup les peuplements d'assec au cours de l'été car ils stationnent de préférence sur le fond des étangs dans la journée, ce qui leur procure un peu de fraîcheur et plus de tranquillité par rapport aux insectes piqueurs. Ainsi certains taxons typiques de ces situations et habituels ici n'ont peut-être pas pu être retrouvés car trop consommés (scirpes, souchets...). Cette utilisation des assecs est donc à limiter dans la mesure du possible, la plupart de leurs taxons végétaux caractéristiques n'ayant que cette occasion pour parvenir à se reproduire.



Figure 83 : Touradons de carex dégradés



Figure 84 : Chevaux au pâturage sur l'assec

Les Orthoptères constituent une ressource alimentaire importante pour les consommateurs secondaires (avifaune, micromammifères...). Nombre de leurs espèces sont reconnus pour leurs qualités de bioindicateurs de la diversité et de la fonctionnalité structurelle des milieux ouverts. Leur grande sensibilité à la structuration végétale permet d'évaluer l'impact des interventions humaines sur les milieux herbacés notamment, sur la réduction des surfaces enherbées et la fermeture des milieux.



Figure 85 : *Mecostethus parapleurus*

Depuis la création de la réserve, les Orthoptères n'avaient pas ou peu été étudiés. C'est pourquoi, en 2019, un inventaire complet des Orthoptères a été réalisé sur l'ensemble de la réserve (Cf : *Inventaire des Orthoptères de la Réserve naturelle nationale de Chérine* (36), OPIE, JAULIN, 2019). Cet inventaire établi sur 6 journées (3 en Juillet et 3 en Août), a permis de recenser **45 espèces** d'Orthoptéroïdes sur les 57 points d'échantillonnage, ce qui représente près de 2/3 des espèces d'Orthoptères de la région CVL et des 3/4 de celles de l'Indre. Portant au total à 49 espèces sur le périmètre de la réserve en prenant en compte les données opportunistes réalisées avant 2019. La formation d'un agent permet maintenant un meilleur suivi et 2 nouvelles espèces ont été contactées portant à 51 espèces est recensé sur l'ensemble de la Réserve soit un peu plus de 83% de la diversité orthoptérique du

département.

Parmi ces 51 espèces, 16 espèces sont considérées comme patrimoniales : 3 sont listées comme espèces menacées sur la liste rouge nationale des orthoptères menacés de France (Sardet & Defaut, 2004), 10 sur la liste rouge de la région Centre (Pratz & Cloupeau, 2010) et 14 espèces figurent parmi la liste des espèces déterminantes des ZNIEFF en région Centre-Val de Loire.

Le souhait de se tourner vers un suivi plus standardisé en 2025 n'a pu être réalisé faute de temps. De ce fait, de simples prospections opportunistes ont été faites permettant ainsi de relever la présence ou l'absence des espèces notamment patrimoniales et à enjeux sur la Réserve. Malheureusement, les prospections ont montré une absence de certaines espèces patrimoniales. Au total, 34 espèces ont été contactées en 2025 contre 44 en 2024.



Figure 86 : *Stenobothrus stigmaticus*

SUIVI DES NICHEURS PRIORITAIRES DES ETANGS A ROSELIERE EN BRENNE

Trois des espèces d'oiseaux nicheurs prioritaires des étangs à roselière de la ZPS Brenne ont à nouveau été recherchés en 2025 : le Butor étoilé, le Busard des roseaux et le Héron pourpré.

En complément des prospections visuelles et auditives habituellement effectuées pour ces espèces, Chérine utilise depuis 2022 la technologie drone équipé d'une caméra thermique. Il est en effet possible de repérer les nids des trois espèces étudiées et donc de mieux évaluer leur état des populations (détermination du succès de reproduction notamment). Ces suivis permettent d'accéder notamment aux dates d'installation, à l'achèvement de la phase d'incubation, aux nourrissages, ainsi qu'aux dates d'envol des jeunes.

Cette année, **entre 5 et 6 mâles chanteurs de Butors étoilés** ont été entendus simultanément en Brenne. Les recherches de nids avec le drone ont permis de localiser 2 nids sur 2 sites différents. Chacun de ces nids a produit 4 jeunes. Une particularité à noter cette année concerne l'observation de nombreux individus au crépuscule entre début mars et début avril, probablement des oiseaux en migration (ex : 11 oiseaux observés le 06 avril depuis l'étang Ricot).

Concernant **les Busards des roseaux, un total de 40 couples** a été recensé 39 étangs. Cet effectif est similaire à l'an passé (N=42 couples). Parmi les étangs occupés, l'étang Bignotoi a accueilli 4 couples simultanément.

Par ailleurs, un total de **353 couples de Hérons pourprés** a été dénombré en Brenne sur 31 étangs. Avec cet effectif, la Brenne accueillerait plus de 15% de la population française qui est en déclin sur le bassin méditerranéen.



Figure 87 : Prises de vues lors de suivis par drone

Concernant les étangs de la Réserve de Chérine :

- Un mâle de Butor étoilé a été entendu le 05 avril 2025 seulement ;
- 3 nids de Busard des roseaux ont été dénombrés sur les étangs Ricot et Purais ainsi que sur le Grand étang de la Touche ;
- 17 nids de Hérons pourprés ont été localisés sur l'étang Ricot (N = 5) et le Grand étang de la Touche (N = 12).

ETUDE DES MAROQUETTES DE BRENNE

En cette première année d'étude du projet Marouette, c'est un total de 46 enregistreurs qui ont été déployés en Brenne entre le 24 mars et le 7 juillet. Parmi eux, 40 ont été utilisés dans le cadre du protocole passif et 6 autres ont été déployés de manière ponctuelle soit dans le cadre d'un suivi en propriété privée (accord du propriétaire pour un suivi, mais avec nombre de passages limité), sur des sites de la Réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne, Massé, Foucault ou de la RNN de Chérine.



Figure 88 : Marouette de Baillon (photo Alain Frémond)

L'ensemble de ces enregistreurs ont couvert un total de 33 sites suivis sous le protocole passif et 56 sites par le protocole actif.

L'ensemble de ce suivi a permis d'acquérir 33 623 heures d'enregistrements sur la saison. A titre comparatif, une année contient 8760 heures, la quantité d'enregistrements équivaut à un enregistreur qui tournerait 24h/24 durant environ 3 ans et 8 mois. Actuellement plus de 8 To de données ont été produites. 13 versions de classifieurs pour l'analyse par Birdnet ont été créés au cours de la saison avec une version finale (V13) ayant analysé tous les enregistrements.

Ces analyses ont permis d'identifier 6 mâles chanteurs de Marouette ponctuée, entre 5 et 6 mâles pour la Marouette de Baillon et entre 8 et 17 pour la Marouette poussin. Des résultats exceptionnels qui viennent confirmer l'intérêt de l'étude, le matériel utilisé ainsi que la méthode déployée.

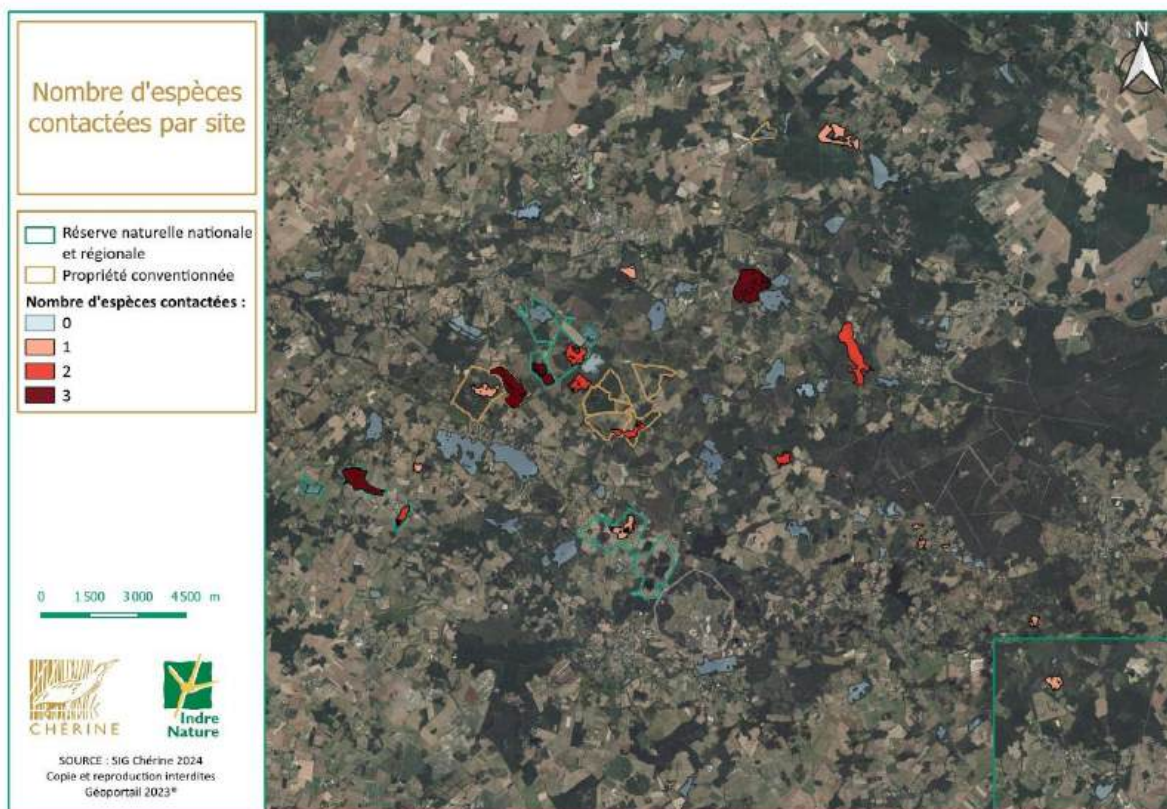


Figure 89 : Cartographie des contacts de Marouettes

SUIVI DES OISEAUX NICHEURS PRIORITAIRES DES ETANGS A VEGETATION FLOTTANTE

2025 a fait l'objet d'un nouveau recensement des oiseaux nicheurs inféodés aux massifs de végétation aquatique en Brenne.

Cette année, **597 couples de Guifettes moustacs** ont été recensés sur l'ensemble de la Grande Brenne, répartis sur 10 étangs. Cet effectif est similaire à celui de 2024 (574 couples) alors qu'il figurait parmi les plus faibles dénombrés en Brenne depuis le début des années 2000 (moyenne de 843 couples sur la période 2000-2023). L'inquiétude porte sur le faible nombre d'étangs occupés, en lien avec la régression des massifs de végétation flottantes disponibles.

Concernant le **Grèbe à cou noir**, **53 couples ou nids** a été comptabilisé au total sur 20 étangs. Ces effectifs représentent la moitié de ceux recensés en moyenne ces 15 dernières années.

Une moyenne de **1093 couples de Mouettes rieuses** répartis sur 24 étangs a été comptée cette année. Ce nombre est comparable à la moyenne dénombrée chaque année depuis 2019. Cependant, il est à noter que le double des effectifs (environ 2000 couples) occupait la Brenne avant 2019.

Par ailleurs, cette année, Chérine et le CNRS (Ecobio, Rennes) ont équipé 18 Guifettes moustacs d'émetteurs GPS en Brenne afin de mieux comprendre leur utilisation de l'espace sur les différentes phases de leur cycle de vie (reproduction, migration et quartiers d'hivernage). Ce suivi, débuté en 2024, est une première en France pour cette espèce. Les temps dédiés aux activités de recherche alimentaire, de déplacements ou de repos sont connus grâce à leur localisation toutes les minutes. La distance couplée aux degrés des angles

entre deux points de localisation permet en effet de déduire le comportement précis des guifettes.

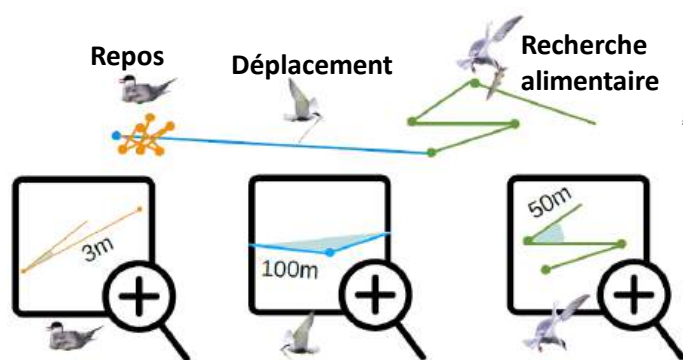


Figure 91 : Phases d'activités de la Guifette Moustac



Figure 90 : Guifette Moustac

Les premiers résultats montrent qu'en Brenne, les guifettes restent au nid durant 51 % de leur temps et cumulent en moyenne 43 km de distance pour leurs trajets alimentaires quotidiens. De plus, 85 à 96% des recherches alimentaires concernent des étangs et 9% des prairies. Cette étude améliore notamment les connaissances sur les besoins de l'espèce en matière d'habitats (importance des étangs et des prairies), informations essentielles à sa conservation.

Un article scientifique à ce sujet vient de paraître dans la revue Bird Conservation International :

Paillisson J-M, Corbeau A, Chambon R, Amélineau F, De Franceschi C, Bégassat O, Beau L (2026). First-ever data on space use by breeding Whiskered Terns *Chlidonias hybrida* using bio-logging. Bird Conservation International, 36, e5, 1–8.

<https://doi.org/10.1017/S0959270925100294>

SUIVIS DE LA POPULATION DE *PHENGARIS ALCON ALCON* SUR LE SITE DE LA TOUCHE EN 2025.

L'Azuré des mouillères, *Phengaris alcon alcon*, montre des enjeux très forts localement. Pour rappel, dans l'Indre il ne semble subsister que trois populations parmi les six qui ont « coexisté ». La Brenne joue un rôle important pour la conservation de cette espèce car elle demeure, en l'état actuel des connaissances, le dernier bastion indrien de l'espèce.

Ainsi, la station située dans la prairie en queue du Grand étang de la Touche (Réserve Naturelle Nationale de Chérine) joue un rôle essentiel puisqu'elle abrite l'une des seules populations dont la gestion est maîtrisée à des fins de conservation de l'espèce.

Dès 2020, Chérine a choisi comme méthode de suivi de l'espèce de dénombrer sur une journée la totalité des œufs pondus par l'espèce sur les fleurs de *Gentiane pneumonanthe*.



Figure 92 : Azuré des mouillères (*Phengaris alcon alcon*)

En 2025, un comptage réalisé le 06 août, en équipe avec l'aide de bénévoles, a permis de dénombrer seulement **275 œufs**. Pour rappel, en 2022 on comptait 1995 œufs et 1315 en 2024.

Ce faible effectif peut être expliqué par l'absence de pâturage à l'automne 2024. La végétation très haute au printemps 2025 aillait fortement impacté la pousse de *Gentiana pneumonanthe* (1506 inflorescences dénombrés en 2025 contre 5580 en 2024), la disponibilité en plantes hôte s'en est retrouvée particulièrement réduite.



Figure 93 : Cartographie des pontes de l'Azuré des moullères et répartition de la Gentiane Pneumonanthe en 2025

Depuis 2023, il a été décidé de corréler la localisation des pontes de Phengaris alcon alcon à la station de Gentiane pneumonanthe afin de suivre l'évolution potentielle de l'une par rapport à l'autre. Le manque de temps n'a pas permis de corréler ces données à la présence de fourmillières, actives ou non. Ce travail est envisagé pour 2026.

A - ACCUEIL DU PUBLIC ET COMMUNICATION

A1 – Sensibiliser les habitants, les acteurs locaux et les visiteurs aux richesses naturelles et aux rôles de la Réserve et de la Brenne.

A11/Poursuivre la sensibilisation du public sur la Réserve et sa périphérie ; développer les actions de communication.

PI2. Valoriser la Réserve grâce à des animations et autres actions adaptées (médiâs, Internet etc.), destinées au grand public.

Ces animations sont inscrites dans le « Brenne Nature », document réalisé par le PNR Brenne et faisant la promotion de l'ensemble des animations nature du territoire. C'est aussi le PNR qui procède aux réservations par le biais d'un outil numérique appelé le Brenne-Résa.

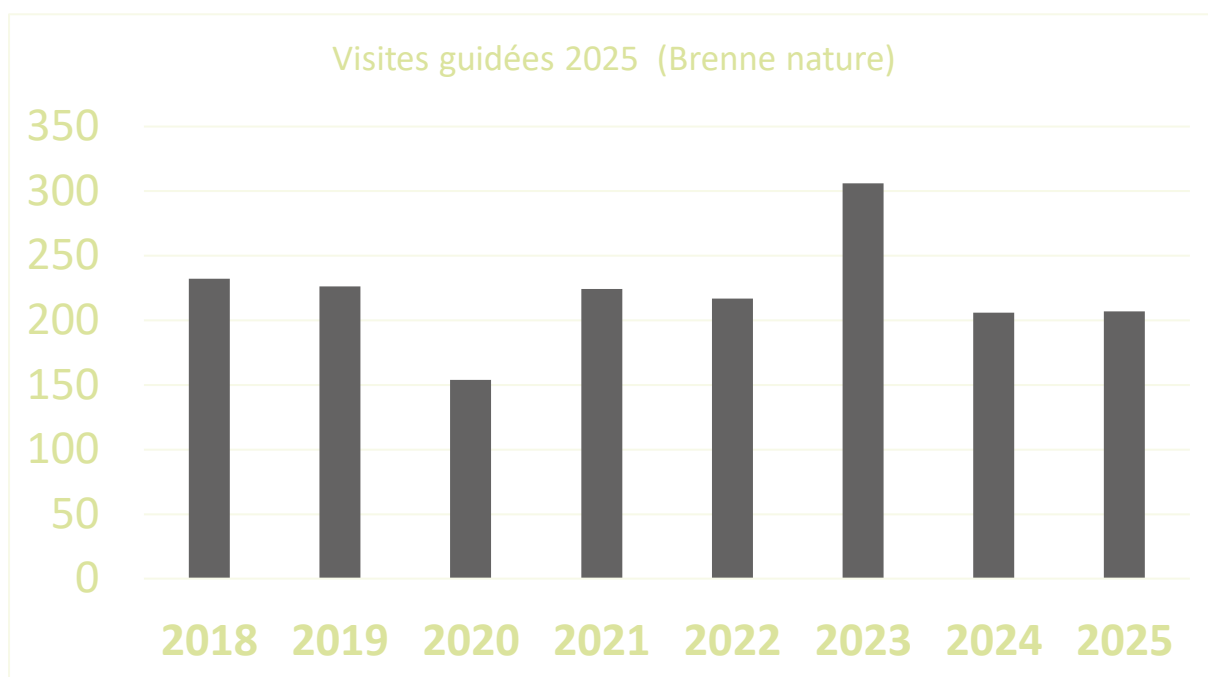


Figure 94 : Evolution du nombre de visites guidées

50 animations ont été réalisées sur les 67 prévues. La plupart des animations annulées le sont faute de participants, le nombre minimum étant de 2 personnes, le maximum est 8. Elles nous ont tout de même permis de sensibiliser 207 visiteurs.

Aussi, dans le cadre du « weekend Grues » organisé par le PNR Brenne, des permanences d'observation des grues sont mises en place à l'observatoire de l'étang Purais, et elles rencontrent un franc succès avec une vingtaine de personnes présentes à chaque fois.

Nous avons accueilli moins de groupes cette année, l'organisation des 40 ans de la Réserve ayant monopolisé notre temps durant le printemps.

Comme chaque année, depuis très longtemps maintenant, Chérine a mis en place de points-nature sur les parcours des différentes grandes randonnées en Brenne. En général, entre 60 et 80 personnes prennent quelques minutes pour regarder dans nos longues-vues.



Figure 95 : Point nature lors de la Randonnée de la Brenne

Au total, 578 personnes ont profité de ces découvertes de la Réserve.

SITE INTERNET ET RESEAUX

Le site internet de Chérine a toujours un taux de fréquentation plus important au printemps ; Il est, entre autres, utilisé par les personnes souhaitant s'inscrire aux « Amis de la Réserve, mais aussi par des futurs visiteurs ou des enseignants à la recherche d'activités à mettre en place avec leurs élèves. Cette année, notre site a renseigné plus de 6000 personnes.

Quant à notre page Facebook, nous avons actuellement 3311 followers. Un compte Instagram, créé en 2024, compte lui 779 followers.

RADIO DYNAMO

Une radio associative a ouvert son antenne à Le Blanc (98.4 FM) et Argenton sur Creuse (96.0). Elle s'appelle RadioDynamo. Le C.P.I.E Brenne-Berry propose une émission tous les vendredis de 12 h 30 à 13 h 30, et parle d'environnement sous toutes ses formes (alimentation, santé, nature, sciences...). Cette émission est coanimées par Chérine, l'association Épiméthée, le CEN, Indre-Nature, le PNR Brenne et s'appelle « Ça donne pas le bourdon ». Des capsules (enregistrements d'une demi-heure maximum) sont aussi diffusées à ces créneaux horaires, séquences enregistrées au cours de différentes activités (pêches d'étangs, sorties sur le terrain, animations...). Ces capsules sont destinées à mieux faire comprendre ce qu'est une Réserve, ce qui s'y passe.



Figure 96 : Radio Dynamo hors les murs, le 20 juin 2025

Radio Dynamo a couvert l'évènement des 40 ans de la Réserve en installant son plateau sur place.

LA MAISON DE LA NATURE ET DE LA RESERVE (PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE)

Comme tous les ans, la Réserve participe à l'animation et l'accueil de la Maison de la Nature et de la Réserve, du 1^{er} avril au 30 septembre. Son personnel agit tant au niveau de l'accueil (avec 12982 visiteurs) que des petites animations qui s'y déroulent les après-midis (d'avril à fin août), qui ont permis l'accompagnement de 649 personnes.

PI3. Améliorer, au moyen d'animations ou de visites dédiées, la sensibilisation des scolaires et des habitants de la Brenne, des acteurs du tourisme du Parc, des nouveaux arrivants en Brenne, etc., à la valeur des richesses naturelles de la Brenne et à l'impact des changements globaux.

Tout au long de l'année, Chérine accueille des classes, de la maternelle à l'université, soit pour des animations ponctuelles, soit pour des opérations réparties sur plusieurs demi-journées (chantiers + animations de découverte par exemple), toujours intégrées et en lien direct avec les programmes scolaires. Ces activités abordent les grands thèmes environnementaux par le biais de jeux artistiques, sensoriels ou didactiques.

123 élèves (hors programme Aire Terrestre Éducative.), tous niveaux confondus ont profité de ces outils de sensibilisation.



Figure 97 : Quelques animations

LES AIRES TERRESTRES EDUCATIVES

Le programme des Aires Terrestres Éducatives s'est poursuivi en 2025 avec la classe de CM1 et CM2 de Mézières-en-Brenne et de Migné.

Pour rappel, les Aires Terrestres Educatives sont initiées par les enseignant-es, qui contactent une association de protection de la nature (le référent) pour mettre en place des activités de sensibilisation sur des domaines de la commune ou des propriétés privées. Il est indispensable que l'enseignante-e, soit partie prenante et engagé sur le projet.



L'ATE de Mézières-en-Brenne a commencé en 2021. Chaque année il y a eu un changement d'enseignant ; cela complique l'avancée du projet, puisque, comme dit plus haut, il est nécessaire qu'il y ait une forte implication de l'instituteur. Il faut, chaque année tout reprendre depuis le début.

Figure 98 : ATE Mézières en Brenne



En 2025, à notre grand regret, il n'y a eu aucune production, peu de sorties et pas de journée portes-ouvertes.



Figure 99 : Signature des conventions



Figure 101 : Image Lidar de la motte castrale

L'école de Migné a choisi son site. Il s'agit d'un ancien étang, jumelé à une mare pierrée (probablement un ancien abreuvoir ou lavoir), entouré d'une vieille forêt. Les conventions entre la mairie de Migné (propriétaire de l'étang) et Mme Dufournioux (propriétaire du bois), l'école, l'OFB et Chérine ont été signées le 04 mars 2025.

Des chantiers de nettoyages ont déjà eu lieu ; quelques recherches historiques ont lancé les enfants sur un travail passionnant relatif à une motte castrale, dont on voit toujours très bien les traces sur le site ; l'évolution des paysages à travers les siècles est devenue le thème principal de notre travail. Les inventaires naturalistes sont en cours. Les élèves ont présenté courant juin une exposition synthétisant leurs découvertes.



Figure 100 : Un peu de géologie

L'OBSERVATOIRE « DES HERONS »

Il n'y a pas eu de location de l'observatoire des hérons de nouveau cette année, ceux-ci ne s'étant pas installés pour nicher. Il faudra se questionner à l'avenir pour l'usage et le maintien de cet observatoire si les oiseaux ne le fréquentent plus.

LES AMIS DE LA RESERVE

Plusieurs chantiers ont été organisés cette année avec la contribution des bénévoles des Amis de la Réserve.

Le détail des opérations menées avec ce groupe de bénévoles est repris dans l'action TE2.

REVUE DE PRESSE 2025

Date	Organe	Titre
15/01/2025	La Nouvelle République	Dans l'Indre, la réserve de Chérine veut enrayer la déprise agricole
15/01/2025	La Nouvelle République	Dans l'Indre, la réserve de Chérine veut enrayer la déprise agricole
24/01/2025	RadioDynamo	Capsule : les oiseaux de l'hiver à Chérine
31/01/2025	RadioDynamo	Les JMZH
08/05/2025	La Nouvelle République	Saint-Michel-en-Brenne : la réserve de Chérine, vitrine du Loto de la biodiversité
08/05/2025	La Nouvelle République	Des drones pour repérer et protéger les nids des oiseaux dans la Brenne
09/05/2025	RadioDynamo	Ecoute concertée Butor étoilé
17/05/2025	Brenne au cœur	Chérine fête ses 40 ans
25/05/2025	www.wwf.fr	Brenne : vers une gestion compatible avec la protection des écosystèmes
01/06/2025	Oiseau Mag	40 ans RNN
19/06/2025	www.wwf.fr	Redonner vie aux zones humides
20/06/2025	RadioDynamo	Journée spéciale 40 ans de la Réserve
20/06/2025	www.wwf.fr	40 ans au service des zones humides

23/06/2025	La Nouvelle République	WWF - "remplacer des poissons par des oiseaux"
23/06/2025	France 3 Centre Val de Loire	Une réserve naturelle et protégée fête ses 40 ans
24/06/2025	La Nouvelle République	Quarante ans fêtés en grande pompe
24/06/2025	La Nouvelle République	Il faut tout lire
02/07/2025	OFB (Youtube)	Mission Nature : Restauration des zones humides en Brenne
13/07/2025	France TV/MNHN	Le tour de France de la biodiversité 2025
21/07/2025	LPO France	Chérine je t'aime
10/10/2025	Quentin Giraud / Indre Nature	Série de 8 épisodes sur le projet marouettes (LinkedIn)
10/10/2025	La Nouvelle République	La Brenne est le sanctuaire des marouettes, oiseau mythique des ornithos
17/10/2025	RadioDynamo	Déambulation automnale
31/10/2025	La Nouvelle République	« Il y en aurait plusieurs dizaines, on n'a pas le nombre exact » : dans l'Indre, les tourbières, ces trésors à redécouvrir
28/11/2025	RadioDynamo	Les espèces exotiques envahissantes
19/12/2025	RadioDynamo	Pêche de l'étang de la Sous
26/12/2025	La Nouvelle République	La réserve naturelle de Chérine a 40 ans

Figure 102 : Revue de presse

PI4. Concevoir, avec les hébergeurs et animateurs locaux, et/ou l'Agence de Développement Touristique de l'Indre, des séjours, circuits ou animations mettant en valeur la Réserve.

Un bon nombre d'hébergeurs locaux nous envoient volontiers (et de façon privilégiée) leurs visiteurs pour des animations, ou pour l'organisation des activités durant leur séjour.

De même, les OT de Destination-Brenne et du Département nous sollicitent régulièrement pour l'accueil de groupes (randonneurs, etc.).

Un partenariat s'est établi avec la Ligue de l'Enseignement de l'Indre pour créer des activités avec des élèves de tout le département dans le cadre de séjours périscolaires (centres de loisirs...).

A12/ Améliorer les conditions d'accueil du public

P15. Créer de nouvelles infrastructures d'accueil du public

Depuis la création des étangs Neufs en 1986-1987, seul un observatoire public a été créé pour permettre l'observation sur l'Étang des Essarts. Fin 2025, un aménagement a été installé afin de profiter de l'étang des Guifettes.



Figure 103 : Nouvelle plateforme d'observation, aux abords de l'étang des Guifettes

Le sentier d'interprétation de la Réserve naturelle de Chérine est un des grands chantiers de la Réserve. Il devrait présenter d'une façon pédagogique et ludique les différents rôles d'une Réserve, mais aussi les habitats et les espèces qui y vivent.

Ce projet a été mis en attente en 2025, suite à des difficultés rencontrées avec nos prestataires.

PI6 Entretien et restaurer les infrastructures d'accueil existantes

Tout au long de l'année, les différents sentiers, observatoires et parkings de la Réserve susceptibles d'accueillir du public sont entretenus et/ou restaurer.

Les sentiers de la Réserve tout comme les parkings font l'œuvre d'entretien régulier pour contenir les ronces, couper les branches gênant la circulation ou dangereuses (le cas échéant même des arbres peuvent être élaguer), le ré-empierrement des trous créés par les véhicules, l'installation ou la restauration de panneaux de brandes...

Pour les observatoires, une veille et un entretien courant sont réalisés dans l'optique d'avoir toujours des infrastructures d'accueil décentes. Le cas échéant, des restaurations des bardages, fenêtres et trappes d'observation peuvent avoir lieu.

SITE DE PICADON

Plusieurs changements ont eu lieu sur les Terres de Picadon :

- le remplacement de la passerelle surplombant la grande mare de Picadon (Entreprise Charpente Isobois)
- la modification du cheminement du site suite au transfert du stationnement vers le parking créé par la commune de Saint Michel en Brenne aux abords immédiat du site, permettant de desservir Picadon et le site du Couvent.

L'ETANG DES FOUGERES

- Un bardage ajouré a été installé au dessus du passage afin de limiter le dérangement de l'avifaune par les visiteurs de l'observatoire, tout en permettant à la lumière de passer. (Entreprise Charpente Isobois)



Figure 104 : Tunnel de l'observatoire de Fougères

A13/ Améliorer les conditions d'accueil du public

PI7 Concevoir, créer et diffuser tout support utile à la connaissance et la promotion de la Réserve.

L'année 2025 a été marquée par les célébrations des 40 ans de La Réserve, créée en 1985. Pour fêter comme il se doit cet anniversaire, Chérine a ainsi proposé plusieurs événements à destination d'un public local.



Figure 105: Logo des 40 ans de la Réserve



Figure 106: Panneaux 1 et 2 - exposition 40 ans

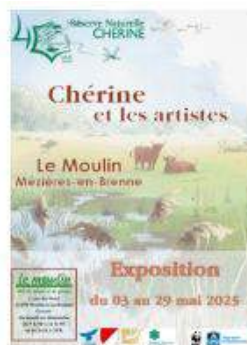
1. La création d'une exposition sur 40 années de protection de la nature. Réalisée par Damien Gautier, elle a été exposée à la Maison de la Nature d'Avril à septembre ; une version imprimée et transportable est désormais utilisable à la demande.

Comprenant 9 panneaux, cette exposition retrace l'histoire de la Réserve, des premiers inventaires naturalistes en Brenne jusqu'au enjeux d'aujourd'hui.



Figure 107 : Panneau 4 et 5 - Exposition des 40 ans

2. **Une exposition des artistes** qui ont illustré des publications de la Réserve, ou qui utilisent les observatoires pour pratiquer leur art avec des stagiaires.



Le Moulin, La Réserve Naturelle de Chérine
 ont le plaisir de vous inviter au vernissage de l'exposition
 « Chérine et les Artistes »
 Marie Corail – Annick Gontier – Angélique Moreau
 François Desbordes
 le samedi 3 mai 2025 à 18 heures
 Exposition réalisée avec le soutien du Conseil départemental de l'Indre

Figure 108: Invitation à l'évènement "Artistes"

3. Un **évènement** localisé dans le parc de Saint-Michel-en-Brenne, **les 20 et 21 juin** comprenant :



- Des mini-conférences et des tables rondes,
- Des animations,
- Des stands de nos partenaires,
- Des concerts,
- Un marché gourmand (en partenariat avec Destination Brenne)



Figure 109: Programme des 40 ans le 20 et 21 juin 2025

Une forte chaleur a sévi ces deux jours-là, limitant probablement la fréquentation du site. Cependant, tous les participants ont été ravis, qu'ils soient professionnels ou simples promeneurs. Les illustrations (logo, affiches) ont été produites par Marie Corail.



Figure 110 : Photos prises lors du week-end des 40 ans

4. L'accueil du Conseil d'administration de RNF du 10 au 13 décembre.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir en Brenne le séminaire annuel de « Réserve naturelle de France ». Ce fût l'occasion de présenter la Brenne, la Réserve de Chérine et les enjeux et problématiques particuliers à notre territoire. La participation à la pêche de l'étang de la Sous a été particulièrement appréciée tout comme l'observation depuis les observatoires de Purais et des Essarts. Un moment d'échanges a permis aux différentes structures du territoire de présenter leurs actions pour terminer par un buffet des terroirs.



Figure 111: Séminaire RNF à la RNN de Chérine

G - GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE, MANAGEMENT

G1 - Administrer et coordonner la gestion de la Réserve.

G11/Assurer la gestion administrative de la Réserve

AD3. Organiser et animer annuellement le comité consultatif de gestion et le conseil scientifique.
Rédiger un compte rendu d'activité annuel.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil Scientifique s'est tenu le 02 septembre 2025 à la salle des fêtes de Mézières-en-Brenne.

L'ordre du jour comprenait 4 présentations le matin :

- Evaluation des roselières de Brenne
- Projet UMOTERN – Utilisation de la mosaïque d'habitats par la Guifette Moustac
- Amélioration des connaissances des Marouettes en Brenne
- Application de la Méthodologie Natur'adapt à la Réserve de Chérine

Et 2 ateliers dans le cadre de la méthodologie « Natur'Adapt » concernant le « Plan d'adaptation et amélioration des connaissances » :

- Prairies et Etangs
- Boisement et Tourbière du Bois de Las Atelier « Natur'adapt »

COMITE CONSULTATIF

Le comité consultatif de la Réserve s'est déroulé le 07 Mars 2025 à Rosnay, pour présenter le bilan de l'année 2024 et la programmation 2025.

Le budget 2026 de la RNN, voté en conseil d'administration en date du 15 décembre 2025 est le suivant :

CHERINE - BUDGET 2026 RN - CA 15/12/2025			
Dépenses	Somme de Montant TTC	Ressources	Somme de Montant
2 INVESTISSEMENTS	3 500 €	70 AUTOFINANCEMENT	10 933 €
⊕ MAT.BUREAU & INFORMA	1 500 €	⊕ LIVRES/TEE SHIRT/DIVERS	4 500 €
⊕ OPTIQUE	2 000 €	⊕ PECHES	2 033 €
60 ACHATS	52 700 €	⊕ VISITES	4 400 €
⊕ COMMUNICATION - EDITIONS	6 500 €	74 SUBVENTIONS EXPLOITATION	437 731 €
⊕ ETUDES SCIENTIFIQUES	17 000 €	⊕ AELB	50 000 €
⊕ SOINS VETERINAIRES	4 000 €	⊕ CD 36 INVESTISSEMENT	14 000 €
⊕ EAU ET ASSAINISSEMENT	1 000 €	⊕ CD 36 FONCTIONNEMENT	110 000 €
⊕ ALIMENTS ANIMAUX	1 200 €	⊕ DREAL SUBV FONCTIONNEMENT	168 073 €
⊕ PETIT OUTILLAGE	7 000 €	⊕ FEADER	15 707 €
⊕ EMPOISSONNEMENT	3 000 €	⊕ WWF FRANCE CONVENTION	63 200 €
⊕ FRAIS DE BUREAU	1 500 €	⊕ FONDS VERT	16 751 €
⊕ CARBURANT	8 000 €	76 PRODUITS FINANCIERS	3 000 €
⊕ VETEMENTS EMPLOYES	3 500 €	⊕ PRODUITS FINANCIERS	3 000 €
61 SERVICES EXTERIEURS	119 211 €	79 TRANSFERT DE CHARGES	6 400 €
⊕ LOCATION IMPRIMANTE	2 500 €	⊕ SERVICE CIVIQUES	1 400 €
⊕ LOCATIONS IMMOBILIERES	7 950 €	⊕ TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION	5 000 €
⊕ CHARGES MAISON DE LA NATURE	10 000 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 000 €
⊕ ENTRETIEN ET REPARATIONS	5 000 €	Total général	489 064 €
⊕ TRX COURANTS RN	84 751 €		
⊕ PRIMES D'ASSURANCES	7 210 €		
⊕ DOCUMENTATION	600 €		
⊕ CONVENTIONS	1 200 €		
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	26 300 €		
⊕ HONORAIRES	7 700 €		
⊕ FORMATIONS EXTERIEURES	5 000 €		
⊕ COTISATIONS ET DONS	1 600 €		
⊕ RECEPTIONS	8 500 €		
⊕ TELEPHONE	3 000 €		
⊕ SERV.BANCAIRES & ASS	500 €		
64 CHARGE DE PERSONNEL	241 500 €		
⊕ REMUNERATION DU PERSONNEL	238 700 €		
⊕ REMUNERATION DE STAGIAIRE	2 800 €		
68 AMORTISSEMENTS	45 853 €		
Total général	489 064 €		

Figure I 12 : Budget 2026 de la RNN de Chérine

A la date de rédaction de ce rapport, les comptes annuels au 31/12/2025 de l'association Chérine sont en cours d'établissement et non pas encore fait l'objet de la certification du Commissaire aux comptes. Les comptes annuels de l'association Chérine font l'objet d'un dépôt au Journal Officiel et sont librement consultables.

AD5. Management de l'équipe (organisation du travail, sécurité...).

L'année a été marquée par le recrutement en CDD de Madame Lorène PASCAL, en tant que bergère, dans le cadre de l'année 2 de l'expérimentation de pastoralisme menée par l'association Chérine.

AD6. Participer à la réalisation et au suivi des actions du CTZH Brenne.

L'ATZH Brenne permet d'assurer la continuité d'actions menées par Chérine sur les suivis d'espèces des roselières et des végétations flottantes.

En 2025, les actions suivantes s'inscrivent dans le cadre de ce contrat :

- Le suivi des oiseaux des roselières, cf. action SE5 ;
- Le suivi des oiseaux des végétations flottantes cf. action SE9 ;
- Des travaux de restauration de milieux naturels humides, en régie comme les mares cf. action TE2
- Des travaux lourds de restauration de milieux terrestres, cf. action TE3
- Le suivi des Marouettes à l'échelle de la Brenne
- L'animation foncière et le développement des zones protégées

AD7. Entretenir des liens avec les Universités et autres organismes : accueil et encadrement de stagiaires...

En 2025, plusieurs stagiaires ont été accueillis à Chérine, soit pour des missions spécifiques appelées dans le cadre du plan de gestion, soit pour des stages de découverte :

- Arthur BOUCHER : élève en 1^{ère} GMNF au Lycée de la mer et du littoral à Bourcefranc Le Chapus.
- Marine CUEFF : Etudiante en Master 2 BEE, Parcours Gestion de l'Environnement à l'Université de Grenoble pour un stage autour de la thématique du Life Natur'adapt.
- Stéphane DEBIEN : Etudiant en Master 1 Gestion de l'Environnement à l'Université de Bretagne Occidentale pour un stage sur l'évaluation du potentiel d'accueil de l'avifaune paludicole des roselières de Brenne.
- Tristan DEJUST : Etudiant en Master 2 Expertise naturaliste et gestion de la biodiversité à l'Université de Lille pour un stage sur le suivi des Marouettes à l'échelle de la Brenne.
- Yvannah JAUBERT : Elève en 1^{ère} GMNF au Lycée Saltus Campus à Sevrans.
- Loris LEGRAND : Elève en 2nd NJPF au Lycée Agricole de Montmorillon.

En complément, Chérine a accueilli également deux volontaires en Service Civique Volontaires pour des missions d'appui aux actions de Chérine :

- Hippolyte LECHAT, accueillie 7 mois a accompagné la mise en place de suivis naturalistes dans le cadre du programme de PSE étangs.
- Coralie ISNEL, accueilli 7 mois, a soutenu le suivi de la Guifette moustac

La Réserve a accueilli un apprenti à partir de septembre 2025 :

- Axel COUTANT, qui travaillera au suivi des populations de deux espèces d'odonates à très fort enjeu de conservation : La Leucorrhine à gros thorax et Leucorrhine à large queue.

AD8. Participer au congrès annuel ponctuellement, aux commissions et aux groupes de travail de RNF.

3 agents ont participé au congrès des Réserves Naturelles de France qui s'est tenu à Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées) du 10 au 13 Juin 2025.

La thématique principale des ces « Journées techniques et scientifiques » portait sur le concept « One Health – Nature et Humanité, une seule santé à préserver », mettant en avant le lien indissociable entre la santé humaine, animale et environnementale. Ce rassemblement permet aussi la tenue des différentes commissions (Biologique, Police et professionnalisation...) et ateliers (reptiles, agents assermentés...).

G2 - Administrer et coordonner la gestion de la Réserve.

G21/Transférer l'abri agricole dès que possible

TE16. Étudier la faisabilité de la transplantation en fonction du PLU de Saint-Michel-en-Brenne et des contraintes techniques et écologiques, puis procéder à la mise en place (emplacement à déterminer : Terres de Renard ? Cistude ?).

Ce dossier n'a pas été traité en 2024 faute de temps.

Des réflexions sont à mener plus précisément, en lien avec le CAUE 36 et la commune de Saint-Michel-en-Brenne pour un transfert sur l'ancien parking des Terres de Picadon. Ce site permettrait un accès facilité aux engins agricoles et autres matériaux et matières premières stockées à ce jour en plein cœur de la Réserve, faute de situation satisfaisante.



Réserve Naturelle
CHÉRINE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Crédits photos : Stéphane BUREAU

PARTENAIRES
financiers

